

LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LES GUIDES POUR AGIR #2

*un guide
pour les citoyens*



ENER GIES 2050

LES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Un guide pour les citoyens





Direction de la publication & Direction de la rédaction

Stéphane POUFFARY, Directeur Général, ENERGIES 2050

Auteurs

Auteurs principaux

Stéphane POUFFARY, ENERGIES 2050

Guillaume De LABOULAYE, ENERGIES 2050

Antoine ANTONINI, ENERGIES 2050

Contributions : L'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a fourni des contributions sous formes d'encadrés thématiques.

Mise en page : Grégory BOVE, ENERGIES 2050

Crédits photos et iconographiques : ENERGIES 2050

Couverture : *Territoires solidaires* - Yaël ENIVEL [www.yaelartsworld.com]



Tirée de l'exposition internationale

ART's PLANET by ENERGIES 2050 exposée sur le Pavillon de la Francophonie dans l'enceinte des négociations de la CdP 22 (dite Zone bleue) et sur le Stand Jeunesse de la Coopération Suisse dans l'enceinte réservée à la Société civile de la CdP22 (dite Zone verte) et sur le stand d'ENERGIES 2050 également dans la Zone verte.

En partenariat avec



© **ENERGIES 2050, Novembre 2016**

Publication officielle dans le cadre de la 22^{ème} Conférence des Parties (CdP) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de Marrakech, 7 au 18 novembre 2016.

Collection « Les guides pour agir » - ENERGIES 2050

Avant-propos

En dépit de réalités chaque jour plus préoccupantes et des alertes répétées d'une majorité d'acteurs (scientifiques, représentants des secteurs publics, privés ou de la société civile), nous ne pouvons que constater l'amplification des crises auxquelles nos sociétés sont confrontées.

L'Homme se doit d'agir au plus vite et de façon durable, confrontés à des défis de plus en plus complexes et qui se renforcent et se démultiplient les uns avec les autres. A cela il convient d'ajouter les conséquences des changements climatiques qui exacerbent les défis non gérés d'hier et d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, 2015 a constitué une année charnière pour le futur de l'humanité avec deux événements majeurs : l'entrée en vigueur des Objectifs de Développement Durable et la 21^{ème} Conférence des Parties (CdP21 ou COP21, Conference of the Parties en anglais) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Paris en décembre et qui a permis d'aboutir à un nouvel accord international sur le Climat. Cet accord constitue un pas historique pour la communauté internationale, réunissant pour la première fois l'ensemble des Parties à la CCNUCC.

Un certain nombre de problématiques ont ainsi été réaffirmées et/ou entérinées dans l'Accord de Paris et la Décision 1/CP.21 visant à l'opérationnaliser, avec des avancées majeures en matières d'atténuation (la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre) mais aussi d'adaptation, de pertes et préjudices, de financement, de transfert de technologie, de renforcement des capacités, ou encore de la reconnaissance du rôle et du nécessaire engagement de l'ensemble des acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Rappelons que pour entrer en vigueur, l'Accord de Paris devait être ratifié par au minimum 55 Etats-Partie¹, représentant au moins 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)². Or, au 5 octobre 2016, 72 Parties avaient déjà ratifié cet Accord, représentant 56,75% des émissions de GES à

¹ Ou processus équivalent selon les pays.

² Selon l'article 21 de l'Accord de Paris, ce dernier entre en vigueur le 30^{ème} jour suivant la date du dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'adhésion de 55 Parties, représentant 55% du total des émissions mondiales de GES.

l'échelle globale. Les conditions inhérentes à la mise en œuvre de l'Accord ont donc été atteintes en seulement quelques mois, faisant valoir une entrée en vigueur dès le 4 novembre 2016, quelques jours avant la tenue de la 22^{ème} Conférence des Parties.

La CdP22, qui se déroule du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech, est qualifiée comme la « Conférence de l'action ». Elle vise à rendre opérationnel les objectifs en se confrontant aux défis de la mise en œuvre. Les réussites de l'année 2015 doivent permettre d'inspirer la communauté internationale pour continuer à rehausser le niveau d'ambition dans la lutte contre le réchauffement climatique, en transformant les objectifs inscrits dans l'Accord de Paris en réalités.

Le temps est à l'action et, plus que jamais, les enjeux d'un développement soutenable, équitable, éthique et solidaire doivent être une priorité pour chacun d'entre nous.

L'année 2016 est aussi une opportunité pour chacun d'entre nous pour se réapproprier la réalité des trajectoires de développement de nos sociétés et de réécrire une nouvelle page de cette aventure que nous devons, à tout prix, conjuguer à plusieurs mains pour lui donner un sens inscrit dans la durée.

Il s'agit, ni plus ni moins, que du plus grand défi auquel nos sociétés ont été confrontées mais aussi d'une formidable opportunité d'imaginer et de mettre en œuvre collectivement des actions qui permettront de construire un futur plus juste et durable.

Ceci étant, si la littérature concernant les changements climatiques, ses causes et ses conséquences ainsi que les possibles solutions à mettre en œuvre est abondante, peu de documents s'adressent directement au citoyen pour l'inviter à comprendre la complexité du processus des négociations internationales et des Conférences des Parties organisées sous couvert de la CCNUCC. De plus, selon la manière de présenter les choses, le citoyen est souvent amené à se positionner aux grès de ses émotions, du talent des orateurs ou de la capacité de mise en scène des portes paroles plus ou moins légitimes sur ces questions.

Dans les faits, le citoyen peut facilement se sentir totalement dépassé, impuissant, méfiant ou abattu par des débats d'experts dans lesquels il ne se reconnaît pas toujours ou dans des situations qui lui sont parfois présentées comme des fatalités.

Alors que ces conférences sont d'une importance capitale, avec des impacts majeurs au niveau local et sur le quotidien de chacun d'entre nous, elles restent opaques et peu comprises pour une grande partie des citoyens.

C'est pour répondre à ces questions et pour replacer le citoyen au cœur du débat que l'Association ENERGIES 2050 a choisi de concevoir ce Guide à vocation citoyenne, pour décrypter le processus des négociations internationales sur le Climat, faire un état des lieux des avancées et meilleures pratiques déjà mises en œuvre par la communauté internationale, mais aussi des perspectives d'avenir et des enjeux de la Cdp22. Cette action se veut comme une contribution à la construction collective pour laquelle de nombreux acteurs sont déjà mobilisés.

Ce guide a fait l'objet d'une première édition dans le cadre du projet « *Moi, citoyen en PACA, je m'engage pour le climat - Construire une citoyenneté climatique régionale et méditerranéenne* ». Ce projet, initié et porté par ENERGIES 2050 a été mis en œuvre avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) en amont de la Cdp21 à Paris.

La seconde édition reprend un certain nombre d'éléments de cette première édition tout en mettant l'accent sur les avancées 2016 dans les suites de l'accord de Paris et de la mise en œuvre des objectifs fixés par la communauté internationale.

Pour ENERGIES 2050 ce Guide s'inscrit dans le cadre plus large de ses interventions sur les questions des changements climatiques, de développement soutenable ou de solidarité qu'il s'agisse des négociations proprement dites, de l'accompagnement de pays dans l'élaboration de stratégies nationales, de projets concrets et duplicables, d'outils climat ou encore d'actions de renforcement de capacité, ici et ailleurs, dans la soixantaine de pays où ENERGIES 2050 et ses partenaires interviennent.

Engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre de la Grande transition, qu'il s'agisse de la lutte contre le changement climatique, du développement durable ou de la transition énergétique, ENERGIES 2050 a voulu élaborer un document qui ne cherche pas à faire du plaidoyer. Ce Guide s'inscrit dans une démarche résolument neutre et factuelle sur les enjeux et sur les processus actuellement mis en place à l'échelle internationale pour lutter contre les changements climatiques.

L'objectif de ce document est de rappeler que chacun peut être le porte-parole de cette grande cause et que nous disposons tous d'un trésor d'opportunités à agir. L'enjeu est de taille et les avancées de Paris en 2015 ne doivent pas masquer le besoin d'un rehaussement de l'ambition et de l'engagement de l'ensemble des acteurs à Marrakech en 2016.

ENERGIES 2050 serait enchantée que chacun s'approprie ce Guide et les notions qui y sont abordées. Chacun d'entre nous peut être et/ou peut (re)devenir un magicien porteur d'innovation... Nous avons certes besoin de solistes mais nous devons surtout tous jouer la « note juste » dans une partition collective autour d'une mélodie à construire où chaque action doit être une note jouée à la perfection indispensable au collectif.

Il n'est pas possible de terminer ces quelques lignes sans remercier chaleureusement l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour avoir bien voulu partager avec nous quelques exemples de ses activités comme autant d'invitations à l'action.

L'équipe d'ENERGIES 2050 espère que le lecteur terminera la lecture de ce Guide avec un immense appétit à agir selon ses réalités. Le collectif est le préambule indispensable à toute possible construction. Le temps n'est plus au plaidoyer mais à l'action.

TABLE DES MATIERES

Chapitre I. Les changements climatiques... Mythes et Réalités	6
<i>1.1. L'effet de serre... un équilibre fragile</i>	<i>6</i>
Réchauffement climatique et changement climatique, des similitudes mais des réalités différentes	8
Les 6 Gaz à Effet de Serre (GES) et leur respective contribution au réchauffement planétaire	8
Climat ou météo ?	9
<i>1.2. Le changement climatique : entre évolution naturelle et activités humaines</i>	<i>10</i>
Des phénomènes naturels ou astronomiques	10
Les activités humaines génératrices d'émissions de GES	11
Le soleil en question	11
Gaz à Effets de Serre & Aérosols	13
<i>1.3. Le GIEC, la CCNUCC... la science au service des négociations</i>	<i>13</i>
Une définition factuelle du changement climatique	14
Les rapports d'évaluation du GIEC : une science qui informe, alerte et qui plaide pour une action immédiate	14
Une modélisation de plus en plus performante	16
<i>1.4. Des impacts déjà réels et de plus en plus visibles</i>	<i>19</i>
Augmentation des températures moyennes et des « points chauds » identifiés	21
Un cycle de l'eau qui se modifie	24
Une montée du niveau des mers de plus en plus rapide	25
Une acidification des océans préoccupante	28
Des écosystèmes terrestres perturbés et altérés	28
<i>1.5. Des impacts sociaux économiques importants</i>	<i>29</i>
L'atténuation	31
L'adaptation	31

Chapitre II. Comprendre les négociations internationales sur le climat : organisation de la CCNUCC et historique des négociations..... 34

2.1. Le cadre des négociations internationales sur les changements climatiques 36

- La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)..... 36
- Les Parties signataires de la CCNUCC..... 38
- La Conférence des Parties (CdP)..... 39
- L'appui des organes subsidiaires 40
- Qui participe aux CdP ?..... 42
- Comment se déroule la CdP ?..... 43

2.2. Les négociations sur les changements climatiques en quelques dates. 44

- 1992 : Le Sommet de la Terre à Rio (Brésil) Naissance d'une vision partagée et d'un plan d'action universel 44
- 1997 : Le Protocole de Kyoto (Japon)... L'engagement au défi de la mise en œuvre 45
- 2005 : Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à Montréal..... 48
- 2007 : Préparer l'après Protocole de Kyoto - Le Plan d'action de Bali 48
- 2009 : L'accord de Copenhague... un leadership en panne d'inspiration 49
- 2010 : L'avancée technique de Cancún (Mexique) 49
- 2011 : La plateforme de Durban (Afrique du Sud)..... 52
- 2012 : La passerelle de Doha..... 52
- 2013 : La décision de Varsovie 53
- 2014 : L'appel à l'action de Lima (Pérou) 56

Chapitre III. Aller au-delà de la réduction des émissions de GES : aperçu des grands enjeux des négociations..... 57

3.1. L'adaptation..... 58

- L'adaptation est-elle un enjeu qui concerne tous les pays ? 58
- Une différence entre pays en développement et pays développés 58
- Comment l'adaptation est-elle considérée dans les négociations ? 59

3.2. Les pertes et dommages 60

3.3. Le financement... une étape incontournable pour crédibiliser un processus de négociation fragile..... 61

- Les promesses de financements à l'épreuve de la réalité... le total n'est pas là.. 62

Quelles conséquences à l'inaction ?	63
La prise en compte des impacts du changement climatique dans les analyses des agences de notation	64
Le Fonds vert pour le climat	64
Donner une valeur au carbone pour mobiliser les marchés... ..	65
... et pour favoriser la lutte contre le réchauffement climatique	66
<i>3.4. Le genre et les changements climatiques... Une reconnaissance mais des moyens insuffisants</i>	<i>1</i>
<i>3.5. Les Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN)...</i>	<i>10</i>
<i>Pierres angulaires de l'accord de Paris</i>	<i>10</i>
Une nouvelle approche suite à l'échec du Protocole de Kyoto.....	10
Contributions des pays à l'atténuation des émissions des GES	11
Une opportunité pour les pays du Sud de souligner leurs besoins en développement.....	13
Le besoin de transparence dans le processus	13
Chapitre IV. L'accord de Paris et l'après 2015	15
<i>4.1. L'Accord de Paris en quelques mots.....</i>	<i>19</i>
<i>4.2. L'Accord de Paris : un objectif mondial à confronter aux réalités des changements climatiques</i>	<i>22</i>
<i>4.3. Paris... un moment historique et des avancées réelles.....</i>	<i>29</i>
Chapitre V. De Paris à Marrakech ou le défi de la mise en œuvre.....	46
<i>5.1. Des engagements des Etats-Parties encore insuffisants</i>	<i>46</i>
<i>5.2. La poursuite des efforts vers les 1,5°C.....</i>	<i>47</i>
<i>5.3. La coopération multi-acteurs pour pallier le déficit d'ambition des Etats</i>	<i>50</i>
<i>5.4. Le financement climat pour parvenir à la réalisation des objectifs individuels et collectifs.....</i>	<i>50</i>
<i>5.5. L'adaptation aux changements climatiques comme priorité fondamentale.....</i>	<i>51</i>
<i>5.6. L'appui de la mise en œuvre d'objectifs ambitieux.....</i>	<i>51</i>
<i>5.7. La transparence des actions et le suivi de la mise en œuvre des objectifs</i>	<i>51</i>
<i>5.7. Le défi de la mise en œuvre, une implication à tous les niveaux.....</i>	<i>59</i>

Chapitre VI. 9 milliards de citoyens, 9 milliards d’opportunités... le citoyen au cœur des solutions à mettre en œuvre.....	60
<i>6.1. Qui est « citoyen » ?.....</i>	<i>60</i>
<i>6.2. Le rôle du citoyen dans la lutte contre les changements climatiques ..</i>	<i>61</i>
Salon des Technologies Environnementales du Québec, Québec, CANADA	62
Forum International Jeunesse et Emplois Verts (FIJEV), Moncton, CANADA .	66
Éco2Fest, Montréal, CANADA	68
<i>6.3. Comment mettre en œuvre des actions concrètes ?.....</i>	<i>71</i>
La chasse au fautif ? Tous coupables ? Non, mais assurément nous pouvons et devons tous agir !.....	71
Produire et consommer de manière responsable.....	72
Transports.....	76
Le bâtiment et les villes au cœur des solutions.....	76
Les villes, un enjeu au cœur des négociations internationales.....	82
Transition énergétique	90
Déchets et cycle de vie des produits... ..	92
Les Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication (NTIC) comme catalyseurs et démultiplicateurs de l’action citoyenne	95
<i>Conclusion</i>	100
<i>Liens utiles</i>	104
<i>Annexes</i>	105
<i>Glossaire</i>	<i>105</i>
<i>Sigles et acronymes</i>	<i>110</i>
Présentation ENERGIES 2050.....	1
Présentation IFDD.....	2
Présentation OIF	3
57 États et gouvernements membres.....	3

Informier pour comprendre et inviter à l'action

La réalité des changements climatiques est désormais un constat presque unanimement partagé et, même s'il existe encore quelques rares divergences quant aux origines de ces changements, personne ne peut prétendre ignorer cette réalité. Chacun a pu observer et comprendre que le climat changeait vraiment et que cela affectait et risquait d'affecter l'habitabilité même de notre planète, avec des conséquences très inégales selon les pays et le niveau de développement des sociétés.

Il est aussi unanimement reconnu que les activités humaines émettrices de gaz à effet de serres (GES) sont au centre de ces bouleversements et qu'elles ont pour origine principalement la combustion du charbon, du pétrole et du gaz, ainsi que le déboisement et la destruction des puits de carbone.

Au-delà du constat sur les origines et les conséquences, chacun d'entre nous sait que notre modèle de développement, que nos modes de consommation et de production ou encore que les écarts entre les pays en termes de développement humain ne répondent pas à des principes de solidarité intra et inter générationnelle.

A ces réalités il convient d'ajouter la pression sur les ressources naturelles, la croissance démographique et, d'une manière générale, des défis et des enjeux exacerbés par les changements climatiques. Dit autrement, chacun d'entre nous sait, plus ou moins intuitivement, que notre modèle de développement est à bout de souffle et que nous devons tous contribuer à redéfinir collectivement un « mieux vivre ensemble » pour les prochaines décennies.

Le changement climatique est au cœur des négociations internationales depuis plus de 20 ans mais force est de constater que les avancées lors des dernières décennies sont restées très modestes en comparaison des nombreux défis posés. Au-delà du cadre proprement dit des négociations, la communauté scientifique internationale est mobilisée depuis des années et la somme des connaissances plaide sans équivoque pour une action immédiate.

Il n'y a aucune fatalité et il existe des bouquets de solutions qui, mis bout à bout, permettraient d'engager nos sociétés sur des trajectoires de développement sobres en ressources naturelles, faiblement émettrices de GES, résilientes et solidaires.

On soulignera ici les travaux du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui a pour mission d'évaluer et de synthétiser les informations scientifiques clés à propos des changements climatiques, de leurs conséquences, et des éléments de solutions à mettre en place.

Le cinquième rapport du GIEC publié en 2014 a rappelé l'influence humaine sans équivoque sur le système climatique et le risque d'impacts graves, plus ou moins généralisés et irréversibles pour les populations et les écosystèmes, si nous ne diminuons pas nos émissions de GES. Toutefois, il a souligné aussi qu'il existe de nombreuses opportunités pour intégrer les mesures d'atténuation (réduction des émissions de GES), d'adaptation, et la poursuite d'autres objectifs sociétaux dans une nouvelle vision d'un développement soutenable, résilient et solidaire porteur d'un mieux vivre partagé.

Suite à l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, l'année 2016 est, dans un tel contexte, une année particulière pour le futur de l'humanité et celui de la planète. En novembre 2016 se tient, à Marrakech, la 22^{ème} Conférence des Parties (CdP22) des Etats-Parties signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Il s'agit d'une échéance importante qui doit aboutir à l'opérationnalisation les objectifs fixés par la communauté internationale dans l'Accord.

Rappelons que cet accord porte sur la période post-2020, et qu'au 5 octobre 2016, les conditions inhérentes à sa mise en œuvre ont été atteintes, faisant valoir une entrée en vigueur dès le 4 novembre 2016. L'esprit proactif dont la communauté internationale a fait preuve - d'abord pour son adoption, sa signature puis dans le processus de ratification - doit perdurer lors de la CdP22 et des prochaines Conférences des Parties.

Plus qu'un simple enjeu climatique, un impératif de développement

Au cœur du processus de négociations, les Conférences des Parties de la CCNUCC sont organisées chaque année afin de débattre des solutions à mettre en œuvre pour lutter contre les changements climatiques.

Au-delà de la réduction des émissions de GES, ces solutions doivent s'inscrire dans un agenda plus global du développement, qui doit permettre d'offrir une vie décente aux 9 milliards d'individus qui peupleront la planète d'ici 2050. L'objectif est donc non seulement de promouvoir des voies de développement

sobres en carbone, mais aussi de renforcer la résilience des sociétés pour faire face à des impacts devenus inévitables tout en apportant à chacun un mieux vivre.

Ces négociations s'inscrivent dans un cadre intergouvernemental mais l'ensemble des acteurs est concerné. L'urgence d'agir plaide ainsi pour une participation accrue des gouvernements sous-nationaux (villes, territoires), des entreprises mais aussi des citoyens. Chacun doit se réapproprier les enjeux et les défis liés à la lutte contre les changements climatiques, qui ne peuvent être séparés de ceux liés à un développement plus soutenable, que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental.

Un agenda international qui se décline au plus près de nos quotidiens

Cette participation accrue de l'ensemble des acteurs doit permettre d'intégrer des réalités distinctes au niveau local : chaque nation ou région sera exposée de manière différente aux impacts des changements climatiques. Par exemple, le bassin méditerranéen est et sera un territoire particulièrement sensible, à la croisée de nombreux défis³.

Les changements climatiques contribueront dans cette région à exacerber des situations déjà fragilisées par les pressions liées à l'urbanisation, l'industrie, la pollution, le tourisme, etc. L'exploitation des ressources hydriques et la conservation du littoral seront particulièrement affectées par la montée du niveau de la mer et par les changements attendus pour les précipitations.

De la nécessité de s'informer et de s'impliquer

Jusqu'à récemment, les négociations climat ont fonctionné selon une approche descendante, ou top down⁴, où les représentants des Parties (pays signataires de la CCNUCC) négociaient et décidaient des mesures à mettre en œuvre. Les objectifs fixés étaient ensuite déclinés en stratégies nationales et plus concrètement mises en œuvre par des politiques et des mesures. Cette approche a montré ses limites durant les dernières années, notamment par le non-respect des engagements et avec des mesures insuffisamment ambitieuses ou contraignantes pour atteindre l'objectif fixé.

³ Pour en savoir plus : ENERGIES 2050, 2016. *La lutte contre les changements climatiques, la Méditerranée confrontée aux défis de la mise en œuvre*, 2^{ème} édition, Octobre 2016.

⁴ Approche « descendante », où les décisions partent du plus haut niveau hiérarchique et « redescendent » vers les échelons hiérarchiques inférieurs.

Face à ce constat, la communauté internationale a dû revoir sa manière d'appréhender la lutte contre le réchauffement climatique et une nouvelle approche est apparue nécessaire. Ainsi, les Etats-Parties se sont engagés à présenter et soumettre en amont de la CdP21 leurs engagements dans un document cadre, les Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN). Les CPDN ont constitué un apport clé aux négociations. Chaque Etat-Partie y a consigné ses objectifs chiffrés de réduction des émissions, selon ses capacités propres, ainsi que ses efforts et besoins d'adaptation face aux effets des changements climatiques.

Pour rappel, les CPDN devaient respecter un format type, notamment faire le bilan, en tenant compte des circonstances nationales, des efforts nationaux d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques, des besoins financiers et technologiques nationaux ainsi que des besoins de renforcement des capacités et compétences nationales. Un des enjeux était également de préparer les CPDN selon un processus participatif et inclusif, en mobilisant l'ensemble des forces vives d'un pays, de manière à ce que les engagements soient co-construits et adossés à une appropriation de chacun pour que, demain, les engagements puissent se traduire en projets concrets et mesurables.

Le processus d'élaboration devrait être le garant du respect des engagements pris. Toutefois, il reste important de rappeler que, en dépit de l'innovation majeure qu'a constituée cette nouvelle approche participative et inclusive, la somme des engagements des Etats incluent dans les CPDN reste encore insuffisante pour espérer maintenir le réchauffement climatique mondial sous la barre des 2°C.

L'Accord de Paris vise maintenant à ce que les CPDN, qui constituent des engagements prévisionnels (contributions « prévues »), soient transformées en plans d'actions concrets, en devenant des Contributions Déterminées au niveau national (CDN). Ce processus est au cœur des enjeux de la CdP22 pour assurer le rehaussement du niveau d'ambition des engagements et permettre d'inscrire les objectifs de la communauté internationale dans la durée.

Un guide des négociations à l'attention du citoyen... pour que chacun puisse comprendre les enjeux et les défis

Ce Guide a pour but d'informer le citoyen sur le processus, les défis et les enjeux des négociations sur les changements climatiques, tout en faisant le lien entre ces négociations de haut niveau et le quotidien de chacun d'entre nous au niveau local. Les défis sont nombreux mais les opportunités d'agir sont, elles aussi, multiples. Elles font pleinement partie des solutions à mettre en œuvre pour évoluer vers un monde plus respectueux des ressources naturelles, sobre en carbone, solidaire et équitable.

Ce Guide des négociations se veut comme une contribution à la prise de conscience de chacun afin que le changement climatique ne soit plus perçu comme un simple sujet qui fait de temps en temps la une des journaux mais, bel et bien, comme une priorité ici et ailleurs, et ce quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

Un guide comme une invitation à l'action ici et ailleurs, aujourd'hui et demain...

Ce guide se veut donc être également une contribution pour que la question des changements climatiques dépasse le cercle des spécialistes pour aller au-delà du stade de la simple émotion. De la capacité de nos sociétés à élaborer un projet commun respectueux des ressources naturelles, résilient, solidaire et équitable dépendra notre capacité de survie. Le temps est désormais la principale contrainte et tout plaide pour une action immédiate et ambitieuse inscrite dans une solidarité sincère et équitable à reconstruire.

Fidèle à sa vision d'une société résolument différente, ENERGIES 2050 entend ainsi contribuer à démultiplier les moyens d'agir de chacun. Il s'agit aussi de montrer que nos modes de consommation et de production peuvent être différents, au service du plus grand nombre et dans le respect des ressources naturelles. Dans cet esprit, ce Guide vient compléter les autres publications de l'association et enrichir les initiatives et projets déjà en cours. Ce document se veut un trait d'union entre les savoirs passés, présents et à venir afin de démultiplier les opportunités d'action pour des sociétés en transition, équitables, solidaires et respectueuses des équilibres intra et intergénérationnels.

Notre futur se conjugue au présent, ici et ailleurs, et chacun d'entre nous a sa part à jouer. Nous sommes tous acteurs du changement !

CHAPITRE I. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES... MYTHES ET REALITES

Qu'il soit scientifique, homme politique, universitaire, représentant du secteur public, privé ou de la société civile, chacun s'exprime sur les changements climatiques en faisant référence à une foule de concepts plus ou moins complexes qui laissent parfois le citoyen sur le bord du chemin, confronté à des données et informations parfois sources de polémiques ou encore partielles et orientées.

Pour apaiser le débat et pouvoir parler des changements climatiques, il est indispensable d'appréhender les mécanismes et phénomènes physiques qui en sont à l'origine et de voir comment les activités naturelles et humaines interagissent globalement entre elles. Dans ce cadre, l'objet de ce chapitre est dans un premier temps de présenter l'effet de serre et les interactions existantes entre les gaz présents dans l'atmosphère, l'énergie solaire, et les équilibres du système climatique. Les impacts du changement climatique sur les systèmes humains et naturels seront ensuite abordés.

1.1. L'effet de serre... un équilibre fragile

L'effet de serre est un phénomène physique naturel qui est nécessaire au développement de la vie sur Terre car, sans cela, les températures sur notre planète seraient constamment et fortement négatives. L'effet de serre se produit à travers une couche de gaz naturellement présents dans l'atmosphère terrestre, dénommés les Gaz à Effet de Serre (GES). Cette couche retient une partie de l'énergie solaire qui atteint notre planète en permanence sous la forme d'UV (ultra-violet) et qui repart sous la forme d'infra-rouge. Ce phénomène peut être plus ou moins prononcé en fonction de la concentration atmosphérique de GES, que ces gaz soient d'origine anthropique (engendrés par l'activité humaine) ou d'origine naturelle.

Figure 1. L'effet de serre en quelques illustrations⁵



1. Sans effet de serre, l'énergie solaire arrivant à la surface terrestre est renvoyée vers l'espace sous forme d'infrarouge



2. Avec effet de serre, une partie de l'énergie solaire est retenue sous forme d'infrarouge à la surface terrestre



3. Plus la concentration de gaz à effet de serre augmente, plus l'énergie solaire retenue est importante, et plus les températures augmentent.

⁵ © ENERGIES 2050 - D'après une illustration de l'ADEME

Réchauffement climatique et changement climatique, des similitudes mais des réalités différentes

L'augmentation des concentrations de GES d'origine anthropique dans l'atmosphère renforce l'effet de serre naturel et se traduit par une hausse des températures moyennes de la planète et, in fine, par ce que nous appelons un réchauffement climatique global. Cette augmentation, même modeste, conduit à des changements plus profonds sur le système climatique avec des impacts sur un nombre important d'indicateurs : dérèglements des précipitations, des vents, des courants océaniques, montée du niveau des mers, etc... Ce que l'on appelle « changement climatique » englobe en fait l'ensemble de ces phénomènes et est le résultat du réchauffement global.

Les 6 Gaz à Effet de Serre (GES) et leur respective contribution au réchauffement planétaire

Les principaux GES présents dans l'atmosphère sont, au-delà la vapeur d'eau (H₂O) : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). S'y ajoutent les gaz industriels : hydrofluorocarbures (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Ils proviennent tous de processus différents et ne possèdent pas les mêmes caractéristiques, contribuant différemment au réchauffement planétaire.

Afin de faciliter la compréhension de cette contribution, les experts du GIEC ont défini le Potentiel de réchauffement global (PRG). Il s'agit d'un indicateur qui regroupe sous une seule valeur l'effet cumulé de toutes les substances contribuant à l'accroissement de l'effet de serre, ayant le CO₂ comme référence (équivalent carbone - noté CO₂e).

L'effet de serre attribué au CO₂ est fixé à 1 et celui des autres substances est relativisé, ou normalisé, par rapport au CO₂ (à quantité d'émissions égales). Les PRG de ces différents gaz varient entre autres facteurs selon leur durée de vie, c'est-à-dire, leur temps de permanence dans l'atmosphère. Le tableau ci-contre présente les PRG de quelques composés tels qu'ils ont été actualisés par les experts du GIEC.

Figure 2. Tableau d'équivalence PRG des gaz à effet de serre

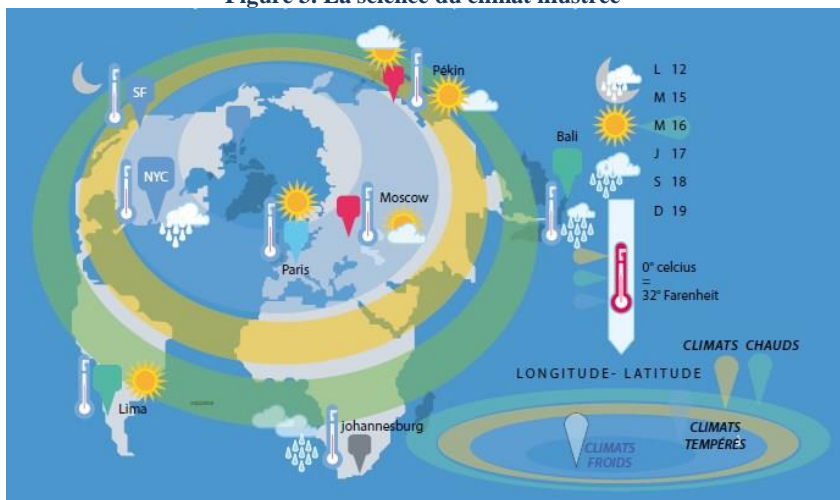
Polluants	Durée de vie (années)	PRG selon horizon retenu	
		20 ans	100 ans
CO ₂	variable	1	1
CH ₄	12	84	28
N ₂ O	121	264	265
NF ₃	500	12800	16100
SF ₆	3200	17500	23500
CF ₄ (perfluorométhane)	50000	8800	6630
HFC-22	12	5280	1760

Climat ou météo ?⁶

La météorologie et la science du climat sont deux choses distinctes ! La différence tient en un mot : le temps. La météorologie décrit des phénomènes locaux qui se produisent dans l'heure, la journée ou la semaine. La science du climat sert à décrire des tendances (températures, précipitations, etc.) sur une période plus longue (décennies ou siècles) et dans une zone géographiquement plus étendue mais qui reste généralement bien définie. On parlera ainsi, par exemple, de climat équatorial ou de climat tempéré. Les deux fournissent des données historiques qui permettent d'élaborer des trajectoires ou des indicateurs comme par exemple le nombre de jours de température extrême.

⁶ Source : 5ème rapport d'évaluation du GIEC, 2014.

Figure 3. La science du climat illustrée⁷



Une seule valeur l'effet cumulé de toutes les substances contribuant à l'accroissement de l'effet de serre, ayant le CO₂ comme référence (équivalent carbone - noté CO₂e).

L'effet de serre attribué au CO₂ est fixé à 1 et celui des autres substances est relativisé par rapport au CO₂. Les PRG de ces différents gaz varient selon leur durée de vie, c'est-à-dire, leur temps de permanence dans l'atmosphère. Le tableau ci-contre présente les PRG de quelques composés tels qu'ils ont été actualisés par les experts du GIEC.

1.2. Le changement climatique : entre évolution naturelle et activités humaines

Des phénomènes naturels ou astronomiques

On citera, par exemple, l'inclinaison de la Terre qui varie suivant des cycles de 40 000 ans environ ou la quantité d'énergie émise par le soleil, qui varie en fonction de ses cycles d'activité (cycles de Schwabe⁸, périodes de 11 ans environ). On citera également les grandes périodes historiques d'activité volcanique de la planète.

⁷ © ENERGIES 2050

⁸ Source : <http://istp.gsfc.nasa.gov/earthmag/sunspots.htm> (dernière consultation - octobre 2016)

Les activités humaines génératrices d'émissions de GES

Ces émissions sont en forte croissance depuis la révolution industrielle (1850) et sont notamment liées à l'usage massif des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) pour les besoins industriels, le transport, la production électrique ou encore les usages domestiques. L'urbanisation, la mécanisation des cultures agricoles et la modification de l'usage des sols, la déforestation etc. contribuent également à l'augmentation des émissions de GES.

Lorsque l'on évoque les causes des changements climatiques, la majorité de la communauté scientifique internationale reconnaît aujourd'hui l'influence des activités anthropiques⁹. Cette réalité est affirmée avec de plus en plus de certitude au fur et à mesure de l'évolution de la connaissance scientifique sur le lien entre les activités humaines et l'évolution du climat. On citera notamment le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC – voir plus loin pour plus d'informations).

Pour autant, une minorité continue à rester sceptique sur le sujet. Les « climato-sceptiques » mettent en avant le fait que la Terre subit naturellement des cycles plus ou moins réguliers de réchauffement et de refroidissement, ou encore qu'une augmentation seule de la concentration en dioxyde de carbone (CO₂) ne serait pas suffisante pour occasionner les changements que nous constatons actuellement.

Le soleil en question

Certains scientifiques attribuent une partie importante des perturbations du système climatique à l'activité solaire. Des études ont mis en évidence des liens étroits entre cette activité et les variations historiques du climat, comme lors du petit âge glaciaire¹⁰, période particulièrement froide qui a frappé l'Europe entre 1560 et 1830.

⁹ D'origine humaine

¹⁰ Source : Jean-François Mouhot « Du climat au changement climatique : chantiers, leçons et défis pour l'histoire », Cultures & Conflits 4/2012 (n° 88), p. 19-42 [en ligne] www.cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2012-4-page-19.htm (dernière consultation - octobre 2016)

En réalité, l'activité du Soleil, surveillée par satellite depuis 1978¹¹, présente une tendance à la baisse ces dernières années¹². Dans le même temps, les températures moyennes à la surface du globe ont dépassé tous les records. La réalité des chiffres permet d'affirmer que la variation des températures est indépendante du forçage radiatif du soleil¹³: la corrélation entre l'activité solaire et les variations récentes du système climatique ne peut être formellement établie.

Certains «climato-sceptiques»¹⁴ ont eu des beaux succès en librairie alors même que la profession marquait un refus des théories parfois très sulfureuses et polémiques de ces auteurs ou groupes de chercheurs. Peut notamment être cité en exemple *L'Imposture climatique*, du géochimiste français Claude Allègre, publié en 2010. Sans apporter aucun élément scientifique, l'auteur s'est dit persuadé que les nombreuses études menées étaient erronées, que l'influence majeure du CO₂ sur le climat n'était pas démontrée et qu'elle était même douteuse.

Ces affirmations ont amené de nombreuses réactions et ont fait l'objet d'une lettre ouverte¹⁵ signée par plus de 600 scientifiques, accompagnée d'un document recensant une série d'erreurs (plus de 200) identifiées dans le livre. Une invitation au débat scientifique a également été proposée à l'auteur, mais celle-ci ne s'est jamais concrétisée. Plusieurs porte-paroles de ces courants ont vendu beaucoup de livres et ont levé des fonds significatifs pour mettre en place des fondations ou réseaux sur ces sujets. A noter que de façon récurrente, des liens avec des industriels ou des groupes politiques sont dénoncés, laissant croire à des phénomènes d'influence et/ou de convergences d'intérêts certains.

Pour éviter tout débat inutile, il convient juste de rappeler qu'il s'agit d'une infime partie de la communauté scientifique mondiale et que leur audience est de moins en moins crédible.

¹¹ Source : <http://sciences.blogs.liberation.fr/2010/09/20/scoop-le-match-bard-versus-courtilot-a-lacademie-des-sciences/> (dernière consultation - octobre 2016)

¹² Source: Bard E., Delaygue G. Earth Planet. Sci. Lett. 265, 302-307 (2008).

¹³ NRF de l'anglais : normalized radiatif forcing – représente l'indicateur de la quantité d'énergie solaire reçue par la Terre

¹⁴ *L'Imposture climatique*, Paris, Plon, 2010 (ISBN 978-2-259-20985-4).

¹⁵ Disponible sur : <http://sciences.blogs.liberation.fr/2010/04/01/climat-400-scientifiques-signent-contre-claude-allegre/> (dernière consultation - octobre 2016)

La vapeur d'eau et les aérosols, qui sont des particules très fines émises autant par les activités humaines que par le milieu naturel (par certaines plantes, par des incendies de forêts, des éruptions volcaniques, etc.), peuvent exercer un effet contraire en refroidissant la planète : ces particules absorbent et réfléchissent une partie de la lumière solaire vers l'espace, avant que cette dernière n'ait atteint la surface du globe.

Par ailleurs, ces particules interagissent et influent sur la couverture nuageuse, phénomène dont les effets en termes de réchauffement peuvent être contradictoires. L'effet des aérosols sur le bilan énergétique de la planète dépend ainsi de plusieurs paramètres tels que la taille de la particule, sa composition chimique et sa distribution dans l'atmosphère. Les incertitudes concernant ce phénomène, nommé « effet parasol », restent nombreuses et ne permettent pas d'établir de façon exacte l'influence de ces particules sur le système climatique.

1.3. Le GIEC, la CCNUCC... la science au service des négociations



Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), suite à une demande du G7¹⁷. Le GIEC a pour mission de présenter de façon neutre et indépendante des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques à un instant donné.

¹⁶ Encadré basée sur la fiche aérosols atmosphériques préparée pour le grand public par l'Université de Lille http://www-loa.univ-lille1.fr/Accueil/fr/science_pour_tous_fichiers/fete_dela_science_fichiers/fetedelascience2004-aerosol.pdf consultée le 18 août 2015

¹⁷ Groupe des 7 pays les plus industrialisés (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon)

Il doit également présenter et analyser leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies pour y faire face. Cet organe scientifique n'est pas en charge de conduire lui-même des recherches ou des travaux de suivi des données climatologiques mais il s'appuie sur les travaux scientifiques de l'intégralité de la communauté internationale. Depuis 1992, date de l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le GIEC a comme mandat de fournir à la convention des informations scientifiques « rigoureuses et équilibrées »¹⁸.

Une définition factuelle du changement climatique

Le GIEC définit le changement climatique comme une « variation de l'état du climat, que l'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus »¹⁹. La CCNUCC indique par ailleurs que « le changement de climat est attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables »²⁰.

Les rapports d'évaluation du GIEC : une science qui informe, alerte et qui plaide pour une action immédiate

Depuis sa création, le GIEC a diffusé cinq rapports d'évaluation²¹, dans lesquels les experts, travaillant dans des Groupes de Travail spécifiques ont mis en évidence les causes, les effets et les conséquences des changements observés, et ont émis des recommandations en matière d'atténuation et d'adaptation.

Ces rapports sont complétés par des rapports thématiques intermédiaires. On citera le « Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation du changement climatique » publié en mai 2011 (SRREN – Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation).

¹⁸ Source : site officiel du GIEC https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml (dernière consultation - octobre 2016)

¹⁹ GIEC – 4ème rapport d'évaluation (2007), Glossaire

²⁰ GIEC - 4ème rapport d'évaluation (2007), Glossaire

²¹ Lien pour le téléchargement des rapports d'évaluation du GIEC : https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

Le premier rapport date de 1990 et comptait 3 volumes :

- I – Groupe de travail I sur l'Évaluation scientifique de l'évolution du climat
- 2 – Groupe de travail II sur l'évaluation des impacts des changements climatiques
- 3 – Groupe de travail III sur les stratégies de parade du GIEC



Premier rapport d'évaluation du GIEC et ses 3 volumes respectifs

Le cinquième et dernier rapport du GIEC publié entre 2013/2014 a été préparé par plus de 800 auteurs du monde entier, et comporte près de 5000 pages²². Il compte également 3 volumes, le second volume étant divisé en 2 parties :

- I – Groupe de travail I sur les éléments scientifiques des changements climatiques
- 2 – Groupe de travail II sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité aux changements climatiques, à une échelle régionale (partie B) et globale et sectorielle (partie A)
- 3 – Groupe de travail III sur l'atténuation.

Tous les rapports du GIEC ainsi que du matériel pédagogique sont disponibles sur le site officiel www.ipcc.ch (IPCC signifie International Panel on Climate Change, le nom anglais du GIEC). Les documents sont en anglais mais les « Résumé pour les décideurs » sont disponibles en français.

²² Les rapports du GIEC (et leurs résumés en français) sont disponibles sur www.ipcc.ch



Une modélisation de plus en plus performante

Le GIEC s'appuie sur des modèles mathématiques poussés permettant de rendre compte et simuler des situations passées et futures en prenant en compte de multiples données d'entrée (par exemple, des données météorologiques temporelles, les émissions passées, actuelles et futures de GES, la mise en œuvre de politiques et/ou de mesures d'atténuation et d'adaptation, etc.). Ces simulations ont notamment permis d'estimer le seuil limite d'augmentation des températures moyennes à $+2^{\circ}\text{C}$, au-delà duquel les impacts du changement climatique pourraient s'avérer catastrophiques, ainsi que les réductions nécessaires en termes de GES pour atteindre cet objectif.

C'est donc notamment à la lumière des travaux du GIEC qu'ont été définis les objectifs de maintien de la température inscrits dans l'Accord de Paris. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, il est d'ailleurs prévu pour 2018, que le GIEC publie un rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de $1,5^{\circ}\text{C}$ par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre (RS1,5)²³.

²³ Source : <http://newsroom.unfccc.int/fr/accord-de-paris/nombreuses-candidatures-rapport-special-giec/> (dernière consultation - octobre 2016)

Un modèle climatique, c'est quoi ?

Un modèle climatique est, pour le GIEC, une « représentation numérique du système climatique fondée sur les propriétés physiques, chimiques et biologiques de ses composantes et sur leurs processus d'interaction et de rétroaction et qui tient compte de la totalité ou d'une partie de ses propriétés connues. Le système climatique peut être représenté par des modèles d'une complexité variable : autrement dit, pour une composante ou une combinaison de composantes donnée... Les modèles de la circulation générale couplés atmosphère océan (MCGAO) fournissent une représentation d'ensemble du système climatique, qui est une des plus complètes du spectre actuellement disponible. Une évolution se dessine vers des modèles plus complexes à chimie et biologie interactives (voir chapitre 8 du rapport du Groupe de travail I). Les modèles climatiques sont des outils de recherche pour l'étude et la simulation du climat et servent aussi à des fins opérationnelles, notamment pour les prévisions climatiques mensuelles, saisonnières et interannuelles ».

Source : Glossaire du GIEC²⁴

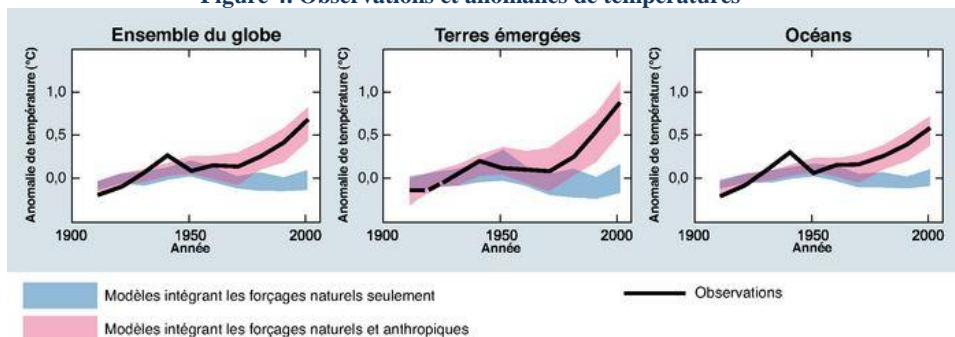
Le dernier bilan scientifique, élaboré à partir de modèles de plus en plus performants, souligne que des phénomènes naturels pourraient expliquer les changements climatiques observés durant la période allant du XV^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle. En revanche, depuis 1950, la hausse des températures est telle que seule une combinaison des facteurs naturels et anthropiques²⁵ est à même d'expliquer la rapidité et l'ampleur du phénomène.

Les graphiques présentés dans la figure ci-après, extraits du 5^{ème} rapport du GIEC, comparent les observations (données réelles mesurées) avec les résultats de simulations prenant en compte (1) les phénomènes naturels (« forçage naturels ») uniquement et (2) une combinaison des phénomènes naturels et des activités humaines. Chacun pourra constater que seule l'option 2 permet de prendre compte de la réalité des observations depuis le milieu du 20^{ème} siècle.

²⁴ Disponible sur : <https://www.ipcc.ch/pdf/glossary/tar-ipcc-terms-fr.pdf> page 185.

²⁵ D'origine humaine

Figure 4. Observations et anomalies de températures

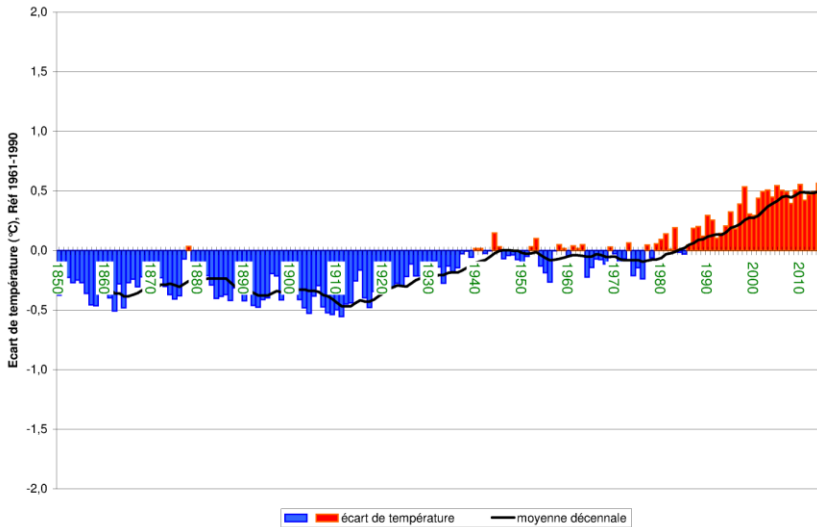


Comparaison entre les simulations réalisées prenant en compte (1) uniquement les forçages naturels (2) les forçages naturels et anthropiques ainsi que les observations (réalité).²⁶

En résumé, s'il est vrai que la Terre présente des cycles naturels de réchauffement/refroidissement, la tendance des dernières décennies correspond à une anomalie marquée par une forte hausse des températures, qui ne peut être expliquée que par l'influence des activités anthropiques. De fait, le GIEC conclut qu'il est « extrêmement probable » (avec plus de 95% de certitude) que les activités humaines aient une influence sur les changements climatiques constatés actuellement.

²⁶ Source : GIEC, 2013. - Consulter le schéma en ligne : https://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/syr/fr/figure-2-5.html

Figure 5 : Moyenne de température décennale et écart de température



La figure ci-dessus présente l'anomalie de la température moyenne annuelle de l'air, en surface, par rapport à la normale de référence : température moyenne du globe.²⁷

1.4. Des impacts déjà réels et de plus en plus visibles

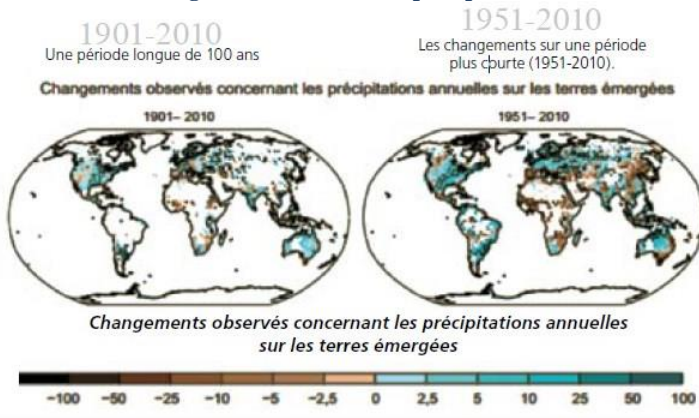
L'augmentation des températures moyennes s'est traduite par des déséquilibres sur l'ensemble du système climatique, fortement sensible aux variations de températures. Ces déséquilibres ou dérèglements se manifestent au travers de phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des pluies très intenses, de longues périodes de sécheresse, la fonte des calottes glaciaires, la hausse du niveau des mers, etc.



Biot (06), France, après inondations en octobre 2015

²⁷ Source : Météo France - D'après les données du *Climatic Research Unit, University of East Anglia*. Le zéro correspond à la moyenne de l'indicateur sur la période 1961-1990, soit 14,0°C [en ligne] <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/le-rechauffement-observe-a-l-echelle-du-globe-et-en-france> (consulté en octobre 2016).

Figure 6 : évolution des précipitations



La figure ci-dessus montre, par exemple, que les changements moyens constatés lors des 50 dernières années (1951-2010) sur les précipitations annuelles sont beaucoup plus importants que sur la période globale 1901-2010, signe d'une accélération des altérations du climat.

Ces évolutions ont des impacts qui sont déjà sensibles sur l'environnement, comme illustré dans le schéma ci-dessous :

²⁸ Source : GIEC, 2013

Figure 7. Les impacts du changement climatique sur l'environnement illustrés²⁹



Augmentation des températures moyennes et des « points chauds » identifiés

Selon le GIEC, la hausse des températures moyennes, qui a été de 0,85°C sur la période 1880-2012, pourrait atteindre 2,6°C à 4,8°C d'ici 2100. Toutes les zones ne sont cependant pas égales face à ce réchauffement et aux impacts du changement climatique.

²⁹ © ENERGIES 2050

Le bassin méditerranéen, un « hot spot » climatique³⁰

Les études du GIEC identifient le bassin Méditerranéen comme un des points chauds du changement climatique. Les hausses de températures (+2°C en fonction des saisons et des scénarios d'ici 2050, 2°C à 7,5°C selon les projections d'ici 2100), la montée du niveau des eaux (6 mm par an en moyenne dans certaines régions), ainsi que le renforcement des événements climatiques extrêmes y sont et y seront particulièrement prononcés. Les conséquences sont multiples et transversales: sécheresses, inondations, canicules, feux de forêt, stress hydrique, désertification, érosion, dégradation de la biodiversité terrestre et marine, etc.³¹

Le GIEC estime ainsi dans son scénario d'émissions RCP4,5 (Représentative Concentration Pathways) que « d'ici 2100 les températures moyennes pourraient augmenter jusqu'à 7,5 °C et les précipitations moyennes baisser jusqu'à 60 %. En ce qui concerne le niveau de la mer, une augmentation moyenne de 0,4 à 0,5 m est projetée pour la plus grande partie de la Méditerranée »³².

Soulignons que pour la Méditerranée (en particulier ses rives Est et Sud), les effets du changement climatique viennent exacerber des problématiques économiques, environnementales et sociales déjà complexes, elles-mêmes nourries par la croissance démographique. Il est dans ce contexte crucial de prendre les bonnes décisions dès aujourd'hui pour éviter de multiplier des effets de verrous qui constitueraient dans le futur un frein important au développement. Les besoins d'adaptation (au changement climatique) doivent ainsi être intégrés au sein de politiques de développement sobres en carbone, et ce dans divers domaines tels l'agriculture, l'énergie, le bâtiment, les villes, etc. à l'échelle nationale mais également à celle des territoires.

³⁰ ENERGIES 2050, 2016. *La lutte contre les changements climatiques, la Méditerranée confrontée aux défis de la mise en œuvre*, 2^{ème} édition, Octobre 2016.

³¹ Plan bleu, 2015, *Changement climatique, les notes du Plan Bleu, 27 mai 2015, Ressources et milieux naturels*

http://planbleu.org/sites/default/files/publications/notes27_cc_fr_web.pdf

³² GIEC, 2013, cité dans *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025*, mai 2016, p.52 ; http://energies2050.org/wp-content/uploads/2016/07/2016-07-12-SMDD_2016-2025_FR.pdf

La fonte des glaces : l'exemple du Glacier d'Ossoue

Le Glacier d'Ossoue dans les Pyrénées a reculé de 540 mètres depuis 1911.

En 100 ans, sa superficie est passée d'environ 110 à 45 hectares, soit une perte de surface de 60%³³

Figure 8 : Fonte des glaces, l'exemple du glacier Ossoue

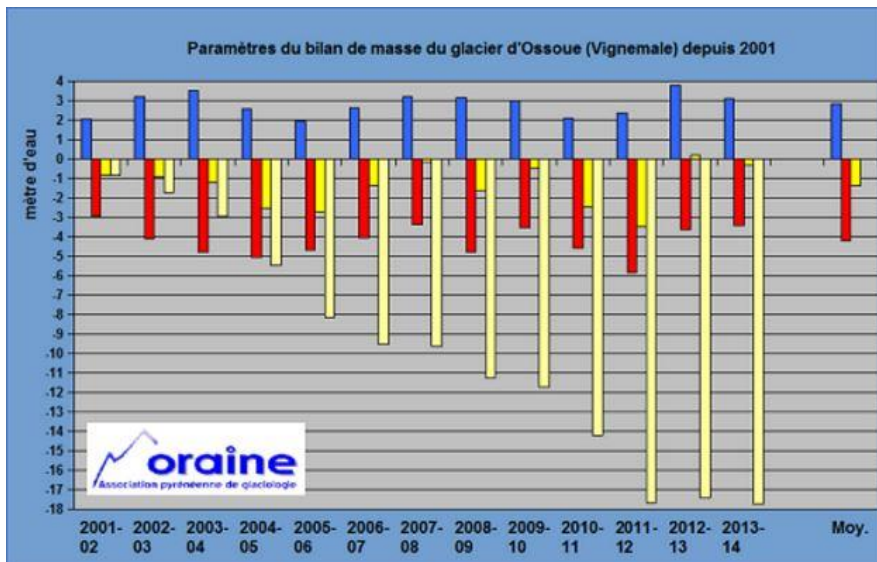
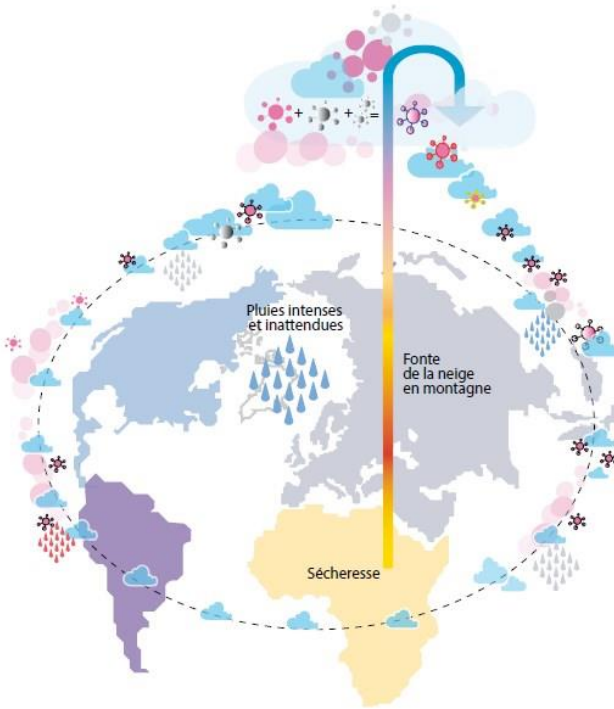


Diagramme montrant le bilan entre pertes et gains de masse du glacier. L'accumulation (en bleu) correspond au gain de matière (neige hivernale) et l'ablation (en rouge) constitue la perte de masse (fonte estivale de neige et de glace). Le bilan (jaune foncé) résulte de l'accumulation diminuée de l'ablation. D'année en année, on peut additionner la valeur du bilan et ainsi obtenir le bilan cumulé (jaune clair).

³³ Crédits photographies : Site du Ministère De l'écologie, du développement durable et de l'énergie (consultation octobre 2016) [en ligne] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evolution-du-bilan-de-masse-du.html>

Figure 9. La modification du cycle de l'eau illustrée³⁴



L'eau est l'une des ressources les plus sensibles et les plus impactées par le changement climatique. Le GIEC considère qu'il est probable que des régions déjà sèches (zones subtropicales, Sahel, espace méditerranéen...) souffriront d'une réduction des précipitations, alors que la fréquence et l'intensité des fortes pluies augmenteront dans la plupart des régions du monde, notamment dans les hautes latitudes. Le renforcement des événements climatiques extrêmes amènera des inondations, des sécheresses et épisodes de canicule, etc., avec un fort impact en termes de coûts d'infrastructures ou de production agricole (entre autres).

³⁴ © ENERGIES 2050

Cycle de l'eau

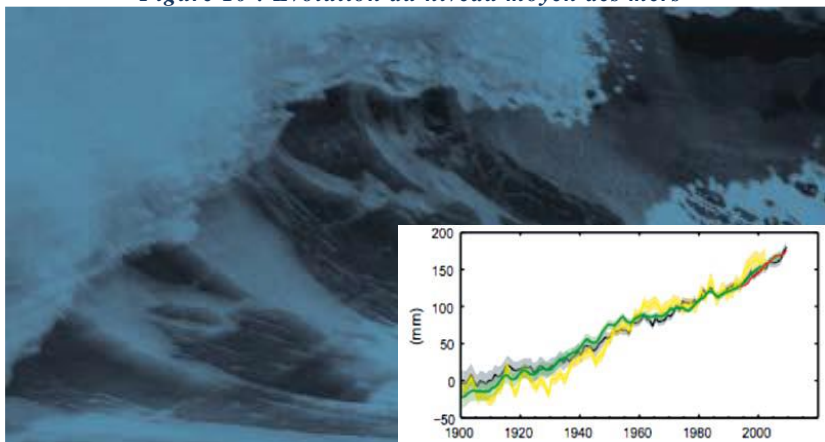
Une évaporation plus rapide de l'eau, due à la chaleur, combinée aux interactions entre les gouttelettes d'eau et la pollution atmosphérique, peut affecter la condensation de la vapeur d'eau. Celle-ci demeure alors en suspension dans l'air et ne tombe plus sous forme de pluie, amenant par endroit des épisodes de sécheresse. Cette vapeur peut aussi se déplacer et retomber de façon inattendue dans d'autres régions.

Une montée du niveau des mers de plus en plus rapide

Selon le 5ème rapport du GIEC, le niveau des mers pourrait en moyenne s'élever de 26 cm (scénario le plus optimiste) à 82 cm d'ici la fin de ce siècle, comparé aux niveaux de la fin du 20ème siècle (la hausse a été d'environ 20 cm sur le dernier siècle). Ce phénomène est principalement causé par la dilatation de l'eau sous l'effet d'une température plus élevée, et est renforcé par la fonte des calottes polaires. Une hausse de près d'un mètre pourrait impacter directement une personne sur dix dans le monde, notamment dans les zones côtières les plus basses, y compris en France (Camargue, Bouches du Rhône, etc.). Ces impacts incluent des inondations et tempêtes plus fréquentes, l'érosion ainsi que, entre autres, la salinisation des terres et des ressources hydriques.

A titre d'exemple, les grands deltas, piliers de la production agricole dans des pays en développement tels que le Vietnam (deltas du Mékong et du Fleuve Rouge), l'Egypte ou encore le Bangladesh, seront particulièrement menacés par les inondations mais aussi par l'intrusion saline qui contraint déjà fortement la production agricole, et par extension, nuit à la sécurité alimentaire.

Figure 10 : Évolution du niveau moyen des mers³⁵



D'après une étude menée conjointement par la Banque Mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2013, les risques liés à la montée des eaux se traduiront notamment par une multiplication de la moyenne mondiale des pertes et dommages associés aux inondations, passant de près de 6 milliard de dollars par an en 2005 à une valeur estimée de 52 milliards par an en 2050³⁶.

Les villes à plus haut risque seraient, en termes financiers, Guangzhou, Miami, et New York.

Cette même étude souligne la nécessité de mettre en œuvre dès à présent des mesures d'adaptation afin de limiter les dommages. Or, compte tenu de leur situation particulière, les pays en développement, qui n'ont souvent pas les capacités à mettre en œuvre des infrastructures, stratégies et programmes de lutte adaptés, restent de fait particulièrement exposés.

Cela pourrait ainsi conduire à la disparition de certaines îles, mais aussi à renforcer les phénomènes de migrations, simultanément à l'augmentation rapide du nombre de « réfugiés climatiques » qui est déjà important et va l'être encore plus dans un proche futur. Cette dernière problématique constitue d'ailleurs l'un des grands défis politiques et économiques à venir.

³⁵ Source : GIEC – « Changement climatique 2013 : Les éléments scientifiques - Résumé à l'intention des décideurs » - Septembre 2013 (Vol.1 du 5ème Rapport d'évaluation)

³⁶ Source : <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2013/08/19/coastal-cities-at-highest-risk-floods> (consultation octobre 2016)

Des réfugiés climatiques de plus en plus nombreux : 22 millions de personnes déplacées pour des raisons climatiques en 2013³⁷.



Conseil de ministres « sous l'eau » aux Maldives en 2009.³⁸



Inondation provoquée aux Maldives en 2007 par des fortes pluies et un sol saturé en pleine saison sèche³⁹.

Les Maldives font partie des pays particulièrement menacés par les dérèglements climatiques. Cet archipel qui a une importante concentration de population sur certaines îles est très vulnérable à la montée des eaux et à l'acidification des océans. Les récifs coralliens, qui jouent un rôle important pour les écosystèmes des zones côtières, ont vu leur croissance ralentir. La montée du niveau des mers est source d'érosion et d'inondations. Malgré des mesures telles que la construction de digues, les populations se retrouvent ainsi sans cesse menacées.

En 2009, un conseil de Ministres s'était déroulé sous l'eau afin de sensibiliser sur les impacts des changements climatiques qui menacent les archipels. Mais les moyens de faire face à ces enjeux restent limités et sont très insuffisants. Le gouvernement a décidé la construction d'une île artificielle, à côté de la capitale Malé, nommée Hulhumalé. Avec une altitude de deux mètres au-dessus du niveau de la mer, elle doit accueillir 150 000 habitants d'ici 2050. Toutefois, et au-delà du prix exorbitant d'une telle démarche, ces constructions sont susceptibles d'intensifier l'érosion dans les îles voisines.

Le pays a par ailleurs créé un fonds qui permettrait d'acheter des terres dans d'autres parties du monde, afin d'éviter que les maldiviens ne viennent s'ajouter à la liste des réfugiés climatiques⁴⁰.

³⁷ Source: Global Estimates 2014 – People displaced by disasters [en ligne]
<http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2014/201409-global-estimates2.pdf>
(consultation octobre 2016)

³⁸ Source : <http://www.tuxboard.com/ministres-aux-maldives-sous-l-eau/>

³⁹ Source : Collectif Argo, reportage « Maldives : un archipel à fleur d'eau ». <http://www.refugiesclimatiques.com/nw,Maldives---un-archipel-a-fleur-d-eau,1,209,1>

⁴⁰ BEAUGRAND, G., GOBERVILLE, E. « Conséquences des changements climatiques en milieu océanique », Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne],

Une acidification des océans préoccupante

La population végétale et animale des océans absorbe une partie importante du carbone présent dans l'atmosphère, notamment le CO₂ (dioxyde de carbone). Lorsque les quantités sont trop importantes, les océans s'acidifient avec des conséquences importantes sur une partie des écosystèmes. Cette acidification accrue pourrait atteindre +15% à +109% (comparé aux niveaux actuels), selon les scénarios du GIEC. L'acidification des mers et des océans pourrait, à terme, non seulement altérer la capacité d'absorption de carbone des océans, mais aussi entraîner la disparition de certaines espèces et de celles qui en dépendent avec des impacts importants sur la capacité de production alimentaire.

Des écosystèmes terrestres perturbés et altérés

Avec l'augmentation des températures, les espèces animales et végétales devront s'adapter à leurs nouvelles conditions pour survivre. Les espèces qui n'auront pas cette capacité d'adaptation devront se déplacer ou bien disparaîtront tout simplement. Ce phénomène s'accroît et le nombre d'espèces concernées est de plus en plus important. Des insectes ou plantes qui étaient absents de certaines régions, moins chaudes, commencent ainsi aujourd'hui à s'y développer... A titre d'exemple, déjà en 2004 l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), dénombrait 12 259 espèces menacées d'extinction, sur environ 1,75 million répertoriées⁴¹.

L'exemple de la chenille processionnaire du pin en France illustre bien cette réalité. D'origine méditerranéenne et endémique des régions du Sud, la migration de cette espèce vers le nord a été de l'ordre de 4 km/an en moyenne au cours des 10 dernières années. Aujourd'hui, avec le réchauffement et des températures légèrement plus douces en hiver, les chances de survie de la chenille processionnaire sont régulées, ce qui présente une des caractéristiques particulières de cette espèce⁴².

hors-série 8 | octobre 2010, mis en ligne le 22 octobre 2010, consulté le 30 juillet 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/10143> ; DOI : 10.4000/vertigo.10143

⁴¹ Source : Perte de la diversité biologique: faits et chiffres. Union Européenne, MEMO04/27 – Bruxelles, février 2004

⁴² Source : Site du Ministère De l'écologie, du développement durable et de l'énergie - www.developpement-durable.gouv.fr/Front-d-expansion-de-la-chenille.html (consultation octobre 2016)

Figure 11. Progression de la chenille processionnaire du pin vers le nord de la France⁴³



1.5. Des impacts sociaux économiques importants...

Chaque région du monde présente des réalités et des spécificités en termes d'environnement, de culture ou encore d'histoire de son développement. Le savoir-faire local, patiemment construit au plus près des ressources et des territoires, a été, par nature, adapté aux spécificités des climats locaux (on citera l'art de la construction traditionnelle ou encore l'exemple du vin !).

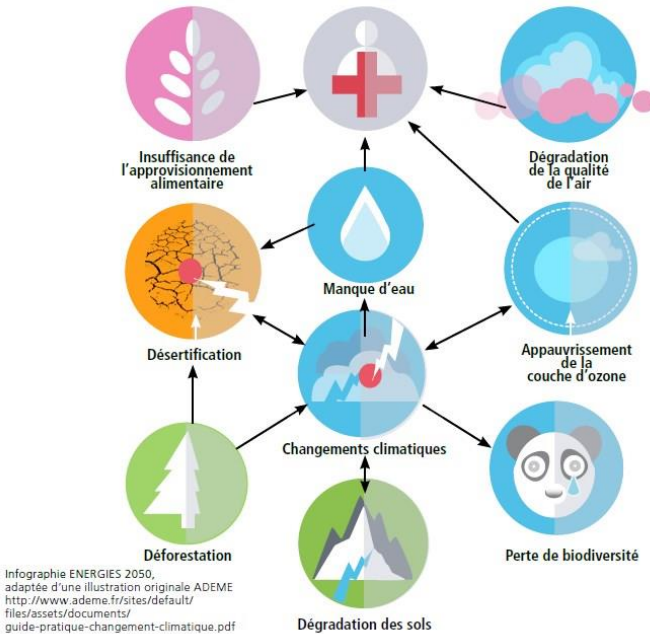
Les pratiques font partie d'un héritage patiemment acquis au cours du temps et des générations. Ceci étant dit, notre histoire contemporaine a été le théâtre d'une profonde uniformisation des pratiques et notre environnement est devenu artificialisé, altéré et fragilisé.

Aujourd'hui, avec la réalité des changements climatiques, les populations doivent faire face à des problèmes auxquels elles n'ont jamais ou rarement été confrontées.

⁴³ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Front-d-expansion-de-la-chenille.html#prettyPhoto> (consultation octobre 2016)

Les conséquences des perturbations du système climatique menacent les ressources naturelles, augmentent les risques sanitaires et, d'une manière générale, exacerbent les défis existants tout en perturbant les activités humaines, comme en témoigne le schéma ci-après.

Figure 12. Les conséquences des perturbations du système climatique illustrées⁴⁴



Face à ces défis que personne ne saurait ignorer, il est urgent de mettre en œuvre des politiques et mesures concrètes, qui concernent non seulement la réduction des émissions de GES mais également l'adaptation aux impacts devenus inévitables. L'atténuation⁴⁵ et l'adaptation⁴⁶ sont complémentaires et il est

⁴⁴ © ENERGIES 2050 - D'après ADEME

⁴⁵ Atténuation : « ensemble des mesures et politiques engagées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit, par exemple, de favoriser le développement des énergies renouvelables ou de soutenir les modes de transports les moins émetteurs »
Définition tirée du site de la CdP21 [en ligne] <http://www.cop21.gouv.fr/62-milliards-de-dollars-mobilises-en-2014-en-faveur-des-pays-en-developpement/>

⁴⁶ Adaptation : « ensemble des mesures prises par les États afin de réduire l'impact des changements climatiques (hausse du niveau de la mer, sécheresse...), comme, par exemple, l'édification de digues le long des côtes »

nécessaire de les intégrer dans une stratégie globale : atténuer les impacts du changement climatique permet de réduire les besoins d'adaptation, et de nombreuses mesures d'adaptation ont des co-bénéfices en matière d'atténuation (et inversement).

L'atténuation

Les mesures d'atténuation concernent la réduction des émissions de GES à la source afin de contribuer à limiter le niveau de réchauffement global. Les pays développés (il s'agit de l'expression utilisée dans le cadre des négociations internationales mais, en pratique, on parle aussi de pays industrialisés) sont en grande partie à l'origine de ces émissions. Un des principes fondateurs de la CCNUCC est la responsabilité partagée, mais différenciée ou, dit autrement, la reconnaissance du fait que l'ensemble des pays ont émis ou émettent des GES mais, qu'historiquement, certains n'ont que très peu émis et sont encore aujourd'hui très faiblement émetteurs.

Les pays émetteurs doivent ainsi être les premiers acteurs de la « réparation » du désordre créé et, à ce titre, doivent diminuer significativement leurs émissions de GES. Une stabilisation immédiate des émissions ou, à défaut, une réduction significative, est indispensable pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement de la planète à +2°C, seuil au-delà duquel les changements climatiques pourraient s'avérer catastrophiques et irréversibles. Les pays en développement n'ont, de leur côté, que très peu contribué aux émissions de GES. Leurs priorités restent le développement tout en s'inscrivant dans des trajectoires sobres en carbone et en ressources naturelles, conformément à un autre principe central reconnu par la CCNUCC, le « droit au développement ».

L'adaptation

Les mesures d'adaptation sont complémentaires des mesures d'atténuation. L'adaptation concerne tous les pays. Elle est la capacité d'une société à prendre en compte la réalité des changements climatiques d'aujourd'hui et de demain. L'objectif est de diminuer la vulnérabilité d'une communauté ou d'un pays.



Définition tirée du site de la CdP21 [en ligne] <http://www.cop21.gouv.fr/62-milliards-de-dollars-mobilises-en-2014-en-faveur-des-pays-en-developpement/>



On parle aussi de résilience. Les pays en développement sont généralement les plus exposés, et ne disposent pas de moyens techniques et financiers suffisants pour faire face à ces nouveaux défis qui exacerbent des réalités déjà fragiles et complexes. Face à cela, la coopération multilatérale et internationale est

indispensable. Dit autrement, il s'agit de répondre au mieux aux défis d'aujourd'hui et d'anticiper également les problèmes à venir aux échelles globale et locale.

Les figures ci-dessous illustrent des conséquences paradoxales subies en 2015 par la ville de Sao Paulo (Brésil), capitale économique et plus grande ville d'Amérique Latine. Alors qu'en janvier 2015, la population subissait des sévères inondations dues à des pluies très intenses, la ville s'est retrouvée quelques mois plus tard, en juin, dans une situation de sécheresse, avec des réservoirs hydriques quasiment vides et des rationnements d'eau quotidiens. Le manque d'eau a également fait monter le prix de l'électricité qui provient à 80% de centrales hydro-électriques. Cet ensemble de phénomènes a eu des conséquences sur les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du commerce... mais a également causé une inflation de presque 10% en un an⁴⁷.



*Rue de Sao Paulo (Brésil) : des inondations constantes pendant la saison de pluies, à chaque fois plus intenses.*⁴⁸



*Réservoir d'eau à Sao Paulo (Brésil) à 15% de sa capacité. L'Etat a souffert d'une crise hydrique pendant plus d'un an.*⁴⁹

⁴⁷ Source : Global rates, <http://pt.global-rates.com/estatisticas-economicas/inflacao/indice-de-precos-ao-consumidor/ipc/brasil.aspx> (consultation octobre 2016)

⁴⁸ Source : Journal Folha de Sao Paulo, janvier 2015 (photographe : Ernesto Rodrigues) - <http://fotografia.folha.uol.com.br/galerias/31760-chuva-em-sao-paulo#foto-471785> (consultation octobre 2016)

⁴⁹ Source : National Geographic, juin 2015 (Photographe Tommaso Protti) - <http://news.nationalgeographic.com/2015/06/150628-sao-paulo-brazil-drought-water-pictures/#/> (consultation octobre 2016)

Face à l'ensemble de ces phénomènes, la communauté internationale s'est mobilisée et se mobilise notamment au travers des négociations internationales sur le climat sous couvert de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Si les progrès ont jusqu'à présent été trop limités au regard des enjeux, l'établissement de l'accord de Paris, lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP21) en décembre 2015, a marqué une étape cruciale de ces négociations. La CdP22 à Marrakech et celles qui suivront doivent maintenant s'attaquer aux défis de la mise en œuvre.

CHAPITRE II. COMPRENDRE LES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT : ORGANISATION DE LA CCNUCC ET HISTORIQUE DES NEGOCIATIONS

Ce chapitre rappelle l’historique des négociations internationales sur le climat et présente les principaux organes et institutions qui y sont attachés. Il convient de rappeler que, si les négociations sont réalisées à un haut niveau politique, il n’en reste pas moins qu’elles impactent l’ensemble des forces vives des pays et, in fine, les citoyens. Ce chapitre a donc également pour objet d’informer et d’inciter chacun, en tant que « partie prenante », à prendre conscience de sa capacité à agir.



Siège de l'ONU à Genève⁵⁰

⁵⁰ © ENERGIES 2050

Une prise de conscience Universelle

Afin de comprendre les négociations sur les changements climatiques, il est important de rappeler brièvement l'historique des discussions menées notamment depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain de Stockholm (Suède) en 1972.

Cette rencontre a mis l'accent, pour la première fois dans le cadre d'une grande conférence internationale, sur les questions de dégradation de l'environnement et de pollution « transfrontalière ». Depuis cette date, la population a augmenté de façon significative (environ 3 milliards de personnes en 1960 contre plus de 7 milliards en 2016), les connaissances scientifiques se sont accumulées et les discussions sur le sujet ont évolué.

Aujourd'hui, la nécessité d'une action concertée impliquant tous les pays est unanimement partagée. Il s'agit d'apporter une réponse collective aux problèmes environnementaux tels que la pollution, la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau et la biodiversité, la gestion des déchets ou, plus récemment, les changements climatiques, etc. qui naturellement, dépassent les frontières des pays.

En 1992, à l'occasion du « Sommet de la Terre »⁵¹ de Rio de Janeiro (Brésil), le développement durable, défini dans le rapport Bruntland paru quelques années auparavant comme « *un modèle de développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par les plus démunies, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », a été placé au cœur des enjeux.

La communauté internationale s'est alors mobilisée pour aborder les questions de développement sous des perspectives à la fois sociale, économique, et environnementale, réalisant que ces trois enjeux devaient être traités de manière simultanée. La Conférence a également mis en avant le rôle des actions locales, avec l'adoption d'un plan d'action dénommé Agenda 21⁵².

En 2000, à l'aube du nouveau millénaire et, face à la pauvreté et aux inégalités grandissantes dans le monde, les Nations Unies ont convié la société civile et les gouvernements à étudier les défis auxquels la planète était confrontée. Cette

⁵¹ <http://www.un.org/french/events/wssd/pages/cnued.html> (consultation octobre 2016)

⁵² Texte Action 21 : <http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/index.html>

initiative a abouti à l'adoption des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui visaient à replacer l'être humain au cœur des enjeux afin d'aider, partout dans le monde, des hommes, des femmes et des enfants à mieux vivre.

Ces objectifs devaient être atteints pour 2015 et, si certains ont été partiellement remplis, de gros efforts restent cependant à accomplir dans un certain nombre de domaines.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD), décidés en 2012 à l'occasion du Sommet Rio+20 prendront la suite des OMD. Ils ont été adoptés en septembre 2015 pour la période 2015-2030⁵³.

2.1. Le cadre des négociations internationales sur les changements climatiques

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

Les négociations internationales sur le climat ont véritablement débuté à l'occasion du Sommet de la Terre⁵⁴ à Rio en 1992, avec la création de la « Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)⁵⁵ ».

Cette convention, entrée en vigueur le 21 mars 1994, a pour objectif principal de limiter les émissions de GES d'origine anthropique afin de faire face aux défis posés par les dérèglements du climat et de limiter le niveau de hausse des températures moyennes terrestres.

Plus généralement, ces objectifs s'intègrent dans le cadre global du développement durable de nos sociétés (« sustainable development » en anglais qui aurait pu/dû être traduit comme « développement soutenable »).

⁵³ Pour en savoir plus sur les ODD, voir ENERGIES 2050, 2016. *Guide des négociations sur les Objectifs de Développement Durable à l'attention du citoyen*, 2^{ème} édition, Octobre 2016.

⁵⁴ Rencontres décennales organisées par les Nations Unies au niveau des Etats pour discuter et encourager la mise en œuvre du développement durable. Le premier sommet a eu lieu à Stockholm (Suède) en 1972, le deuxième à Nairobi (Kenya) en 1982, le troisième à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, et le quatrième à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Le dernier sommet s'est déroulé à Rio de Janeiro, en juin 2012. En référence à l'année 1992 on parle aussi de « Rio+20 ».

⁵⁵ Aussi appelée UNFCCC, de l'anglais : United Nations Framework Convention on Climate Change.

Comprendre la vie d'un traité international ⁵⁶

La mise en place d'un traité international passe par différentes phases :

- **La négociation** : Un certain nombre d'experts sont réunis afin de s'entendre sur les termes et enjeux de l'engagement international. Ce sont généralement les chefs d'Etat, les ministres des affaires étrangères et les chefs de missions diplomatiques, ou encore des membres de la société civile comme les associations.

- **La rédaction** : Il s'agit des processus d'élaboration et de négociation du texte. Par exemple, ce sera le choix de la ou des langues, la rédaction du préambule donnant le cadre du texte, l'inscription du nom des parties « les Hautes Parties contractantes », du nom des négociateurs, puis la rédaction du corps du texte et de ses annexes.

- **La signature** : Une fois la phase de rédaction terminée, donnant lieu à de nombreuses négociations, vient la phase de la signature. C'est la phrase au sein de laquelle les Parties démontrent qu'elles sont parvenues à un accord. La signature doit être faite avec inscription du lieu et de la date authentique. Cette phase est parfois qualifiée de mesure d'adoption.

- **La ratification** : Il s'agit enfin de l'acte solennel par lequel l'Etat s'engage internationalement à satisfaire à ses nouvelles obligations. Cet engagement se fait selon les modalités imposées par le droit interne de chaque Etat : approbation, ratification ou autorisation de ratifier par le Parlement sous forme de loi, signature du Président, etc. C'est par cet acte final que le document international s'inscrit dans l'ordonnancement juridique interne et qu'il devient contraignant. Toutes les autres étapes ne s'inscrivent que dans une voie diplomatique et non juridique.

Il découle du processus de ratification, l'entrée en vigueur de la convention internationale.

Il faut également ajouter qu'au-delà de ces étapes primordiales à l'élaboration d'une convention internationale, les Etats ont la possibilité d'émettre des « réserves » permettant à un Etat d'exclure ou de modifier l'effet juridique de certaines dispositions du texte dans son application. Il est aussi possible pour les Etats de prévoir de se retirer d'un engagement international, et ce même si la ratification a d'ores et déjà été effectuée (le Canada s'est par exemple retiré du protocole de Kyoto - voir par la suite - en 2011).

⁵⁶ Site du gouvernement français, *Élaboration, conclusion et publication des textes internationaux*, publication du 20 octobre 2007, <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Guide-de-legistique/IV.-Regles-propres-a-certaines-categories-de-textes/4.1.-Textes-internationaux-et-de-l-Union-europeenne/4.1.1-Elaboration-conclusion-et-publication-des-textes-internationaux> (consultation juin 2016)

Les principes fondateurs de la CCNUCC sont⁵⁷ :

1. Le principe de précaution qui, même en l'absence de certitude scientifique absolue, préconise l'adoption de mesures effectives en cas de risque de dommages graves ou irréversibles ;
2. Les responsabilités communes mais différenciées qui signifient que, même si tous les pays ont contribué aux émissions de GES, les pays développés en sont historiquement responsables. Ces derniers, détenteurs des moyens financiers et techniques, reconnaissent ainsi à travers ce principe leur responsabilité historique et leur obligation de réduire leurs émissions de GES tout en accompagnant un développement durable sobre en carbone des pays en développement ;
3. Le droit au développement qui doit satisfaire équitablement les besoins des générations présentes tout en garantissant celui des générations futures, en tenant compte des vulnérabilités particulières et des besoins spécifiques des pays en développement et des pays les moins avancés.

Les Parties signataires de la CCNUCC

Les pays ou groupe de pays signataires de la CCNUCC sont appelés les Parties. A ce jour, la Convention compte 197 Parties (soit 196 Etats et l'Union Européenne qui est considérée une Partie et représente ses 27 Etats membres, eux-mêmes également Parties de ladite Convention).

Les Parties⁵⁸ sont divisées en 3 groupes

43 Parties annexe I

43 Parties comprenant les pays industrialisés (dont l'Union Européenne), les économies en transition (EIT en anglais), la Russie et l'Europe de l'Est

24 Parties annexe II

24 Parties membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE - OECD en anglais). Ces Parties (annexes I et II) doivent

⁵⁷ Principes extraits de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>

⁵⁸ Liste des Parties selon leur groupe : http://unfccc.int/parties_and_observers/items/2704.php
Liste des Parties selon leur groupe : http://unfccc.int/parties_and_observers/items/2704.php

fournir un support technique et financier aux économies en transition et aux pays en développement pour soutenir leurs mesures d'atténuation et d'adaptation

154 Parties non annexe I

Pays en voie de développement ayant les plus bas revenus. Ces Parties pourront devenir volontairement Annexe I quand elles seront suffisamment développées.

La situation particulière des Pays les moins avancés

Un groupe formé par les 48 Pays les moins avancés⁵⁹ (PMA - Least Developed Countries LDCs en anglais) dispose d'un statut spécial dans le cadre de la Convention, dû à leur capacité limitée à répondre et s'adapter aux effets du changement climatique. Toutes les Parties de la Convention sont invitées à tenir compte des réalités particulières des PMA notamment en ce qui concerne les activités de financement, de renforcement de capacités et de transfert de technologies.

La Conférence des Parties (CdP)

Depuis 1995, suite à l'entrée en vigueur de la CCNUCC, les Parties se réunissent tous les ans lors des Conférence des Parties (CdP ou COP en anglais – Conference of Parties⁶⁰), afin de discuter de la mise en œuvre de la Convention-cadre, de prendre des décisions collégiales concernant l'avancée des résolutions fixées et de négocier les engagements à venir. Les CdP sont un organe officiel de la Convention. Il s'agit de la plus haute autorité de prise de décision qui a, par ailleurs, pour mission de réviser les communications nationales (sur le climat) des Parties tout en évaluant si les mesures mises en place sont suffisantes. La CdP, depuis 2005, suite à l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, est couplée annuellement à la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP ou Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol - CMP). Dès lors, pour la Conférence de Paris, il convient de dire pour être exact : CdP 21 – CRP 11 ou en anglais COP 21 – CMP 21.

⁵⁹ La catégorie des PMA a été établit officiellement en 1971 en Assemblée Générale des Nations-Unies afin d'attirer l'attention et le soutien sur les pays les plus vulnérables. A ce jour, la liste des PMA comprend 34 en Afrique, 13 en Asie et dans le Pacifique et 1 en Amérique Latine. Pour en savoir plus : <http://unohrrls.org/about-ldcs/>

⁶⁰ C'est pourquoi il est souvent mentionné « COP21 » pour parler de Conférence Climat qui se déroulera en décembre 2015 à Paris

Suite à la CdP21 et à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris se tiendra, simultanément à la 22^{ème} Conférence des Parties, la première Réunion des parties agissant en tant que réunion des parties à l'Accord de Paris (CRA1- ou CMA1, Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement en anglais)⁶¹.

La Décision 1/CP.21, visant à opérationnaliser l'Accord de Paris, a prévu la création d'un Groupe de Travail Spécial sur l'Accord de Paris (GTS-AP - dénommé en anglais Ad Hoc Working Group on the Paris Agreement, APA)⁶².

Celui-ci avait pour principal mandat de (i) préparer l'entrée en vigueur de l'accord de Paris ; (ii) préparer et convoquer la première Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties de l'Accord de Paris (CRA1) ; (iii) préparer un certain nombre de projets de décisions devant être adoptés par la CRA lors de sa première session.

Il était prévu que ce travail se fasse au sein des sessions des négociations du GTS-AP, ainsi que celles des deux autres organes subsidiaires permanents (OSMOE, OSCST) de la CCNUCC.

L'appui des organes subsidiaires

Deux organes subsidiaires permanents ont été créés pour appuyer la CdP dans l'application de la Convention, avec des mandats distincts : l'Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique (OSCST) et l'Organe Subsidiaire de Mise en Œuvre (OSMOE).

Ils ont pour objectif de conseiller la CdP sur des champs d'application différents, depuis des études à réaliser jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, tout en travaillant ensemble sur certains sujets communs.

⁶¹ http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/session/9967.php

⁶² Décision 1CP/21, paragr. 7, p. 3

Les organes subsidiaires permanents	
OSCST⁶³	OSMOE⁶⁴
L'Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique	L'Organe Subsidiaire de Mise en Œuvre
Mandat	Mandat
<p>Conseiller la CdP sur les questions scientifiques, technologiques et méthodologiques. Deux domaines majeurs de travail :</p> <p>1 la promotion du développement et du transfert de technologies saines du point de vue écologique</p> <p>2 l'amélioration des directives pour la préparation des communications nationales et des inventaires d'émissions de GES des Parties. En outre, l'OSCST joue un rôle important en servant de lien entre l'information scientifique fournie par le GIEC (cf. chapitre 1) et les besoins d'orientation politique de la CdP. L'OSCST travaille de près avec le GIEC et collabore avec d'autres organisations internationales.</p>	<p>Conseiller la CdP sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre de la Convention. Notamment l'examen des informations contenues dans les communications nationales et les inventaires d'émissions de GES soumises par les Parties, et l'évaluation de la conformité par rapport aux objectifs de la Convention.</p> <p>L'OSMOE analyse également l'appui financier alloué aux Parties non annexe I⁶⁵ pour les aider à mettre en œuvre leurs engagements et conseille la CdP sur les questions budgétaires et administratives.</p>

En vertu de l'Accord de Paris, ces deux organes permanents à la Convention serviront également d'organes subsidiaires de mise en œuvre et de conseil technologique et scientifique de l'Accord de Paris⁶⁶.

⁶³ SBSTA en anglais – Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice

⁶⁴ SBI en anglais – Subsidiary Body for Implementation

⁶⁵ Liste des Parties non annexe I :

http://unfccc.int/parties_and_observers/parties/non_annex_i/items/2833.php

⁶⁶ Article 18 de l'Accord de Paris (extrait) : « L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre créés par les articles 9 et 10 de la Convention font office, respectivement, d'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et d'Organe subsidiaire de mise en œuvre du présent Accord. »

Qui participe aux CdP ?

Les seuls acteurs habilités à négocier sous couvert de la CCNUCC sont les 197 Parties à la CCNUCC (196 Etats et l'Union Européenne)⁶⁷. Chacune des Parties envoie à la CdP des représentants de son gouvernement qui seront en charge de s'accorder sur les dispositions à mettre en œuvre pour lutter contre les changements climatiques. Il existe aussi des parties prenantes autres que les délégués gouvernementaux avec un statut dit d' « Observateurs » et qui sont regroupées, sous la dénomination générique de « société civile », en neuf collectifs :

- milieux professionnels et industriels dits « BINGO » ;
- organisations non gouvernementales d'environnement dites « ENGO » ;
- administrations locales et autorités municipales dites « LGMA » ;
- organisations représentant les peuples/ communautés autochtones dites « IPO » ;
- instituts de recherche et organisations indépendantes dits « RINGO » ;
- organisations syndicales dites « TUNGO » ;
- organisations de femmes/organisations s'intéressant au genre dites « Women and Gender » ;
- organisations de jeunesse dites « YOUNGO » ; et
- organisations agricoles dites « Farmers ».

Cette possibilité s'inscrit sous couvert du principe 10 de la déclaration de Rio, qui donne leur rôle aux « citoyens concernés », notamment vis-à-vis du droit à l'information et à la participation, voire à des procédures juridiques et administratives.

Cette volonté d'universalité de la Convention et d'inclusivité de la société civile doit être soulignée même si, en pratique, les observateurs ont une capacité d'influence limitée et dépendante du bon vouloir des États-parties à la Convention.

⁶⁷ Source :

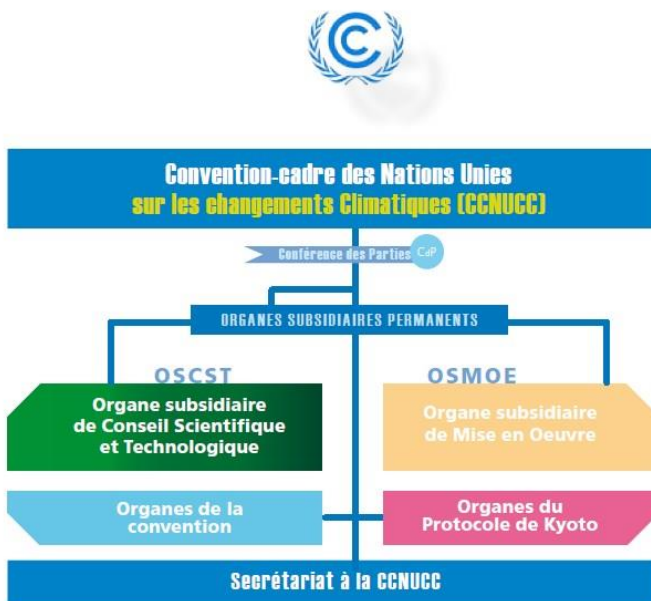
http://unfccc.int/essential_background/convention/status_of_ratification/items/2631.php
(dernière consultation octobre 2016)

Comment se déroule la CdP ?

La CdP est organisée une fois par an et dure environ deux semaines, généralement comme suit :

- Une première session technique entre les représentants de gouvernements a lieu lors de la première semaine,
- Les ministres et chefs d'Etats se réunissent ensuite lors de la deuxième semaine, pour finaliser et adopter les décisions

Figure 13. Organigramme de la CCNUCC et organes permanents⁶⁸



⁶⁸ © ENERGIES 2050

2.2. Les négociations sur les changements climatiques en quelques dates

1992 : Le Sommet de la Terre à Rio (Brésil) Naissance d'une vision partagée et d'un plan d'action universel

La rencontre organisée à Rio en 1992 a posé les bases des négociations internationales sur le climat. Les Etats ont reconnu l'existence des changements climatiques, ainsi que les contributions des activités humaines à ce phénomène et le rôle des pays industrialisés au regard de l'importance de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis l'ère industrielle. La communauté internationale a élaboré la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) dont l'objectif ultime est la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui limite les perturbations du climat mondial sans hypothéquer le développement des générations présentes et futures, tout en prenant en compte les disparités entre les pays développés et les pays en développement.

Changement climatique et développement durable :

L'enthousiasme de Rio (Brésil)



La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), plus connue sous l'appellation de « Sommet de la Terre », a été organisée pour la première fois à Stockholm (Suède), en 1972, introduisant le concept d'éco-développement dans les discussions internationales.

Ce n'est cependant que 20 ans plus tard, lors du Sommet de Rio, en 1992, que les Etats ont décidé la signature d'un traité international sur les changements climatiques, appelé Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la CCNUCC. Dès le départ, le lien entre les activités humaines, le développement économique et social, l'environnement et le changement

climatique a été établi. Depuis, l'agenda du développement durable et celui des négociations sur les changements climatiques sont indissociables.

L'un des autres principaux résultats de « Rio 92 » fut la mise en place d'un plan d'actions pour le développement durable nommé Agenda 21. Ce plan, universel et applicable à tous, est constitué de 40 chapitres portant sur différents secteurs, avec des recommandations respectives à appliquer localement et globalement – chaque pays et chaque territoire étant libre de développer son propre Agenda 21.⁶⁹

1997 : Le Protocole de Kyoto (Japon)... L'engagement au défi de la mise en œuvre

Adopté en 1997 lors de la 3^{ème} Conférence des Parties, le Protocole de Kyoto (PK) constitue une formidable avancée collective dans la mise en œuvre de la CCNUCC. Le Protocole traduit en pratique le principe des « responsabilités partagées mais différenciées » et l'obligation des pays développés à réduire leurs émissions de GES.

Au-delà de l'évidence de la nécessité de traduire l'engagement politique en engagements chiffrés, le Protocole de Kyoto est en soit une formidable innovation car il ne faut pas oublier que les pays concernés (pays développés et pays en développement) correspondent à l'intégralité de la communauté internationale et qu'un tel accord contraignant, quantifié et volontairement accepté par tous est inédit sur le fonds et sur la forme. Cependant, certains ont reproché au PK de privilégier une approche « marchande » du climat plutôt qu'une approche éthique.

Loin de toute polémique, chacun appréciera la complexité de travailler à plus de 190 Etats, avec des intérêts très souvent divergents, sous couvert d'un processus de décision complexe, et comprendra que toute décision collective est en elle-même un immense progrès, malgré toute la modestie des décisions. En pratique, les règles détaillées pour la mise en œuvre du PK ne seront précisées que lors de la CdP de Marrakech (Maroc), en 2001.

⁶⁹ Pour s'informer sur l'Agenda 21 en France : <http://www.agenda21france.org/>

Le Protocole de Kyoto en quelques mots

- Le Protocole de Kyoto n'impose (dans sa première phase) la réduction des émissions de GES qu'aux pays industrialisés⁷⁰ dénommés dans le cadre des négociations sous l'intitulé « pays développés », avec des objectifs différant d'un pays à l'autre
- La réduction concerne les émissions de 6 GES d'origine anthropique (c'est-à-dire issues des activités humaines) : CO₂ (dioxyde de carbone), CH₄ (méthane), N₂O (Protoxyde d'azote), HFC (Hydrofluorocarbure), PFC (perfluorocarbures), SF₆ (Hexafluorure de soufre) et, depuis 2013, le NF₃ (trifluorure d'azote)
- Les Etats-Unis sont le seul pays développé à n'avoir jamais ratifié le Protocole de Kyoto ; le Canada s'est retiré en 2011.
- Parmi les 38 pays développés et les économies en transition, 37 se sont engagés sur des objectifs contraignants de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, dans le but d'atteindre une réduction globale de 5,2% entre 2008 et 2012 par rapport à l'année 1990 dite « année de référence »

Les objectifs des pays de l'Annexe B pouvaient être atteints principalement à travers des activités nationales d'atténuation d'émission au travers de politiques et de mesures domestiques.

En parallèle le Protocole a aussi mis en place des « mécanismes de flexibilité » qui permettent aux pays ayant des objectifs de compenser une partie de leurs émissions de GES, en achetant des crédits carbone issus d'activités d'atténuation réalisées ailleurs. Ces mécanismes de flexibilité comprennent :

- l'échange international des quotas d'émission,
- le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), et
- la Mise en œuvre conjointe (MOC).

L'introduction de ces mécanismes par le Protocole de Kyoto a créé ce qui est maintenant connu comme le « marché du carbone ».

⁷⁰ Pays listés dans l'Annexe I de la CCNUCC et l'Annexe B du Protocole de Kyoto

Des mécanismes de flexibilité pour renforcer les moyens d'action

Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)⁷¹

Le MDP permet aux pays développés (et aux entreprises ou institutions dans ces pays) ayant des objectifs de réduction de GES en vertu du Protocole de Kyoto d'atteindre une partie de leurs objectifs en apportant un soutien aux projets d'atténuation mis en œuvre dans les pays en développement. Cela fonctionne grâce à un mécanisme de compensation, de sorte que le projet réalisé dans un pays en développement qui réduit les émissions de GES par rapport à l'alternative la plus probable (le scénario dit de référence) génère des unités de réduction certifiées des émissions (URCE)⁷² qui peuvent être vendues aux pays développés sur le marché international du carbone. Ces crédits représentent chacun une tonne de CO₂ équivalent réduite ou évitée. Les projets de compensation carbone souhaitant générer des crédits carbone pour la vente dans le cadre du MDP doivent appliquer une méthodologie qui a été approuvée par le Conseil exécutif du MDP. Il existe actuellement plus de 200 méthodologies couvrant une large gamme de projets de réduction d'émissions de GES.

Chaque méthodologie du MDP décrit généralement une technologie particulière qui sera mise en œuvre. Le mot « technologie » est utilisé ici dans le sens des activités d'atténuation - que ce soit une mesure à petite échelle domestique (par exemple, les chauffe-eau solaires, les foyers améliorés) ou d'un projet ou d'un programme à grande échelle (par exemple, un système de transport durable, ou un système de captage de gaz provenant d'un site industriel ou d'une décharge).

Mise en Œuvre Conjointe (MOC)⁷³

La MOC permet aux pays développés ayant ratifié le Protocole de Kyoto (les pays de l'Annexe B du Protocole) et à leurs entreprises ou institutions de financer des projets de réduction dans un autre pays de l'Annexe B. En retour le pays qui finance le projet reçoit des Unités de réduction des émissions (URE)⁷⁴ – les crédits carbone de la MOC) et ces URE sont déduits du quota d'émissions du pays d'accueil.

⁷¹ CDM pour Clean Development Mechanism en anglais

2005 : Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à Montréal

Le protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005, dès lors que les conditions fixées dans le protocole ont été atteintes (il fallait que 55 Parties le ratifient officiellement au niveau national et que ces Parties totalisent au moins 55% des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂)). Pour éviter toute confusion, il convient de préciser qu'il s'agit d'un processus classique adossé à tous les grands accords internationaux. Dans chaque cas, la Convention, le Protocole ou l'accord précise les modalités pour que ledit document entre en vigueur. La première période d'engagement du Protocole de Kyoto allait de 2008 à 2012. Elle devait être, tout naturellement, suivie d'une autre période, la réduction des émissions de GES devant s'inscrire dans la durée.

Lors de la CdP11 (Montréal en 2005), les Parties ont démarré des discussions visant à établir une nouvelle période d'engagements dite de l' « après-Kyoto ».

2007 : Préparer l'après Protocole de Kyoto - Le Plan d'action de Bali

Le CdP de Bali a initié un processus de négociation pour les années post-2012, visant à trouver un nouvel accord sur la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto (2013-2020) devant être ratifié en 2009 lors de la CdP de Copenhague. Le dénommé Plan d'action de Bali inclut un changement de formulation où les termes « pays listés dans l'annexe I et non annexe I » sont remplacés par « pays développés et en développement ». Ce changement peut être interprété comme conférant une certaine flexibilité à la Convention dans le sens où les pays ne sont plus « figés » dans une liste (annexe I ou non annexe I), mais classés selon leur niveau de développement – ce qui peut logiquement changer au fil des années.

Le plan de Bali a lancé les bases des négociations pour un futur accord, s'appuyant sur 4 éléments :

1. L'atténuation des émissions de GES dans tous les pays, dans le respect des réalités nationales de développement
2. L'adaptation et le besoin d'un soutien technico-financier urgent aux pays les plus vulnérables aux changements climatiques

⁷² CERs pour Certified Emission Reduction units en anglais

⁷³ JI pour Joint Implementation en anglais

⁷⁴ En anglais : « Emissions Reduction Unit »

3. Le développement et le transfert technologique afin de faciliter l'accès des pays en développement aux technologies propres, à un prix abordable
4. Le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement

2009 : L'accord de Copenhague... un leadership en panne d'inspiration

La Conférence de Copenhague (CdP15) devait permettre d'entériner les principaux éléments d'un régime climat pour l'après-2012 mais les négociations ont échoué sur ce régime. Seule une entente politique prenant la forme d'une déclaration de haut niveau de quelques États a pu être trouvée lors de la CdP15, appelée l'accord de Copenhague.

Au total, 114 Parties ont déclaré s'y associer. Bien qu'il ne soit pas juridiquement contraignant, on retiendra comme point positif que l'accord de Copenhague inclut les deux principaux émetteurs de GES, la Chine et les États-Unis.

L'accord rappelle la volonté politique des États qui s'y sont associés de lutter contre les changements climatiques, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Pris en note lors de la CdP15, l'accord de Copenhague apporte des précisions sur certains aspects des négociations, tels que les objectifs de réduction d'émissions de GES à long terme et le financement. Les pays développés se sont en effet donnés pour objectif de rassembler collectivement 100 milliards de dollars américains par an d'ici 2020 pour financer les projets climat des pays en développement. Enfin, cet accord a servi de base aux négociations ayant mené aux accords de Cancún.

2010 : L'avancée technique de Cancún (Mexique)

En dépit d'attentes bien plus modestes que celles associées à la Conférence de Copenhague, ou peut-être grâce à cela, la Conférence de Cancún a permis d'aboutir à un « ensemble équilibré » de décisions, qui a été favorablement accueilli par la communauté internationale. Les décisions de Cancún ont rassemblé dans un accord formel les avancées de Copenhague et envoyé un signal politique pour poursuivre les discussions sur la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Les Parties s'y sont unanimement associées, à l'exception de la Bolivie.

La CdP16 a permis plusieurs avancées majeures, parmi lesquelles :

- La décision de limiter la hausse des températures moyennes à +2°C
- Le lancement d'un processus pour augmenter la transparence des actions menées dans le secteur privé
- La création formelle d'institutions, telles que le Fonds vert pour le climat (FVC), le Comité de l'adaptation et le Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC). Les progrès significatifs apportés par les accords de Cancún consistent principalement en :
 - la création d'un registre pour faciliter le soutien aux Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) ; et
 - le lancement de la REDD+, qui vise la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) et comprend le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (le « + » de REDD+).
- Le renforcement du développement et du transfert des technologies des pays riches vers les pays en développement.
- L'élaboration de Plans nationaux d'adaptation (PNA) notamment par les Pays les moins avancés.

Fonds vert pour le climat



Le Fonds vert pour le climat a pour objectif de soutenir des projets de développement durable, sobres en carbone et résilients au climat dans les pays en développement. L'objectif est de financer des projets d'atténuation, c'est-à-dire qui limitent ou réduisent les émissions de GES dans ces pays, mais aussi des projets d'adaptation, pour les accompagner à améliorer leur résilience aux conséquences des changements climatiques. Début novembre 2015, le Fonds vert pour le climat vient d'annoncer les 8 premiers projets qui vont bénéficier d'un financement.

Pour en savoir plus :
<http://www.greenclimate.fund/home>

Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

UN-REDD
PROGRAMME



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



UN
DP
UNEP
Empowered lives.
Resilient nations.

La déforestation et la dégradation des forêts sont responsables de près de 20% des émissions mondiales de GES, ce qui en font le second contributeur mondial derrière le secteur énergétique⁷⁵. L'objectif du processus REDD est de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Le REDD+ comprend le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (le « + » de REDD+). Dit autrement, il s'agit de donner une « valeur » au carbone stocké dans les forêts, tout en fournissant aux pays en développement un support financier pour investir dans des projets de conservation.

Pour en savoir plus (site officiel des Nations Unies (en anglais) :
<http://www.un-redd.org>

⁷⁵ <http://www.un-redd.org/AboutREDD/tabid/102614/Default.aspx>

2011 : La plateforme de Durban (Afrique du Sud)

La Conférence de Durban (CdP17) a lancé le processus pour négocier un accord unique dans le cadre de la CCNUCC, avec la création du Groupe de travail spécial sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP⁷⁶). Celui-ci a pour mandat de mettre en œuvre un « processus visant à élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force juridique, applicable à toutes les Parties » devant entrer en vigueur à partir de 2020. Également appelé Plate-forme de Durban, ce processus a permis d'impulser une coopération sur le long terme qui implique tous les pays. Il constitue un progrès considérable sur la question centrale de savoir qui des pays développés ou des pays en développement devraient faire des efforts. Un des objectifs de la Plate-forme est en effet « que toutes les Parties fassent le maximum d'efforts en faveur de l'atténuation ».

Parmi les décisions de la CdP de Durban, on citera :

- Le lancement du processus pour négocier un accord unique dans le cadre de la CCNUCC devant être adopté en 2015 et mis en œuvre en 2020
- L'élaboration d'un plan de travail afin d'identifier les options pour tenir l'ambition des pays en matière de réduction d'émissions d'ici à 2020
- La définition d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, de 2013 à 2020
- Le lancement effectif du Fonds vert pour le climat.
- La publication tous les 2 ans des inventaires d'émissions des pays en développement

2012 : La passerelle de Doha

La Passerelle climat de Doha, obtenue à la dernière minute le dernier soir de la Conférence en 2012, se réfère à deux éléments majeurs. Tout d'abord, l'adoption de « l'amendement de Doha » au Protocole de Kyoto qui y inscrit la deuxième période d'engagement. Celle-ci a commencé le 1er janvier 2013 et s'achèvera le 31 décembre 2020.

La date de son entrée en vigueur reste le libre choix des pays, même si la Décision de Doha les encourage à mettre en œuvre la deuxième période

⁷⁶ Durban Platform for Enhanced Action

d'engagement avant de la ratifier. En août 2015, seules 38 Parties l'avaient ratifié ce qui reste insuffisant pour permettre d'atteindre l'objectif des +2°C.

La CdP de Doha a remis également au centre des négociations les questions sur le financement climat et notamment des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Il a été également décidé de permettre aux pays d'utiliser et de vendre des quotas d'émissions de CO₂ lors de la 2ème période du Protocole de Kyoto.

La Décision de Doha réaffirme également l'ambition d'adopter « un protocole, un autre instrument juridique ou un accord ayant force juridique » d'ici 2015. Elle prévoyait notamment la mise à disposition un texte de négociation avant mai 2015. Une autre avancée majeure de la CdP18 est la prise en compte des pertes et préjudices subis par les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Elle met ainsi en place un mécanisme institutionnel pour le traitement des pertes et préjudices.

2013 : La décision de Varsovie

La Conférence de Varsovie (CdP19) s'est révélée décevante au regard de l'urgence climatique. Cependant, elle a permis de clarifier davantage les modalités d'élaboration du projet de texte de négociation pour 2015 et du processus de soumission des Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) des Parties à la CCNUCC. Les CPDN indiquent les efforts volontaires des pays en matière de changement climatique qui pourraient être inscrits dans l'accord de 2015. Le terme « contributions » adopté a finalement fait l'objet d'un consensus dans les dernières minutes des négociations de Varsovie. Il laisse toutefois en suspens des questions majeures, celle de la différenciation entre les pays selon leurs différents niveaux de développement ainsi que celles du soutien financier, du transfert technologique et du renforcement des capacités.

Cette nouvelle approche devait permettre d'accroître la transparence, essentielle pour la ratification de l'accord de Paris. L'ambition pré-2020, notamment dans le cadre de la deuxième période du Protocole de Kyoto, a également été évoquée lors de la CdP19, qui a poursuivi le travail d'avancée technique des Conférences précédentes.

Quand l'adaptation n'est plus suffisante... Prendre en compte les pertes et les dommages

Alors même que l'homme connaissait le lien entre ses modes de consommation et de production et les émissions de GES, force est de constater que les engagements de réduction pris par la communauté internationale n'ont pas été respectés et que la hausse des émissions de GES n'a cessé de s'accroître. Les conséquences des changements climatiques vont dès lors bien au-delà des simples besoins en termes d'adaptation des pays en développement avec des coûts et des conséquences additionnelles significatives qu'il faut différencier de ceux liés à l'adaptation seule. Ces coûts, dénommés « pertes et dommages », ont été évoqués pour la première fois lors de CdP de Doha, et ont également été étudiés lors de la CdP19 à Varsovie.

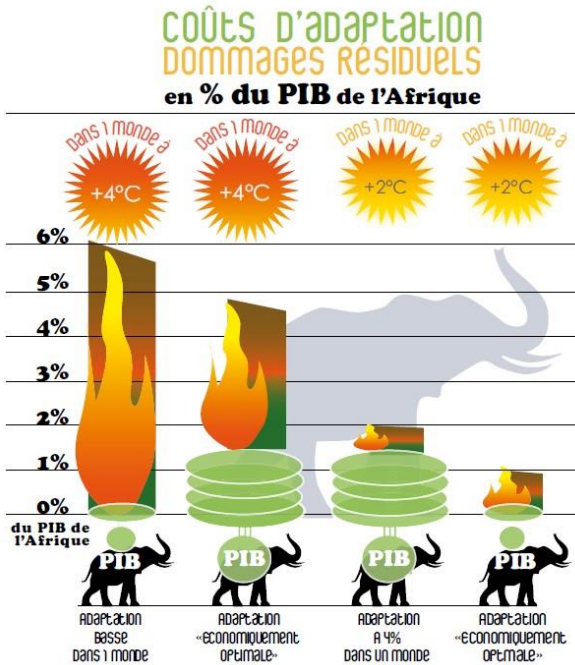
Un rapport⁷⁷ de la banque mondiale édité en 2013 estimait déjà que les « pertes et dommages » liés aux catastrophes déclenchées par les phénomènes climatiques extrêmes étaient passés d'environ 50 milliards de dollars américains (USD) par an en 1980 à presque 200 milliards (USD) par an au cours de la dernière décennie (2000 – 2010).

Le rapport citait, à titre d'exemple, l'ouragan Tomas qui, en 2010, a dévasté l'île de Sainte-Lucie (Antilles) et a détruit l'équivalent de 43 % du Produit Intérieur Brut (PIB) de ce pays. Cet exemple illustre la menace pesant sur les îles, et légitime la demande d'efforts accentués sur le mécanisme de pertes et dommages, au-delà des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Le schéma suivant, présente l'exemple du continent africain et montre, pour 4 scénarios différents, les coûts d'adaptation et ceux des « pertes et dommages » potentiels. Le scénario le plus pessimiste envisage un coût équivalent à presque 6% du PIB du continent, tandis que, dans le scénario le plus optimiste, les coûts seraient limités à 1%.

⁷⁷ Communiqué de Presse de la Banque Mondiale, 18 novembre 2013. Consulter sur : <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2013/11/18/damages-extreme-weathermount-climatewarms> & le rapport http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/SDN/Full_Report_Building_Resilience_Integrating_Climate_Disaster_Risk_Development.pdf

Figure 14. Aperçu des coûts d'adaptation et dommages résiduels en Afrique (à l'exclusion de ceux liés à la montée des eaux)⁷⁸



Ce rapport cite également les domaines d'action nécessaires pour faire face à ce problème :

- 1 : Développer la résilience de façon préventive (cartographie des risques et mise en œuvre de mesures préventives)
- 2 : Pouvoir compter sur une assistance pour réhabiliter/reconstruire la région dans le cas d'une catastrophe climatique
- 3 : Mettre à disposition un ensemble de mesures de réparation en cas de dommages trop importants

⁷⁸ © ENERGIES 2050 - D'après le Rapport CEA-CAPC « Pertes et dommages en Afrique » préparé par Climate Analytics, mai 2014 [en ligne] <http://www.climdev-africa.org/sites/default/files/DocumentAttachments/UNECA-ACPC%20Loss%20and%20Damage%20in%20Africa%20Report%20-%20FR.pdf>

2014 : L'appel à l'action de Lima (Pérou)

La conférence de Lima avait comme mandat majeur d'avancer sur le texte de base pour l'accord de Paris 2015. Le GIEC a insisté sur la nécessité d'agir en présentant la synthèse et les conclusions de son 5ème Rapport d'évaluation avec des conclusions ne pouvant prêter à aucune interprétation. Le rapport soulignait que l'amplitude des perturbations observées était sans précédent dans l'histoire récente de l'Humanité.

Heureusement, les opportunités d'actions existent et le GIEC soulignait : « Les changements climatiques pourraient avoir des incidences irréversibles et dangereuses, mais il existe des options pour en limiter les effets »⁷⁹.

Le rapport confirme de nouveau, avec une probabilité renforcée par rapport à son 4ème rapport, la responsabilité de l'Homme dans les changements climatiques, devenue « extrêmement probable » soit avec plus de 95% de certitude.

« L'Appel de Lima pour l'action sur le climat »⁸⁰ a posé les bases du nouvel accord international, bénéficiant d'un préambule favorable, avec une succession d'annonces politiques et d'engagements au cours des mois précédents la CdP. Un document de quatre pages servant de base officielle pour la négociation d'un nouvel accord à Paris a été élaboré.

Celui-ci insiste sur le contenu des Contributions Prévues au Niveau National (CPDN), qui serviront de piliers pour les négociations à Paris 2015 et qui devaient être communiquées par l'ensemble des Etats-Parties avant la fin septembre 2015 au secrétariat de la CCNUCC.

De grands enjeux sont néanmoins restés en suspens, notamment le financement, la question du genre, le contenu exact attendu pour les CPDN ou encore la forme juridique de l'accord.

⁷⁹ Communiqué de Presse du GIEC, 2 Novembre 2014. Consulter sur : http://www.ipcc.ch/pdf/ar5/prpc_syr/11022014_syr_copenhagen_fr.pdf

⁸⁰ Consulter l'appel de Lima (en anglais) – Annexe de la décision 1 de la CdP20 : <http://unfccc.int/resource/docs/2014/cop20/eng/10a01.pdf>

CHAPITRE III. ALLER AU-DELA DE LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GES : APERÇU DES GRANDS ENJEUX DES NEGOCIATIONS



La question des changements climatiques est au haut de l'agenda politique depuis plus de 20 ans et, malgré un nombre significatif de Conférences des Parties, complétées par une multitude de rencontres internationales, force est de constater que les avancées sont encore trop modestes et que de nombreux enjeux cruciaux demeurent sur la table des négociations.

Si nous connaissons mieux les causes, les effets et les conséquences des changements climatiques, des blocages importants subsistent sur les priorités et les actions à mettre en œuvre au niveau des Etats, qui restent souvent plus concentrés sur leurs préoccupations nationales, que par un intérêt général.

L'accord qui était attendu à Paris en 2015, lors de la CdP21, devait être juridiquement contraignant, ambitieux et avoir une portée universelle. L'objectif était qu'il soit, de fait, plus ambitieux que le Protocole de Kyoto, qui n'impliquait qu'une partie des pays industrialisés. Dans ce cadre, la grande difficulté consistait à obtenir un consensus, car les négociations impliquent 196 Etats souverains. De plus, il fallait également garder à l'esprit le principe fondateur de la CCNUCC de responsabilités partagées mais différenciées et la nécessité d'accompagner les pays en développement pour répondre à leur manque de ressources technologiques et financières. La coopération internationale et, en particulier la question du financement, ont été au cœur des défis du nouvel accord.

Il convient également de rappeler que, de jour en jour, l'agenda international du développement durable et celui de la lutte contre les changements climatiques s'entrecroisent et se complètent entre eux. Dit autrement, les questions de développement sont centrales et les problèmes d'hier ont été exacerbés sous la pression des changements climatiques. Par exemple, la question du genre occupe une place importante car les femmes restent parmi les populations les

plus vulnérables aux impacts du changement climatique et cela en particulier dans les pays où les pratiques professionnelles et culturelles créent une distinction entre les sexes.

Ce chapitre présentera ces différentes problématiques analysées sous le filtre des besoins en termes d'adaptation et de « pertes et dommages ». Cette appréhension est indispensable pour ne pas oublier trop rapidement pourquoi l'accord de Paris devait être « juste, équilibré et réaliste ».

3.1. L'adaptation

La question de l'adaptation reste centrale et complémentaire à celle de l'atténuation. Elle vise à accroître la résilience des sociétés aux dérèglements du climat, et ce à tous les niveaux (environnemental, social et économique).

L'adaptation est la capacité d'une société à prendre en compte la réalité des changements climatiques d'aujourd'hui et ceux de demain. L'objectif est de diminuer la vulnérabilité d'une communauté ou d'un pays. On parle aussi de résilience.

L'adaptation est-elle un enjeu qui concerne tous les pays ?

Oui, mais les réalités et les besoins en termes d'adaptation diffèrent selon les pays, leur vulnérabilité aux changements climatiques et leur niveau de développement. Par ailleurs, il faut noter que les conséquences de la vulnérabilité d'un pays ou d'une région auront très probablement des conséquences sur autres régions et notamment celles qui sont limitrophes. Il est donc crucial que tous les pays rassemblent leurs efforts pour mieux comprendre et anticiper les enjeux auxquels ils font face, pour partager leurs expériences, etc. et surtout mobiliser les moyens nécessaires afin d'accroître leur résilience aux changements climatiques. Il s'agit ici d'une question globale mais qui doit intégrer les spécificités locales.

Une différence entre pays en développement et pays développés

Les pays en développement portent une très petite responsabilité historique quant aux émissions de GES mais demeurent souvent les plus vulnérables face aux conséquences des changements climatiques. Pour couvrir leurs besoins d'aujourd'hui et assurer une qualité de vie décente à leur population, ils doivent

donc mettre en œuvre des stratégies de développement qui soient climato-résilientes et qui suivent des trajectoires sobres en carbone.

Les mesures d'adaptation doivent s'inscrire sur le long terme pour répondre aux réalités d'aujourd'hui et à celles de demain. Intégrées dès à présent dans des secteurs clés du développement, comme l'énergie, le bâtiment, le transport et le secteur agricole, elles permettront également de créer de l'emploi et de favoriser la mise en place d'une économie et d'une croissance soutenable.

Les pays développés, responsables historiques des émissions de GES, sont également confrontés aux impacts des changements climatiques, mais ont généralement plus de moyens pour y faire face. Canicules, montée des eaux, fonte des glaces, événements climatiques extrêmes, etc. figurent parmi les exemples d'impacts auxquels l'ensemble des pays devra faire face.



Mali⁸¹

Comment l'adaptation est-elle considérée dans les négociations ?

L'adaptation fait partie intégrante de la CCNUCC⁸² en tant qu'engagement de (1) coopérer pour répondre aux impacts des changements climatiques, concevoir et mettre en œuvre des plans appropriés et adaptés, mais aussi (2) en termes d'engagement de la part des pays développés de soutenir les pays en développement, particulièrement les plus vulnérables, à faire face aux effets des changements climatiques.

⁸¹ © ENERGIES 2050

⁸² Texte de la Convention, disponible en français : <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

Aujourd'hui, l'adaptation est toujours au cœur des négociations et constitue d'ailleurs l'un des piliers des Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (cf. le sous-chapitre ci-après)⁸³ en tant que mesure complémentaire à l'atténuation. Il est essentiel qu'une action collective soit menée et que les mesures d'adaptation soient considérées comme un enjeu crucial, au même titre que l'atténuation.

3.2. Les pertes et dommages

La question des « pertes et dommages » est sur la table des discussions depuis la CdP de Doha, portée à la demande des pays les plus vulnérables aux changements climatiques et notamment les petits Etats Insulaires en Développement (PEID – voir encadré ci-dessous).

Ces pays font face à des impacts déjà irréversibles et demandent donc à ce qu'un mécanisme de dédommagement soit mis en place. Les bases d'un tel mécanisme ont été discutées lors de la CdP de Varsovie et ont été dans ce cadre intégrées à l'Accord de Paris, sous l'appellation de « pertes et préjudices » et ce de manière indépendante à l'adaptation. De très nombreuses divergences subsistent sur la quantification et la forme des potentiels mécanismes de dédommagement.

⁸³ Qui dans le cadre de l'Accord de Paris deviennent des Contributions Déterminées au niveau national (voir supra).

Les Petits Etats insulaires en Développement (PEID)

Reconnus depuis 1992 comme un groupe à part entière parmi les pays en développement, les PEID sont des îles situées au niveau de la mer ou à très basse altitude. Elles sont particulièrement sensibles aux impacts des changements climatiques et notamment à la montée du niveau des eaux.

Cette situation particulière de vulnérabilité pose d'importants défis pour les populations très exposées compte tenu de l'isolement, de la sensibilité aux catastrophes naturelles, des ressources naturelles généralement limitées ou encore de situations de forte dépendance aux importations. La complexité des projets d'adaptation dans des situations aussi sévères impacte fortement les améliorations et le déploiement d'infrastructures, de systèmes de production énergétique, de modes transport alternatifs ou encore d'organisation des acteurs. Le changement climatique s'ajoute à ces contraintes, pour des pays qui n'ont peu ou pas de moyens de s'adapter. Les populations des PEID commencent, de plus en plus, à être obligées de se déplacer vers des territoires plus cléments. Ils viennent ainsi grossir les rangs des déjà très nombreux réfugiés climatiques.



3.3. Le financement... une étape incontournable pour crédibiliser un processus de négociation fragile

La mise en œuvre des mesures de prévention et d'adaptation aux changements climatiques nécessite qu'un mécanisme de soutien pour les pays en développement soit mis en place. Le financement représente un des principaux sujets de négociation dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC. Ce soutien peut prendre plusieurs formes : financements publics binationaux ou internationaux sous forme de dons ou de prêts adaptés, investissements privés et/ou institution dédiées comme, par exemple, le Fonds vert pour le climat (voir ci-dessous), etc. Dans les faits, le volume de financement réellement mobilisé par les pays développés reste à ce jour très en deçà des besoins, particulièrement

au regard de l'ampleur des conséquences liés au dérèglement climatique. A cela il faut ajouter des facteurs tels que la croissance démographique et d'autres processus, comme l'urbanisation, pour comprendre que les besoins sont et seront immenses.

Les promesses de financements à l'épreuve de la réalité... le total n'est pas là

La crise et le nouvel ordre économique mondial sont au cœur d'un débat récurrent pour savoir : qui, combien, quand, comment les financements doivent être mobilisés ? La question également de la nature des financements fait débat sachant que les pays en développement demandent à ce qu'il s'agisse de financements additionnels et innovants alors que de nombreux pays développés mixent plusieurs types de financements dont des financements existants ce qui rend, in fine, difficile tout comptabilité en transparence.

Au prétexte de la crise économique, les Etats développés ne mobilisent, à ce jour, qu'une partie des financements promis. Les pays en développement font, de plus en plus, de la question du financement un point conditionnel à tout possible accord dans l'agenda politique des négociations.

Pourtant, investir dans des mesures d'adaptation permettrait de mieux répondre et absorber les problèmes à venir, et donc de diminuer les coûts futurs... Dans son 5ème rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne le fait que « plus nous attendrons pour prendre des dispositions, plus l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci coûteront cher ».

En septembre 2014, la Banque Mondiale⁸⁴ estimait déjà qu'environ 359 milliards de dollars américains par an étaient mobilisés au niveau international pour financer un développement sobre en carbone et augmenter la résilience climatique mais qu'ils ne représenteraient qu'à peine la moitié des fonds nécessaires au financement d'un réel développement décarboné, évalué entre

700 et 1000 milliards de dollars américains par an. Cette situation n'est pas nouvelle, les rapports analytiques se multiplient et font état de la même situation qui s'aggrave d'année en année.

⁸⁴ Banque Mondiale, Septembre 2014 : <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/09/05/climate-finance-is-flowing-but-not-enough-yet>

Quelles conséquences à l'inaction ?

Les conséquences de l'inaction peuvent se refléter aux niveaux environnemental, économique, social et même politique. Tous les secteurs sont concernés. Dans le secteur énergétique par exemple, le prix des énergies fossiles, aujourd'hui fortement subventionné, est amené à s'accroître avec l'augmentation des besoins et les crises géopolitiques.

A défaut d'investissements dans des sources alternatives, cette hausse des coûts devra être prise en charge par les consommateurs finaux qu'il s'agisse des acteurs publics, privés ou du citoyen qui reste, in fine, le payeur final. Ce qui précède répond juste d'une logique économique en bon père de famille. Il faudrait, bien sûr, prendre en compte également la contribution des énergies fossiles sur les changements climatiques.

Anticiper les enjeux futurs et agir dès aujourd'hui pour réduire les coûts sont des mesures de bon sens qui permettront d'amortir au maximum les effets négatifs.

La prise en compte des impacts du changement climatique dans les analyses des agences de notation

Il est devenu de plus en plus fréquent que les agences de notation prennent en compte les impacts du changement climatique dans leurs analyses. Par exemple, depuis mai 2014, l'agence de notation Standard & Poor's a décidé d'inclure les impacts du changement climatique dans son système de notation au regard de l'importance de cette question pour l'économie mondiale. Selon l'agence, plus un pays est dépendant de l'agriculture, plus grande sera sa fragilité face aux changements climatiques ; c'est notamment le cas du Vietnam, du Bangladesh ou encore du Sénégal, qui figurent déjà dans le groupe des pays les plus vulnérables. Ce nouveau mouvement de la communauté financière demande aux Etats d'agir de toute urgence de manière concertée pour la mise en œuvre de nouvelles stratégies, qui visent à améliorer la résilience et, par la même, leur « note » auprès des investisseurs.

Le Fonds vert pour le climat

La création du Fonds vert pour le climat (FVC) a été décidée lors de CdP16 à Cancún en 2010. Entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC, il vise à canaliser les 100 milliards de dollars américains par an, à partir de 2020, promis par les pays développés pour la mise en œuvre d'actions climat dans les pays en développement.

Les contributions seront allouées de manière équilibrée entre des projets d'atténuation et des projets d'adaptation. Sur ce montant, au moins la moitié est réservée aux pays Africains, petits États insulaires et pays les moins avancés (PMA)⁸⁵.

Les contributions des pays peuvent prendre la forme de dons publics ou privés, de prêts concessionnels publics ou d'apports en capital. Les projets doivent répondre aux conditions et politiques du Fonds.

Il s'agit d'une institution juridiquement indépendante et administrée par un Conseil composé de 24 membres (12 en provenance de pays développés et 12

⁸⁵ Schalatek L. et collab., (2014), Le fonds vert pour le climat, Fondamentaux du financement climatique n° 11, Climate Funds update, Heinrich Boll Stiftung North America, disponible à <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9355.pdf>

en provenance de pays en développement). Au cours des deux dernières années, le Conseil du FVC a procédé à la définition des modalités de mise en œuvre du Fonds, incluant notamment les points suivants : la mobilisation des ressources, le plan cadre d'investissement, les procédures et politiques pour l'allocation des ressources et la procédure initiale d'évaluation des projets et programmes.

Une fois les projets sélectionnés, ceux-ci peuvent accéder aux financements via des intermédiaires et des entités régionales, infranationales, nationales ou internationales accréditées⁸⁶. Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un cadre logique permettant de mesurer et d'évaluer les résultats et les impacts des différents financements (l'unité de référence sera la tonne d'émissions de GES évitée). Que ce soit en termes de réalité des émissions réduites ou de co-bénéfices en termes d'adaptation. Il s'agit d'un processus de transparence extrêmement important. On parle de reporting⁸⁷ (notification en français) ou de vérification au niveau international – les deux pouvant également être signalés.

Début novembre 2016, 27 projets étaient enregistrés sur le site du Fonds Vert, équitablement répartis entre adaptation et atténuation, pour un montant de 1.2 milliards USD.



Son abondement était de 10 milliards USD et devrait progressivement s'accroître jusqu'en 2020⁸⁸.

Donner une valeur au carbone pour mobiliser les marchés...

Donner une valeur économique et financière aux émissions de carbone fait partie des solutions retenues depuis le début dans les dispositifs de lutte contre les changements climatiques. Ce processus s'inscrit dans la même logique que

⁸⁶ Liste des entités accréditées au 22 juillet 2015 :

http://www.gcfund.org/fileadmin/00_customer/documents/Accreditation/GCF_List_of_Accredited_Entities_20150722.pdf

⁸⁷ Le reporting en anglais ou notification en français, fait partie du processus MNV : mesure, notification et vérification. Il s'agit de notifier des résultats d'un projet à la CCNUCC et à la communauté internationale à travers la diffusion transparente des éléments mesurés (émissions de GES, par exemple).

⁸⁸ Site du fonds vert : <https://www.greenclimate.fund/projects/portfolio>

le principe de pollueur/payeur. Même si certains acteurs soulignent qu'il s'agit d'un mécanisme de marché pour répondre à des dysfonctionnements générés par le propre marché, ces mécanismes restent intéressants et peuvent participer à intégrer une partie des externalités négatives des émissions de GES dans le prix de bien de consommation.

Selon le rapport Carbon Pricing Watch 2016 (Banque Mondiale)⁸⁹, environ 40 pays et plus d'une vingtaine de villes ont mis en place des dispositifs de tarification du carbone, ou envisagent de le faire, afin de réduire leurs émissions de GES - cela constituerait ainsi un marché d'environ 50 milliards de dollars américains.

Selon Anthony Earley, PDG de la compagnie d'électricité américaine PG&E, donner un prix au carbone permettra à tous les secteurs de la société - privé, public et particuliers - de tenir compte du coût des émissions de GES dans leurs décisions quotidiennes : « plus tôt nous pourrions intégrer ces coûts, mieux ce sera »⁹⁰. En juin 2015, le prix moyen attribué au carbone était de 9 dollars américains par tonne de CO₂ émise⁹¹.

... et pour favoriser la lutte contre le réchauffement climatique

Dans le cadre de l'Accord de Paris adopté en 2015 lors de la CdP21, un nouveau cadre de coopération mondial a été lancé par le biais des marchés du carbone. Plus de 100 Etats se sont engagés (au sein de leurs CPDN/CDN - voir plus loin) dans ce cadre à considérer des initiatives de tarification du carbone (échanges de droits d'émissions - domestiques ou internationaux - ; crédits internationaux ; taxation du carbone ; etc.).

D'après un rapport de la Banque Mondiale publié en octobre 2016⁹², renforcer le cadre de la coopération via les systèmes d'échange de carbone pourrait

⁸⁹ Version complète en anglais disponible pour téléchargement sur : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/24288/CarbonPricingWatch2016.pdf?sequence=4&isAllowed=y>

⁹⁰ Source : <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/09/22/governments-businesssupport-carbon-pricing> (consultation octobre 2016)

⁹¹ Prix nominal de la tonne de carbone en août 2015 dans l'Union Européenne. Source : http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDS/IB/2015/09/21/090224b0830f0f31/2_0/Rendered/PDF/State0and0trends0of0carbon0pricing02015.pdf p.13

⁹² Banque Mondiale, Octobre 2016, *State and Trends of Carbon Pricing 2016* [en ligne] <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25160>

contribuer à réduire le coût de l'atténuation (réduction des émissions de Gaz à effet de serre) du changement climatique de 32% d'ici 2030.

Et d'ajouter ainsi que « d'ici à la moitié de notre siècle, un marché international a le potentiel de réduire les coûts globaux de l'atténuation de plus de 50% »⁹³.



Pourquoi cette initiative ?

L'Afrique possède un véritable trésor de ressources naturelles et humaines, notamment dans le domaine de l'énergie. Pour autant le continent reste confronté à une pauvreté énergétique caractérisée notamment par un accès inégal et des coupures fréquentes de courant ou dans l'approvisionnement ou encore un prix de l'énergie beaucoup trop cher (parfois le plus cher du monde !) par rapport au niveau de vie des populations.

Face à ce constat, deux hommes de passion et de terrain – les fondateurs de l'association ENERGIES 2050 et de la Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER-ABREC) - préoccupés de l'avenir de notre petite planète et actifs dans les domaines des énergies renouvelables et de la transition énergétique depuis des décennies, ont créé ethiCarbon Afrique®. Alors que les conséquences des changements climatiques s'annoncent potentiellement catastrophiques, notamment dans les pays africains qui y sont très vulnérables, cette initiative a pour mission de contribuer à une véritable révolution énergétique africaine, basée sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'accès de tous à l'énergie.

Par rapport aux initiatives existantes « de compensation carbone », ethiCarbon Afrique® a pour particularité de ne pas viser uniquement la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), mais de donner autant d'importance aux actions d'adaptation et de solidarité, tout en s'intéressant à l'implication sociétale de l'ensemble des acteurs sur le long terme.

Comment ça marche ?

Le point d'entrée de l'initiative est un outil se présentant sous forme de calculateur. L'utilisateur choisit tout d'abord le type d'activité pour lesquelles il veut calculer les émissions correspondantes.

Le citoyen peut, par exemple, s'intéresser aux gaz à effet de serre émis par sa maison ou son appartement, ou celles produites par ses dernières vacances à l'étranger.

Un professionnel peut calculer les émissions produites lors d'un événement qu'il a organisé ou celles produites à l'occasion d'un déplacement d'affaire; un hôtelier ses émissions à l'année ou celle correspondant à une nuitée, etc.

Après avoir évalué ses émissions grâce au calculateur, l'utilisateur est invité à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à faire un don correspondant à ses émissions (ou d'un montant de son choix) pour soutenir la mise en place de projets concrets en Afrique.

Pour qui ?

Les tonnes de carbone mises en vente au travers d'ethiCarbon Afrique® sont certifiées et peuvent être utilisées aussi bien par des citoyens et entreprises ordinaires dans le cadre d'une démarche éthique, que par des organisations ayant des obligations légales en termes de réduction de leurs émissions de GES.



⁹³ <http://newsroom.unfccc.int/fr/action-climatique/marches-du-carbone-peuvent-reduire-cout-action-climat-de-32pc-dici-2030/>

Comment est établi le prix du carbone ?

L'approche d'ethiCarbon® s'appuie sur la notion d'« unité carbone dématérialisée » qui donne une valeur modulable au carbone au regard de sa performance économique, sociale, environnementale et éthique. Elle propose à chacun d'avoir une démarche solidaire basée sur une mesure de l'empreinte carbone d'une activité au plus près de la réalité du quotidien de chaque utilisateur.

Le prix fixé est un prix « éthique et solidaire » (actuellement 30€/tonne) qui est volontairement différent des prix observés sur les marchés carbone réglementés pour permettre de financer des projets concrets d'adaptation et d'atténuation.

Quels sont les projets financés grâce à ethiCarbon Afrique® ?

L'initiative fonctionne en deux temps. Pour proposer aux utilisateurs des tonnes de carbone certifiées selon des méthodologies reconnues, les partenaires-fondateurs d'ethiCarbon Afrique® collaborent avec ecosur africa (Aera Group), qui dispose du record de projets crédits carbone enregistrés sur le continent africain.



Parmi ceux-ci, les premiers projets choisis pour l'initiative ethiCarbon Afrique®, qui l'alimentent en tonnes de CO2 certifiées, sont :

- Une petite installation d'hydroélectricité « au fil de l'eau » à Madagascar
- Une centrale solaire photovoltaïque à l'Île Maurice
- Un système de traitement des effluents d'une distillerie de canne à sucre en Ouganda

Deux projets d'adaptation ont également été choisis pour l'initiative ethiCarbon Afrique® :

- Un programme de foyers améliorés en République Démocratique du Congo
- Un programme de foyers améliorés au Ghana

Pour en savoir plus, visitez :

<http://ethicarbon-afrique.org/projets/>

L'argent collecté par le biais de l'initiative est ensuite utilisé à parts égales pour la mise en œuvre de projets d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit notamment de projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'adaptation et d'action sociale à l'attention des populations vulnérables et en particulier des femmes, mis en œuvre sur le continent africain et sélectionnés par le conseil d'administration de l'initiative ethiCarbon Afrique®.

Une transparence et une garantie en matière d'utilisation des dons

L'ensemble du dispositif s'appuie sur les principales méthodologies carbone des marchés des obligés (méthodologies sous couvert de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et du marché volontaire (VCS Verified Carbon Standard, Gold Standard). Il s'agit de méthodologies qui, sur le fonds et sur la forme, sont transparentes, reconnues au niveau international et indépendantes de la SABER-ABREC ou d'ENERGIES 2050. Cette transparence a pour vocation d'éviter tout possible double comptage et toute possible suspicion. La chaîne est vertueuse et respecte les règles les plus strictes d'audit.

Au-delà des frais de fonctionnement de l'initiative, les fonds seront intégralement utilisés à part égale pour la mise en œuvre de projets concrets et mesurables d'atténuation et d'adaptation, dans un esprit permanent de solidarité.

ethiCarbon Afrique® dispose d'un conseil de gouvernance qui est le garant des objectifs de l'initiative, de la transparence des méthodologies utilisées et de la réalité des projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de solidarité carbone réalisés. Les membres sont des personnalités africaines et internationales connues et reconnues notamment pour leurs messages éthiques.

Nous contacter :

contact@ethicarbon-afrique.org
www.ethicarbon-afrique.org

Les partenaires :

www.energies2050.org
www.saber-abrec.org



3.4. Le genre et les changements climatiques... Une reconnaissance mais des moyens insuffisants

Bien que nous soyons tous affectés à plus ou moins grande échelle par les changements climatiques, certains groupes de population restent particulièrement vulnérables. C'est notamment le cas des femmes.

Pourquoi prendre en compte le genre dans les négociations ?

Les femmes représentent 70 % des pauvres dans le monde⁹⁴. Elles sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques parce qu'elles sont très souvent responsables de la production alimentaire, de l'approvisionnement en eau des ménages, ou encore de l'énergie pour le chauffage et la cuisson (activités très sensibles aux aléas climatiques). En outre, les femmes sont souvent confrontées à des difficultés en ce qui concerne l'accessibilité générale aux ressources financières et aux activités de renforcement de capacités et à l'accès à de nouvelles technologies. Cet ensemble de facteurs, limitent la capacité des femmes à mettre en œuvre des solutions et à faire valoir leur expertise voir même leurs droits.

Le rôle des femmes dans le développement durable a été évoqué dès le Sommet de la Terre de 1992, avec plus de 140 références faites au niveau de l'Agenda 21, qui reconnaît ainsi l'importance capitale des femmes dans la mise en œuvre des programmes d'actions. Longtemps restée marginale, la question du genre a dû attendre les années 2010 pour connaître des avancées significatives. Cet enjeu a été intégré aux négociations sur le climat lors de la CdP de Cancun (Mexique), avec huit références à l'égalité des sexes et au rôle spécifique des femmes⁹⁵.

Aujourd'hui, les négociations comptent un Groupe de Travail informel sur les décisions concernant l'égalité des sexes⁹⁶, mais beaucoup plus pourrait être fait, en particulier en matière d'exemplarité. En effet, les délégations présentes à la Conférence des Parties dirigées par une femme sont rares et plus globalement, les femmes sont sous-représentées dans les différentes instances qu'il s'agisse

⁹⁴ Source : Association Attac - <https://france.attac.org/se-mobiliser/changeons-systeme-pas-climat/article/position-d-associations-francaises#nb4>

⁹⁵ Source : ONG Monde des Femmes - <http://www.mondefemmes.be/genre-developpement-qui-sommes-nous.htm>

⁹⁶ Source : Women in Europe for a Common Future <http://www.wecf.eu/francais/actualites/2014/COP20genderday.php>

du Fonds vert pour le climat ou du Groupe d'experts de la CCNUCC sur les transferts technologiques. La CdP21 a été l'occasion d'approfondir le débat et de renforcer la promotion de l'égalité femme/homme, dans un monde faisant face à de multiples défis et dans lequel la mixité devrait être considérée comme un préambule indispensable à toute construction collective⁹⁷.

Mali © ENERGIES 2050



A l'issue de la CdP21, la thématique du genre a été incluse en plusieurs points. Tout d'abord, au sein de la décision accompagnant l'Accord de Paris, qui inclue la thématique de l'égalité des sexes, en considération de la nécessaire implication de tous dans la lutte contre le réchauffement climatique⁹⁸. Ensuite, au sein de l'Accord lui-même, et ce dès le préambule⁹⁹, visant non seulement « l'égalité des sexes » et « l'autonomisation des femmes ». Puis, dans l'article 11 portant sur l'adaptation, ainsi que dans l'article 11 visant au renforcement des capacités.

« L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable. Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles [...] nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité¹⁰⁰ »

⁹⁷ Source : article Project Syndicate 09-05-2015 [en ligne] <http://www.project-syndicate.org/commentary/gender-equality-sustainable-development-by-mary-robinson-et-al-2015-03/french>

⁹⁸ Décision 1/CP.21

⁹⁹ Décision 1/CP.21, *Préambule de l'Accord de Paris*

¹⁰⁰ Voir Sustainable Development Goals, *Gender and equality* [en ligne] <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>



Genre et lutte contre les changements climatiques dans l'espace francophone

Partis du constat que les femmes sont plus vulnérables aux changements climatiques notamment dans les pays en voie de développement, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) en partenariat avec la Région de Bruxelles - Capitale, ont entrepris de soutenir des projets locaux à travers l'initiative pilote « Genre et climat », avec pour objectif de contribuer à l'édiction de stratégies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

En effet, les femmes, directement tributaires des ressources naturelles, en tirent l'essentiel des moyens nécessaires à leur survie quotidienne et celle de leur communauté. Or, les changements climatiques et ses corolaires (sécheresses, inondations, catastrophes naturelles etc.) ont des conséquences négatives sur les questions liées à la sécurité alimentaire, l'agriculture, la pêche, la vente et ou la transformation de produits vivriers et halieutiques, de même que l'accès à des soins de santé ou à une éducation de qualité, ainsi que leur capacité entrepreneuriale. La contribution des femmes au développement de leur communauté est donc limitée par ces facteurs extérieurs. De plus, malgré le rôle moteur des femmes dans le fonctionnement des sociétés, la problématique des femmes et des changements climatiques ressort peu des stratégies de lutte exacerbant ainsi les inégalités sociales, créant un fossé plus grand entre hommes et femmes.

L'Initiative pilote genre et climat vise donc à accompagner la mise en œuvre de projets locaux participant à une meilleure résilience des femmes face aux effets des changements climatiques. Six projets ont été retenus par un comité de sélection, pour la mise en œuvre de projets au Bénin, Burundi, République Démocratique du Congo, Sénégal et Togo sur la période de 2016 à 2017.

1. *Energie solaire et femmes*

Bénin

Titre du projet : « Projet Femmes Solaires : mise en œuvre d’espaces ruraux et énergie communautaires »

Au Bénin, la majorité de la population vit en milieu rural et n’a pas accès aux énergies modernes, notamment à l’électricité, et ce malgré les potentialités relativement importantes dont disposent le pays en matière d’énergies renouvelables.

C’est dans ce contexte que l’Association Béninoise pour l’Éveil et le Développement (ABED) a démarré ses actions de terrain à partir de 2007 avec, pour objectif, d’installer des projets solaires photovoltaïques économiquement rentables et techniquement viables en milieu rural afin de participer à la réduction de la fracture énergétique au Bénin.

Le projet de dotation de villages d’un service énergétique minimum participe ainsi à l’accès à une énergie moderne, propre et durable des populations rurales dans des villages non connectés au réseau conventionnel d’électricité et ayant un fort potentiel économique de par leurs activités agricoles.

Ce projet répond à un besoin en matière d’éclairage, d’éducation, de sensibilisation à l’usage des énergies renouvelables et de lutte contre le réchauffement climatique.

Initiateur du projet : L’Association Béninoise pour l’Éveil et le Développement (ABED)

2. *Les plantes pour la santé*

Burundi, provinces d'Uramvya, Bubanza et Rutana

Titre du projet : « Femme et climat : Adaptation climatique par la lutte contre le paludisme, promotion de la sécurité alimentaire à partir des plantes produites localement dans une vision du développement durable au Burundi »

Le projet de l'Agence Consultative en Ethique de la Coopération Internationale – **ACECI** s'inscrit dans les secteurs de la santé, des changements climatiques, et le développement durable. Il veut contribuer à la réduction de la vulnérabilité des femmes burundaises et des enfants de moins de 5 ans au paludisme et à la pauvreté accentuée par les changements climatiques.

Trois provinces pilotes Uramvya, Bubanza et Rutana, soit environ 2 500 femmes ainsi que des enfants de moins de 5 ans sont ciblés. La culture des plantes puis leur transformation en anti-moustiques biologiques pour la lutte contre le paludisme constitue le cœur du projet. L'approche retenue est celle d'un développement durable intégré qui participe à la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques, l'autonomisation financière, la création d'emplois et des activités génératrices de revenus ; le renforcement du savoir-faire des femmes par les formations participatives et les pratiques sur l'entreprenariat.

Initiateur du projet : Agence Consultative en Ethique de la Coopération Internationale – **ACECI**

3. *Agroforesterie et femmes*

République Démocratique du Congo, Plateau de Bateke

Titre du projet : « Projet d'appui à la productivité agricole des femmes ménagères par l'agroforesterie en vue de lutter contre la dégradation des sols et promouvoir la conservation communautaire »

Les activités agricoles intenses, les feux de brousse et la rareté des pluies ont entraîné une perte rapide du couvert forestier, la dégradation des terres et une baisse de fertilité des sols dans la zone du plateau de Bakete en RDC. Les femmes agricultrices du village ILA, bénéficiaires du projet, principalement dépendante de l'agriculture, ont ainsi vu leur revenu être réduit, entraînant ainsi une paupérisation des communautés qui en dépendent. Le projet vise donc à régénérer les sols des zones ciblées et restaurer les galeries forestières afin d'améliorer la productivité de l'agriculture familiale.



Photo projet de CTIDD Congo

Initiateur du projet : Le Centre des Technologies Innovatrices et le Développement durable en appui aux Femmes agricultrices du village ILA, en abrégé «CTIDD».

4. **Changement climatiques et transformation de produits halieutiques**

Sénégal, Cayar

Titre du projet : « Renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation des femmes transformatrices de produits halieutiques de Cayar au changement climatique »

L'économie locale à Cayar est configurée en grande partie par les activités halieutiques telles que la pêche artisanale, le mareyage et la transformation artisanale. Cependant, la transformation artisanale de produits halieutiques se heurtent à plusieurs obstacles dont l'insuffisance des connaissances des femmes transformatrices de produits halieutiques en matière de changement climatique en lien avec la pêche en général et les activités de transformation artisanale de produits halieutiques en particulier , mais aussi l'insuffisante prise en compte de la problématique femmes et changement climatique dans les politiques publiques de développement territorial. Près de 250 femmes devraient donc voir leur capacité renforcer notamment grâce à la mise sur pied d'un processus participatif, l'implication des acteurs locaux et étatiques, le plaidoyer en direction des autorités locales et le développement d'alternatives de diversifications respectueuses de l'environnement.

Initiateur du projet : Association Ouest Africaine pour le développement de la Pêche artisanale (ADEPA)

5. Coquillage et entrepreneuriat rural féminin

Sénégal, Fadiouth

Titre du projet : « Genre et entrepreneuriat équitable pour une meilleure résilience des femmes collectrices de coquillages à Fadiouth face aux effets des changements climatiques »

A Fadiouth, l'exploitation des coquillages (arches, huîtres, murex...) est une pratique ancestrale. Les femmes en tirent leur principale source de revenus des femmes soit près de 537 tonnes de produit brut. Cependant, depuis quelques années, les stocks de coquillages diminuent progressivement, du fait de la pression anthropique accrue par les changements climatiques, ce qui constitue une menace pour la sécurité alimentaire des ménages et les revenus des femmes.

Le projet ambitionne donc de proposer une stratégie d'adaptation et de résilience des femmes collectrices de coquillages de Fadiouth. Il est essentiellement axé sur le développement de l'entrepreneuriat rural féminin (microentreprise) à travers la gestion et la valorisation des ressources en coquillages, dans l'optique de réduire la pauvreté, tout en améliorant les conditions de vie des communautés côtières. Les femmes du « GIE Femmes et Coquillages » sont les bénéficiaires directs du projet : au total, 160 femmes. Indirectement, une grande partie de la communauté de Fadiouth (estimée à 3354 habitants), verront les retombées écologiques et économiques du projet.

Initiateur du projet: ONG Assainissement Pêche Tourisme Environnement (APTE)



Photos projet de l'ONG APTE Sénégal

6. Technique d'irrigation pour une gestion durable de la fertilité des sols

Togo, Canton de Kovié

Titre du projet : « Projet de maraichage par introduction d'un système d'irrigation goutte à goutte associé à une gestion durable de la fertilité des sols dans les bas-fonds du Zio a Kovie »

La pratique habituelle du maraîchage dans la zone du projet au Togo est l'arrosage. Or l'utilisation des arrosoirs, outre la pénibilité du travail, entraîne la perte d'importante quantité d'eau pendant le transport, ce qui ne favorise pas une gestion efficiente des ressources en eau. Le projet propose donc d'introduire un système d'irrigation goutte à goutte à basse pression qui permettra de réduire la quantité d'eau utilisée de moitié tout en multipliant le rendement.

Des méthodes complémentaires donneront aussi la possibilité de développer d'autres activités génératrices de revenus, de faire des investissements afin de créer une économie circulaire visant à assurer la pérennité du projet à terme. Le présent projet sera exécuté dans la ville de Kovié, préfecture du Zio qui compte de 7 000 habitants dont plus de 52 % de femmes et près de 74% de jeunes. Les bénéficiaires directes au nombre d'environ 80 sont des membres des groupements maraîchers de femmes de la coopérative dénommée « LA PATIENCE ».

Initiateur du projet: ONG AFHON (Actions en Faveur de l'Homme et de la Nature)

Pour toute information sur l'Initiative Pilote Genre et Climat, contacter :

- Arona Soumare, Spécialiste de programme Négociations Internationales sur l'environnement et développement durable IFDD (aronasoumare@francophonie.org)
- Marie-Josée Houéno, Assistante de Programme Négociations Internationales sur l'environnement et développement durable IFDD (mariejosee.houenou@francophonie.org)
- Mikaël ANGÉ, Bruxelles Environnement (mange@environnement.brussels)

3.5. Les Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN)... Pierres angulaires de l'accord de Paris

En préparation de l'accord de Paris, et conformément à l'Appel de Lima en faveur de l'action climatique de 2014, les Parties ont communiqué leurs Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) au secrétariat de la CCNUCC tout au long de l'année 2015. Celles-ci présentaient les efforts que chacune est prête à fournir individuellement et volontairement pour atteindre les objectifs de la Convention, notamment en matière de réduction ou de limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Une nouvelle approche suite à l'échec du Protocole de Kyoto

Dès son adoption, la CCNUCC a adopté comme principe fondateur la « responsabilité commune mais différenciée ». Ce principe est commun aux grands accords sur l'environnement, le développement durable ou les changements climatiques : « Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent ». Ceci étant dit, ce qui était vrai en 1992 ne l'est plus aujourd'hui et les pays en transition (pris dans leur globalité) émettent, depuis déjà plusieurs années, plus de CO₂ que les pays développés¹⁰¹.

Compte tenu de la nouvelle « donne » mondiale, cette séparation entre pays industrialisés et pays en développement, qui était encore en place pour les engagements contraignants au titre du Protocole de Kyoto, ne reflète plus la réalité d'aujourd'hui dans les émissions mondiales de GES. Les pays émergents tels que la Chine ou plus globalement les « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) pèsent de plus en plus lourd dans la balance carbone mondiale. Cette nouvelle configuration a représenté un défi majeur pour que les pays arrivent à s'accorder sur un engagement mondial de limitation des émissions.

¹⁰¹ *Les émissions des pays en développement ont dépassé les pays développés en 2005*. Source : World Resources Institute, document de travail, juillet 2009 (en anglais) : http://pdf.wri.org/working_papers/world_greenhouse_gas_emissions_2005.pdf. Pour en savoir plus, consulter sur le site du World Resources Institute l'article : <http://www.wri.org/blog/2014/11/6-graphs-explain-world%E2%80%99s-top-10-emitters>

Contributions des pays à l'atténuation des émissions des GES

Dans ce contexte, et pour éviter de rester sur des impasses, les décisions prises lors des dernières Conférences des Parties ont abouti à une solution permettant de mettre chaque Partie face à ses propres responsabilités et réalités en l'invitant à s'engager tout en tenant compte de sa situation au niveau national. Chaque Partie devait consigner ses objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES, dans le cadre des Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN). Il s'agit d'une démarche « bottom-up » inédite dans le processus de la CCNUCC où il était attendu que la somme des contributions déterminées « volontairement » proposées par chaque Partie puisse permettre de respecter collectivement l'objectif de limiter le réchauffement de planète à 2°C.

Figure 15. Les CPDN, un processus innovant et inclusif pour la mise en place du premier accord universel sur le climat¹⁰²



¹⁰² ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

Une opportunité pour les pays du Sud de souligner leurs besoins en développement

Le terme « contribution » est à géométrie variable et, pour les pays en développement, il peut inclure à la fois l'atténuation, l'adaptation, les besoins en financement, en renforcement des capacités et en transfert ou en soutien technologique.

Il s'agit, pour ces pays, d'une opportunité de souligner les enjeux liés à l'adaptation, et surtout de mieux définir leurs besoins en termes de financement et de soutiens technique et technologique. Les différentes actions proposées dans les CPDN doivent également contribuer à un développement soutenable du pays concerné, selon une trajectoire sobre en carbone et qui permette de réduire la pauvreté et la vulnérabilité face aux impacts du réchauffement climatique.

Les PED ainsi que les économies en transition ont rappelé dans leurs CPDN la nécessité d'assurer leur développement tout en soulignant leurs contraintes et besoins en termes d'adaptation.

Ils ont également pris des engagements d'atténuation dits « inconditionnels » complétés par des « engagements de réduction conditionnels » c'est-à-dire adossés à des soutiens financiers à recevoir, à l'accès à des technologies bas carbone et à du renforcement de capacité.

Le besoin de transparence dans le processus

Lors de la 20^{ème} Conférence des Parties à Lima en décembre 2014, il a également été mis en avant l'importance de garantir la clarté, la transparence et la compréhension des CPDN sur leur réalisme (au regard des réalités nationales), leur faisabilité (technique et politique), leur niveau d'ambition individuel et global (par rapport à l'objectif des 2°C) et sur la nécessité de faire le lien entre les engagements pris et les besoins en termes de soutien/accompagnement.

Dans leurs CPDN, les pays pouvaient inclure certains éléments pour faciliter la transparence et la clarté de leurs objectifs (ex. l'année utilisée comme base pour les projections, la portée et la couverture, la situation de référence pour les inventaires de GES ou autres programmes et, les hypothèses et la démarche méthodologique utilisées, la période concernée).

On citera, par exemple, les informations précises suivantes dans des CPDN soumises :

- Gaz à effet de serre ciblés
- Secteurs d'activités concernés
- L'année de référence utilisée pour les estimations et pour la construction des scénarios

Par contre, les lignes directrices donnaient à chacun la liberté de prendre sa propre année de référence ou ses propres hypothèses et, en pratique, cela a complexifié sensiblement les possibles comparaisons et l'agrégation des données.

De plus, certains éclaircissements n'ont pas été apportés par plusieurs Etats-Parties. Par exemple, la plupart des pays développés n'ont pas quantifié ou précisé leur stratégie de soutien financier et de transfert technologique à l'attention des pays en développement.

Certaines méthodologies utilisées ne sont pas précisées.

Les CPDN constituaient un document stratégique mais complexe, réalisés selon les intérêts nationaux de chaque Partie. Elles ont joué un rôle important pour aboutir à l'accord universel sur le Climat. Le prochain chapitre revient sur les avancées permises par cette conférence et ses conséquences pour les années à venir.

CHAPITRE IV. L'ACCORD DE PARIS ET L'APRES 2015

Chacune des Conférences des Parties a apporté sa contribution à l'avancée des négociations, avec des impacts non négligeables.

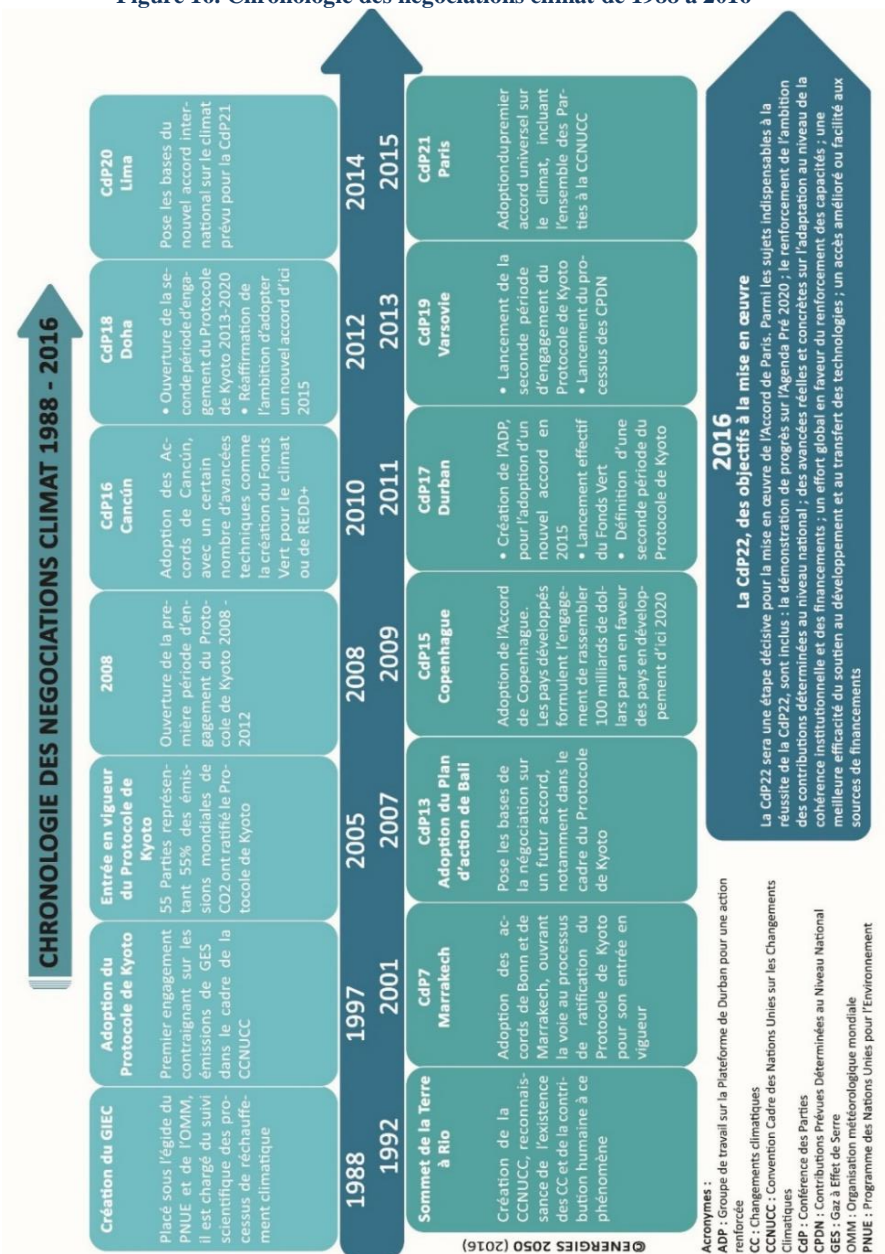
Cependant, force est de constater que sur ces 20 dernières années, les résultats n'ont pas été à la hauteur des enjeux et que les avancées n'ont pas permis de réduire nos émissions de GES.

Aujourd'hui, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques, il est clair que le temps n'est plus au discours mais à l'action. La communauté internationale et chacun d'entre nous ne peut envisager l'éventualité d'un échec qui serait catastrophique pour le futur même de l'humanité.

L'année 2015, ayant permis l'adoption du premier accord universel sur le climat, fait donc figure de moment historique dans notre construction collective. L'ensemble des pays se doit d'aller au-delà des considérations purement nationales et de court terme, et faire primer l'intérêt collectif mondial à moyen et long terme. Les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs devront s'engager plus que jamais pour un avenir plus durable. La période post-2020 est cruciale pour que les objectifs 2020-2030 restent crédibles et que nous puissions nous maintenir dans une trajectoire nous permettant de ne pas dépasser les 1,5°C ou à maxima les 2°C qui sont les objectifs désormais inscrits dans l'Accord de Paris.

Avec l'adoption de l'Accord de Paris, la communauté internationale a relevé un premier défi important, il reste maintenant à rendre opérationnels les objectifs et ce sera justement là le défi le plus important... Dans ce cadre, réussir la Conférence de Marrakech (CdP22), attendue comme étant la « Conférence de l'action », est un enjeu tout aussi central que ne l'étaient l'adoption du premier accord universel sur le climat et son processus d'entrée en vigueur.

Figure 16. Chronologie des négociations climat de 1988 à 2016¹⁰³



¹⁰³ ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la Cdp22-climat, OIF/IFDD, 2016

Les enjeux et attentes en amont de la 21^{ème} Conférence des Parties

Le principal mandat de la 21^{ème} Conférence de Paris était d'aboutir à un accord universel, ambitieux et juridiquement contraignant sur des objectifs de réduction des émissions de GES pour la période 2020-2030. L'accord devait pousser chaque Etat à s'engager véritablement dans la lutte contre les changements climatiques tout en favorisant la transition vers une société climato-résiliente et sobre en carbone.

Un accord inédit

Il s'agissait d'établir un accord inédit puisqu'il devait traiter de façon équilibrée les enjeux climatiques et de développement, tout en prenant en compte la réalité de chaque pays : leur responsabilité historique, leurs besoins et leurs capacités. Malgré les disparités entre pays développés et pays en développement, l'occasion était donnée d'afficher une volonté collective pour que tous contribuent à la lutte contre les changements climatiques.

Les contributions nationales

Les CPDN devaient être soumises en amont de la Conférence de Paris pour que la CCNUCC puisse en faire un bilan et savoir si les engagements pris permettraient d'atteindre ou non les objectifs mondiaux préétablis. Les Parties étaient ainsi invitées à communiquer sur :

- (i) La réduction de leurs émissions de GES
- (ii) Leur stratégie d'adaptation aux dérèglements climatiques (programmes déjà existants et ceux qui sont programmés ou à venir) au travers de politiques nationales, programmes, stratégies etc.
- (iii) Le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation, notamment à travers les contributions au Fonds Vert pour le Climat

Les documents CPDN ainsi que les modalités de leur mise en œuvre opérationnelle devaient être transparents, afin de (1) garantir la confiance entre les Parties, en leur permettant de savoir quel est l'engagement exact de chacun et si cela, collectivement, répond aux objectifs fixés, et de (2) permettre un suivi ultérieur de la mise en application des mesures proposées.

Par ailleurs, ces mesures devront, elles aussi, être adossées à un processus appelé MNV (Mesurer, Notifier et Vérifier)¹⁰⁴ destiné à accroître la transparence et garantir la réalité des actions mises en œuvre conformément aux engagements pris.

Qu'est-ce que la MNV ?

La question de la Mesure, Notification et Vérification (MNV) est centrale pour garantir l'effectivité des engagements pris dans le cadre des Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN). Il s'agit d'une démarche transversale, incluant la mesure des émissions des gaz à effet de serre (GES), la notification et la vérification de informations fournies, la communication sur les financements reçus et la quantification des programmes, des politiques et des mesures d'adaptation. Dans une logique de transparence, tout système MNV doit inclure une évaluation de la fiabilité, de la pertinence, de la faisabilité et du rapport coût-bénéfice des mesures mises en œuvre.

Quelle forme juridique pour l'accord de Paris ?

La forme juridique de cet accord constituait l'une des principales interrogations. Les pays en développement ne voulaient pas d'engagement contraignant, qui puisse être un frein à leur développement, en leur imposant trop de contraintes à respecter. Les pays industrialisés craignaient de leur côté la reconnaissance juridique de leur responsabilité historique, possible source d'obligations futures à remplir, surtout financières.

Compte tenu de cette double réalité et afin de garantir l'accomplissement des engagements mutuels, les Parties devaient ainsi s'accorder sur un accord qui soit à la fois flexible et crédible, qui puisse répondre aux préoccupations des 196 Etats négociateurs :

L'accord devait être flexible dans le sens où les Parties pourraient appliquer à l'issue de Paris et selon des modalités à définir des mesures « correctives » à leurs engagements, selon leurs réalités en termes de développement économique, social et/ou environnemental.

¹⁰⁴ Processus également appelé MRV, de l'anglais : Measurable, Reportable and Verifiable

L'accord devait être crédible pour que la mise en œuvre et les mises à jour à venir puissent se traduire de manière opérationnelle dans des programmes d'actions concrets.

Ces questions ont été traitées par l'ADP (Plate-forme de Durban) dont le principal mandat était de préparer le texte pour l'accord de Paris. Ce texte concernait (et concerne) notamment les engagements à prendre dans le cadre de l'amendement de Doha pour la période 2013-2020, ainsi que l'enregistrement des Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) pour la période post-2020.

CdP21, Paris – Le Bourget (Crédit ENERGIES 2050)



4.1. L'Accord de Paris en quelques mots

La 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est déroulée à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 avait pour principal objectif d'adopter « *lancer un processus en vue d'élaborer au titre de la Convention un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties* », tout en faisant valoir une augmentation du niveau d'ambition des engagements des Parties en matière d'atténuation pour la période Pré-2020. Avec cela, les objectifs de la communauté internationale étaient non seulement de répondre à l'urgence des changements climatiques dans le court terme, avant 2020, mais aussi d'établir

une feuille de route sur le long terme pour inscrire nos modèles de sociétés dans des trajectoires résilientes et bas carbone.

Ces deux objectifs dont l'aboutissement a été la conclusion de l'Accord de Paris, découlent notamment de la CdP17 et de la mise en place du groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP), dont le mandat avait été décliné selon deux secteurs d'activités :

- Le Secteur d'activité 1 (SA1)¹⁰⁵, visant à l'adoption d'un nouveau texte applicable à l'ensemble des Parties dès 2015 et devant entrer en vigueur d'ici à 2020, et
- Le Secteur d'activité 2 (SA2)¹⁰⁶, visant au rehaussement de l'ambition des Parties en matière d'atténuation avant 2020.

Les objectifs liés à ces deux secteurs d'activités se sont concrétisés lors de la CdP21 par un certain nombre de décisions.

Pour le Secteur d'activité 2 :

- L'invitation lancée aux Parties de ratifier et d'appliquer l'amendement de Doha au protocole de Kyoto¹⁰⁷.
- L'invitation lancée aux Parties de prendre des engagements en matière d'atténuation au titre des Accords de Cancún¹⁰⁸.
- Le lancement d'un processus d'évaluation technique sur les mesures d'adaptation sur la période 2016-2020¹⁰⁹.
- La volonté de lancer un Dialogue de facilitation qui se tiendrait parallèlement à la CdP22, concernant notamment les ressources financières fournies au titre de la Convention, afin de rehausser le niveau d'ambition sur la période Pré-2020.

Pour le Secteur d'activité 1 : l'adoption de l'Accord de Paris a répondu à l'objectif fixé lors de la CdP17 d'adopter un texte qui serait applicable à l'ensemble des Parties, devant entrer en vigueur avant 2020.

¹⁰⁵ Décision1/CP.17, paragr.2. « Secteur d'activité 1 » (SA1), p. 2

<http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a01f.pdf>

¹⁰⁶ Décision1/CP.17, paragr.6. « Secteur d'activité 2 » (SA2), p. 3

<http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a01f.pdf>

¹⁰⁷ Pour en savoir plus sur l'amendement de Doha au protocole de Kyoto, voir [en ligne]

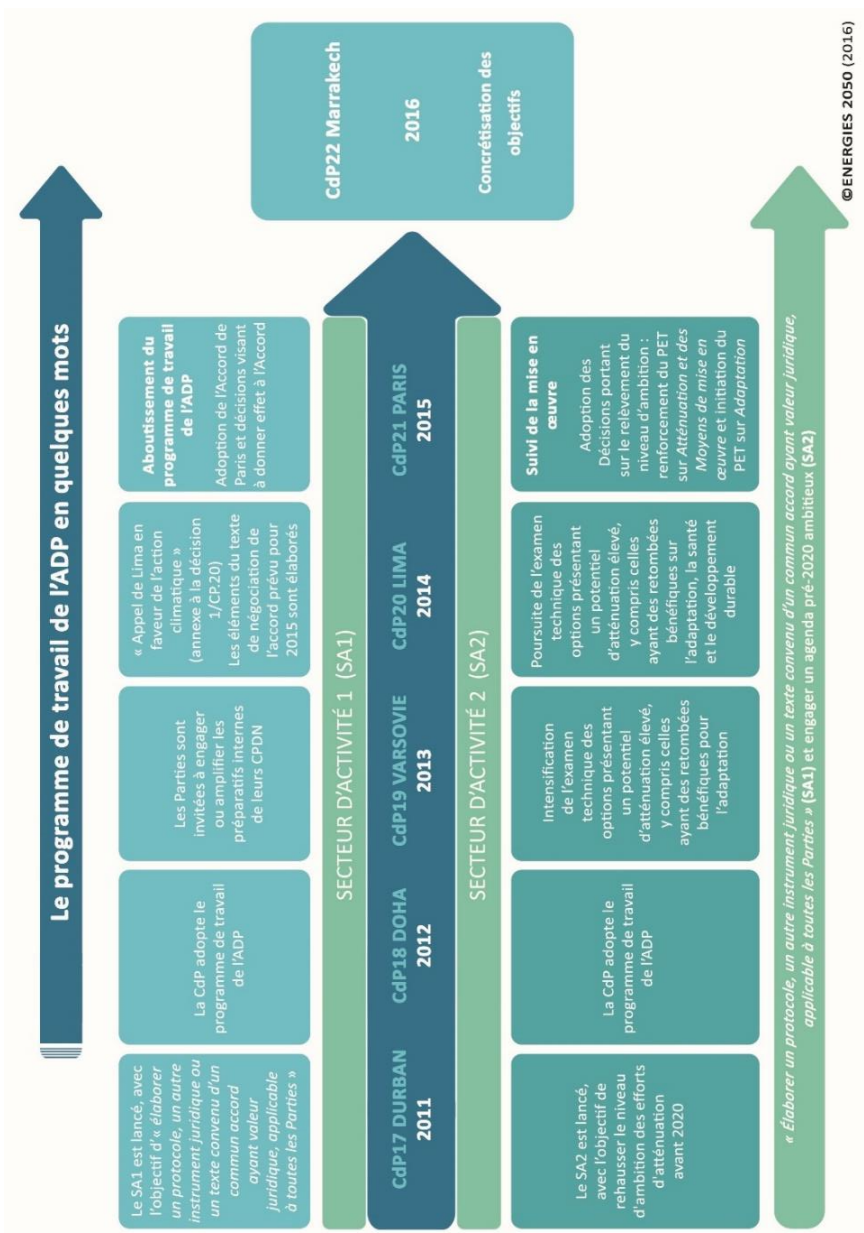
http://unfccc.int/portal_francofrone/le_protocole_de_kyoto/amendement_de_doha/items/7620.

php

¹⁰⁸ FCCC/CP/2010/7/Add.1 [en ligne] <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>

¹⁰⁹ Décision 1/CP21, paragr. 124

Figure 17. Le programme de travail de l'ADP en quelques mots¹¹⁰



¹¹⁰ ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

4.2. L'Accord de Paris : un objectif mondial à confronter aux réalités des changements climatiques

Suite à la 21^{ème} Conférences des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC), tenue à Paris, du 30 novembre au 12 décembre 2015, un accord international sur le Climat a été obtenu. Moment historique, l'Accord de Paris réunit, pour la première fois, l'ensemble des Parties à la CCNUCC.

Il réaffirme en ce sens les principes fondateurs de la Convention, à savoir, les responsabilités communes, mais différenciées, la prise en considération des capacités respectives des Etats, ainsi que le droit au développement.

Au-delà du caractère universel de cet accord et de la réaffirmation de ces grands principes, un certain nombre de problématiques y ont été réaffirmées et/ou entérinées.

L'Accord de Paris et la Décision 1/CP.21 visant à l'opérationnaliser ont ainsi permis de réelles avancées pour répondre aux défis posés par le changement climatique, notamment au niveau de l'atténuation mais aussi de l'adaptation, des pertes et préjudices, du financement, du transfert de technologie, du renforcement des capacités, ou encore de la reconnaissance du rôle et du nécessaire engagement de l'ensemble des acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il consacre également en son article 2, trois objectifs majeurs constituant la clé de voute de l'Accord, et qui s'inscrivent à la fois dans la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le réchauffement climatique sur le long terme, ainsi que dans le contexte plus large du développement durable et de la lutte contre la pauvreté :

- (a) Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels ;
- (b) Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ;

- (c) Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Le suivi de la mise en œuvre, selon la méthodologie de Mesure, Notification et Vérification (MNV) et la transparence pour la réalisation des objectifs ont également été réaffirmés.

Figure 18. Paris en quelques mots¹¹¹



¹¹¹ ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

Figure 19. Les articles de l'Accord de Paris¹¹²

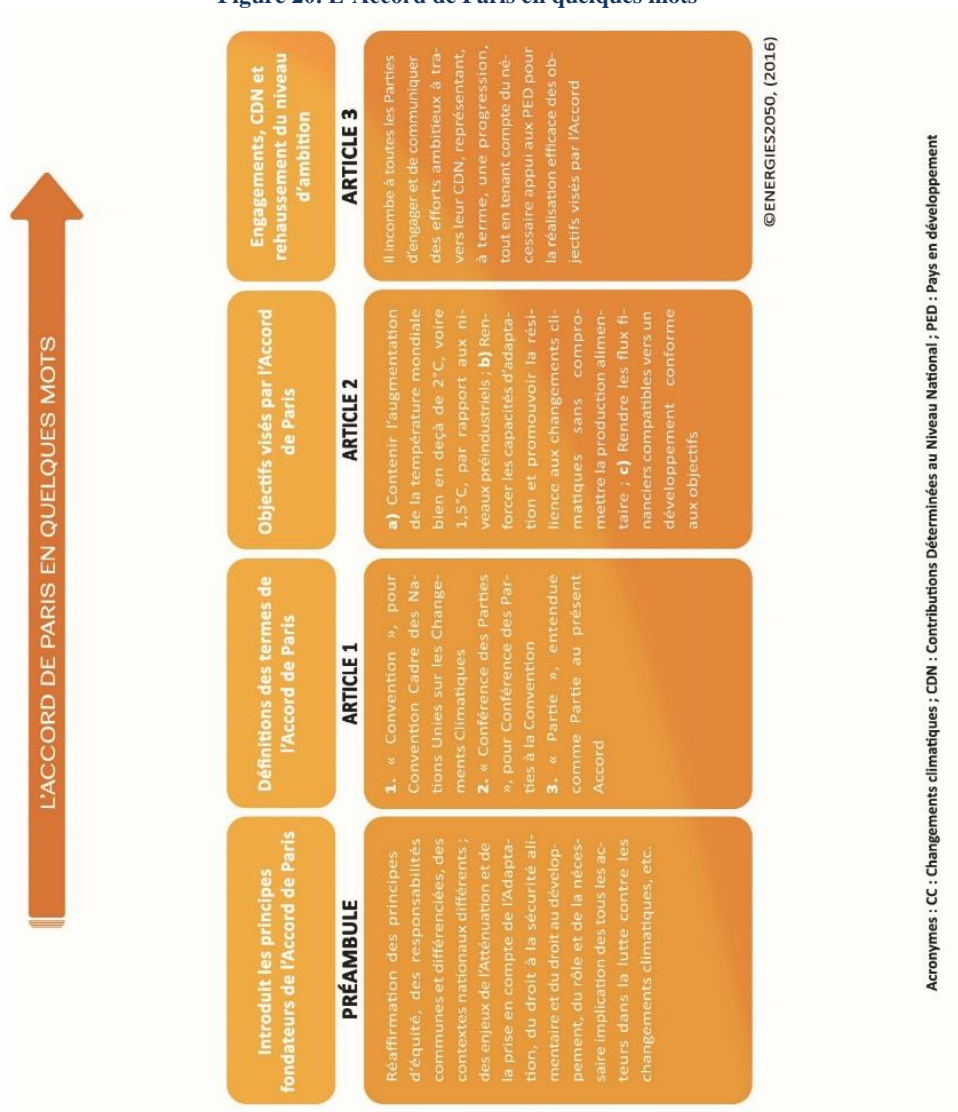
ARTICLES DE L'ACCORD DE PARIS

Articles	Contenu	Articles	Contenu
Préambule	Principes	Article 15	Facilitation de la mise en œuvre et conformité
Article 1	Définitions	Article 16	Gouvernance
Article 2	Objectifs	Article 17	Mandat du Secrétariat
Article 3	Engagements - CDN	Article 18	Organes subsidiaires
Article 4	Renforcement de l'ambition en matière d'atténuation	Article 19	Autres organes constitués au service de l'accord
Article 5	Forêts	Article 20	Signature et ratification
Article 6	Nouveaux mécanismes de coopération	Article 21	Entrée en vigueur
Article 7	Adaptation	Article 22	Amendements de l'Accord
Article 8	Pertes et Préjudices	Article 23	Amendements des Annexes de l'Accord
Article 9	Financement	Article 24	Règlement des différends
Article 10	Mise au point et transfert de technologies	Article 25	Droit de vote
Article 11	Renforcement des capacités	Article 26	Dépositaire de l'Accord
Article 12	Education et sensibilisation	Article 27	Réserve à l'Accord
Article 13	Cadre de transparence	Article 28	Expiration
Article 14	Bilan mondial quinquennal	Article 29	Traduction de l'Accord

©ENERGIES2050, (2016)

¹¹² ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

Figure 20. L'Accord de Paris en quelques mots¹¹³



¹¹³ ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

L'ACCORD DE PARIS EN QUELQUES MOTS

Atténuation et rehaussement de l'ambition	Parvenir au plateau des émissions dans les meilleurs délais pour atteindre l'objectif de température à long terme précisé à l'article 2	Forêts	Conservier et renforcer les puits et réservoirs de GES, notamment les forêts	Mécanismes	Cadre général pour les activités de coopération, les activités liées à l'atténuation et l'adaptation, le DD et l'intégrité environnementale	Adaptation	Renforcer les capacités d'adaptation, accroître la résilience, réduire la vulnérabilité aux CC et contribuer au DD	Pertes et dommages	Eviter et réduire au minimum les pertes et préjudices liés aux conséquences des CC et y remédier, notamment dans le cadre du DD	Financement	Ressources financières pour l'atténuation et pour l'adaptation, en faveur des PED, pour la mise en œuvre des objectifs	Technologie	Mise au point et transfert de technologies visant à accroître la résilience aux CC et réduire les émissions de GES	Renforcement de capacité	Contribuer et améliorer les capacités des PED, notamment les plus vulnérables, face aux effets des CC	Education et sensibilisation	Contribuer à la prise de conscience de l'importance de mesures de lutte contre le CC	Transparence	Renforcer la confiance mutuelle et promouvoir une mise en œuvre efficace
ARTICLE 4	Chaque Partie doit établir sa CDN, correspondant à son niveau d'ambition le plus élevé possible ; Révisable tous les 5 ans, toujours à la hausse ; Chaque Partie est tenue de communiquer des Stratégies de long terme	ARTICLE 5	Poursuite et renforcement des dispositifs adoptés en vertu de la Convention ; promouvoir l'adoption de nouvelles mesures non liées au carbone	ARTICLE 6	Approche concertées ; transferts de résultats ; d'atténuation ; mécanismes pour contribuer à l'atténuation et soutenir le DD	ARTICLE 7	Renforcement de l'appui et de la coopération internationale, notamment en faveur des PED ; Communication de mesures d'adaptation nationales	ARTICLE 8	Renforcement du Mécanisme International de Varsovie ; Coopération et facilitation à l'action et à l'appui	ARTICLE 9	Mobilisation de ressources de la part des pays développés ou à titre volontaire ; provenant d'un large éventail de sources ; Communications Biennales sur les financements	ARTICLE 10	Création d'un Mécanisme technologique en vertu de la Convention ; Renforcement de la coopération ; Support technique et financier à l'innovation	ARTICLE 11	Coopération ; mise au point et déploiement de technologies ; accès au financement ; communication des activités de renforcement de capacités	ARTICLE 12	Les Parties coopèrent en prélevant, selon qu'il convient, des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques	ARTICLE 13	Création d'un cadre de transparence renforcés des mesures (atténuation & adaptation) et de l'appui aux PED ; Examen technique par des experts

© ENERGIES 2050 (2016)

Acronymes : CC : Changements climatiques ; CDN : Contributions Déterminées au Niveau National ; DD : Développement Durable ; GES : Gaz à Effet de Serre ; PED : Pays en développement

L'ACCORD DE PARIS EN QUELQUES MOTS

Bilan mondial quinquennal

ARTICLE 14

Premier bilan mondial en 2023, et tous les cinq ans par la suite, visant à actualiser et renforcer les mesures, tout comme la coopération internationale pour la réalisation des objectifs

Autres organes constitués au service de l'accord

ARTICLE 15

Création d'un mécanisme de facilitation de la mise en œuvre de l'Accord et de ses dispositions ; constitué par un comité d'experts, fonctionnant de manière transparente, non accusatoire et non punitive

Organes subsidiaires

ARTICLE 18

L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre créés par les articles 9 et 10 de la Convention font d'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et d'Organe subsidiaire de mise en œuvre du présent Accord

Directives aux organes subsidiaires

ARTICLE 19

Les organes subsidiaires et dispositifs institutionnels créés par la Convention ou qui en relèvent, concourent à la mise en œuvre de l'Accord de Paris ; la Conférence des Parties agissant, comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, précise leurs fonctions et elle est disposée à donner de nouvelles directives à ces organes subsidiaires et dispositifs institutionnels

Signature et ratification

ARTICLE 20

L'Accord de Paris est ouvert à la signature, du 22 avril 2016 au 21 avril 2017 et soumis à l'adhésion dès le lendemain du jour où il cessera d'être ouvert à la signature. Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion sont déposés auprès du Secrétaire Général des Nations Unies, entendu comme étant le Dépositaire

Entrée en vigueur

ARTICLE 21

L'Accord de Paris entre en vigueur le 30ème jour suivant la date du dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'adhésion de 55 Parties, représentant 55% du total des émissions mondiales de GES

© ENERGIES 2050 (2016)

Acronymes : GES : Gaz à Effet de Serre

4.3. Paris... un moment historique et des avancées réelles...

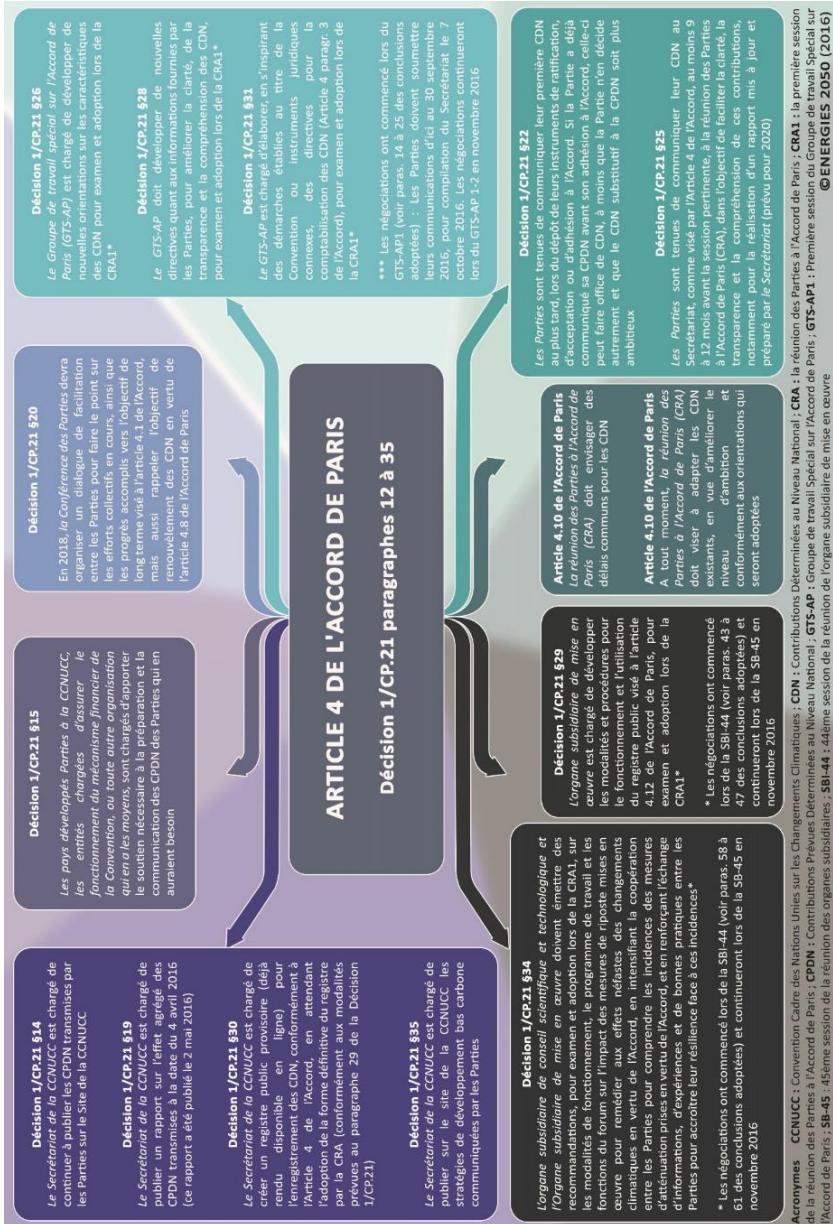
Le niveau d'ambition : Les principales avancées de l'Accord concernent le niveau d'ambition qui a été réaffirmé (Article 2) et les engagements pris dans les CPDN qui devront être révisés tous les 5 ans et toujours à la hausse (Article 3 et 4). Un « Bilan mondial » sera réalisé tous les 5 ans pour évaluer la mise en œuvre de l'Accord avec un premier Bilan prévu en 2023, et tous les cinq ans par la suite, à moins que la CdP adopte une décision contraire (Article 14).

Les Contributions Déterminées au niveau national (CDN) : L'Accord de Paris dans son article 3 fixe la portée des CDN, qui sont caractérisées comme les contributions des Etats à la lutte contre le réchauffement climatique. Il est prévu que celles-ci doivent inclure l'ensemble des enjeux, selon les ambitions nationales des Parties, et donc être formulées en tenant compte des efforts sur l'atténuation¹¹⁴, l'adaptation, la finance, le transfert de technologie, le renforcement de capacité, et toutes ces implications devant rentrer dans le cadre de la transparence selon la méthodologie MNV.

L'atténuation : L'article 4 de l'Accord de Paris vise particulièrement la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES). Il traduit le niveau d'ambition lié à la transformation des CPDN en CDN, et dispose que les Parties doivent renouveler leurs CDN par cycles quinquennaux, tout en faisant valoir un rehaussement du niveau d'ambition à chaque nouvelle contribution. De la même manière, les Parties sont engagées à formuler des stratégies de développement à faible émission de GES.

¹¹⁴ Décision 1/CP.21, Annexe, Accord de Paris, art. 4

Figure 21. Opérationnalisation de l'Article 4 de l'Accord de Paris et de la Décision 1/CP.21 paragraphes 12 à 35¹¹⁵



Acronymes CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ; CDN : Contributions Déterminées au Niveau National ; GTS-AP : Groupe de travail Spécial sur l'Accord de Paris ; SB-45 : 45ème session de la réunion des organes subsidiaires ; SB-44 : 44ème session de la réunion de l'organe subsidiaire de mise en œuvre

© ENERGIES 2050 (2016)

¹¹⁵ ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

L'adaptation

L'adaptation prend une part importante et l'Accord consacre la création d'un objectif mondial en matière d'adaptation (Article 7) comme cela est le cas pour l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Parmi les grandes avancées obtenues en décembre 2015, il convient de souligner que l'Article 7 de l'Accord de Paris consacre la création d'un objectif mondial en matière d'adaptation, qui vient faire écho à l'objectif mondial en matière d'atténuation déjà existant.

Le principe de donner une importance égale à l'atténuation et à l'adaptation avait déjà été établi l'année précédente à Lima, lors de la COP20. L'Accord de Paris, a également mis en place un processus d'examen technique des mesures d'adaptation qui est le pendant du processus d'examen technique relatif aux émissions de gaz à effet de serre déjà en cours.

En outre, le lien de l'adaptation avec les niveaux d'atténuation est clairement indiqué dans l'accord. En effet, plus les efforts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre seront grands, moins les bouleversements climatiques seront importants et moins il sera nécessaire de s'adapter.

Cependant, transformer les modes de vie et de production implique un long processus, déjà identifié depuis plusieurs décennies dans le cadre des négociations internationales sur l'environnement et le développement. Cela nécessite des budgets importants, des besoins en compétence spécifiques, une transformation de l'économie et un grand pouvoir de conviction des autorités.

Pertes et préjudices : Au sein de l'Accord de Paris, les pertes et préjudices (article 8) font l'objet d'un article distinct de celui lié à l'adaptation. Il s'agit d'une reconnaissance importante des effets et conséquences associées au changement climatique, notamment dans les pays les plus vulnérables.

Le financement : Le financement a également été réaffirmé, même si beaucoup d'imprécisions demeurent. Depuis Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à mobiliser annuellement, à partir de 2020, 100 milliards de dollars américains par an pour des projets climat dans les pays en développement. Ce

montant constitue désormais un seuil plancher et, d'ici 2025, un nouvel objectif devra être fixé, supérieur ou égal à 100 milliards/an¹¹⁶.

Mise au point et transfert de technologie : Cette thématique est incluse au sein de l'article 10 de l'Accord de Paris, qui reconnaît combien le déploiement de technologies associées à la lutte contre le réchauffement climatique, aussi bien au niveau de l'atténuation que de l'adaptation, est important. Dans ce cadre, le Mécanisme technologique mis en place sous l'égide de la Convention a été renforcé. Egalement, un nouveau cadre technologique a été créé, « chargé de donner des directives générales relatives aux travaux du Mécanisme technologique visant à promouvoir et faciliter une action renforcée en matière de mise au point et de transfert de technologies de façon à appuyer la mise en œuvre du présent Accord, aux fins de la vision à long terme »¹¹⁷.

Renforcement de capacités : L'article 11 de l'Accord de Paris consacre le renforcement de capacités et décline les engagements associés à cette thématique selon les Parties. Les pays développés doivent ainsi fournir un appui aux pays en développements. Toutes les Parties sont invitées à communiquer sur les mesures ou initiatives de renforcement de capacités, que ce soient les pays en développement (pour l'appui dont ils ont besoin et qu'ils reçoivent) ou les pays développés (sur l'appui qu'ils ont fourni). Des dispositifs institutionnels pour le renforcement de capacités sont prévus en vertu de l'Accord de Paris.

L'affirmation du lien développement-climat : La priorité du développement par rapport aux mesures nécessaires pour atténuer les changements climatiques est réaffirmée dans l'Accord de Paris et la Décision d'adoption sur deux points précis : l'accès universel à l'énergie, en particulier en Afrique (préambule de la Décision 1/CP.21) par le déploiement d'énergies renouvelables ; la sécurité alimentaire qui est reconnue comme « priorité fondamentale » dans le préambule de l'accord.

¹¹⁶ Décision 1/CP.21, parag. 54

¹¹⁷ Décision 1/CP.21, Annexe, Accord de Paris, art. 10, parag. 4

La mobilisation multi-acteurs et la reconnaissance des acteurs non-étatiques

La Décision 1/CP.21 accompagnant l'Accord de Paris mentionne les acteurs non étatiques à plusieurs reprises. Tout d'abord dans le préambule en les incluant dans la nécessaire mobilisation au même titre que les Parties à la Convention : « *Convenant de soutenir et de promouvoir la coopération régionale et internationale afin de mobiliser une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les Parties et des autres acteurs, y compris de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et autres autorités infranationales, des communautés locales et des peuples autochtones (...)* »¹¹⁸

Puis dans le corps de la Décision, la Conférence des Parties à la CCNUCC « *se félicite des efforts déployés par les entités non parties afin de développer leurs actions en faveur du climat, et encourage l'affichage de ces actions sur le portail des acteurs non étatiques pour l'action climatique* »¹¹⁹

L'Accord de Paris souligne de manière explicite leur rôle désormais incontournable avec un chapitre consacré : le Chapitre V « *Entités non Parties* »¹²⁰. L'action des acteurs non étatiques « *y compris ceux de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et des autres autorités infranationales* »¹²¹ est souligné et ils sont invités à amplifier leurs efforts, à la fois pour trouver des moyens de diminuer les émissions de GES ou pour accroître la résilience face aux conséquences néfastes des changements climatiques¹²².

En outre, au sein de l'Accord de Paris lui-même, les dimensions locales et infranationales de l'adaptation sont mises en avant¹²³, ce qui est une reconnaissance indirecte du rôle que les villes et les gouvernements locaux devront jouer à l'avenir.

¹¹⁸ Décision 1/CP.21, Préambule de la Décision d'Adoption de l'Accord de Paris

¹¹⁹ Décision 1/CP.21, paragr. 118

¹²⁰ Décision 1/CP.21

¹²¹ Décision 1/CP.21, paragr. 134

¹²² Décision 1/CP.21, paragr. 135

¹²³ Décision 1/CP.21, Annexe, Accord de Paris, art. 7

TROPHÉES INITIATIVES CLIMAT - PALMARES 2016

Auteurs : Meriem Houzir (Alliadev) et Benoît Théau (Igapura) –
initiativesclimat@gmail.com

En Afrique, une diversité d'acteurs – organisations de la société civile, collectivités locales, entrepreneurs verts - ont pris la mesure des impacts des changements climatiques sur la vie quotidienne des populations ainsi que sur l'environnement et l'économie. Partant de constats souvent négatifs, ces acteurs ont conçu et mené des projets d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques ainsi que des actions en matière de sensibilisation, d'éducation et de formation liées à la question du climat. De plus, l'entrepreneuriat vert est en plein essor : de nombreuses personnes s'engagent dans des projets d'économie verte qui réduisent les risques liés à l'évolution du climat.

Afin de valoriser ces acteurs et leurs projets, un recueil d'Initiatives Climat a été réalisé. Il est consultable en ligne www.initiativesclimat.org. Chacun peut y trouver des sources d'inspiration pour ses actions. Cet encadré présente les Initiatives Climat des lauréats des Trophées Initiatives Climat - Afrique, qui sont organisés à l'occasion de la CdP22 qui se tient au Maroc.

Ces Trophées n'auraient pu voir le jour sans la participation active et l'aide inestimable des nombreux partenaires – acteurs de la coopération, organisations internationales, ministères -, qui sont impliqués dans des actions de lutte contre les effets des changements climatiques et pour le développement durable.

Que tous, acteurs de terrain comme organismes d'appui, soient remerciés pour leur engagement en faveur d'un monde plus humain, qui devra savoir s'adapter aux profondes mutations que les changements climatiques vont générer.

Les porteurs de projet d'Afrique francophone ont été invités à soumettre en ligne leurs initiatives. Sur 250 projets soumis, 103 ont été retenus pour le recueil d'initiatives. Les porteurs d'initiatives pouvaient concourir pour les Trophées.

Une première analyse a permis de sélectionner 30 nominés, de 14 pays différents.

Ensuite, le jury, composé d'une douzaine de personnes, a choisi les 10 lauréats des trois catégories : organisations de la société civile (4), entrepreneurs verts femmes (2), entrepreneurs verts jeunes (2), collectivités locales (2).

Le jury a examiné les dossiers à l'aide de grilles d'évaluation qui comportaient plusieurs critères en rapport avec les domaines suivants : changements climatiques (adaptation et atténuation), approche participative/gouvernance, impacts à moyen et long termes, durabilité, formation, information/sensibilisation/éducation, répliation.

Le choix final des lauréats a été difficile compte tenu de la qualité des initiatives soumises.

Les initiatives lauréates proviennent de neuf pays différents. Ceux-ci se verront remettre leur prix dans le cadre de la CdP22, lors d'une cérémonie de remise des Trophées, le 17 novembre 2016, à Marrakech.

LES LAURÉATS

Catégorie "Organisations de la Société Civile"

Guinée

Promotion de la saliculture sans feu

En zone de mangrove, on observe une accélération alarmante du taux annuel de défrichement des massifs forestiers en raison des activités rizicoles et salicoles. Pour se procurer quelques revenus, les exploitants se consacrent de plus en plus à la saliculture, d'où une surexploitation du bois.

Le Rio Pongo (site Ramsar) est une excellente zone de production du sel, de riz et de bois de chauffe. Le Réseau Guinéen des Zones Humides a cherché à minimiser les besoins en ressources ligneuses de la mangrove pour la production du sel, augmenter le rendement de la production de sel, alléger les travaux d'extraction, favoriser les échanges entre les différents groupements impliqués dans la filière, intégrer les activités de gestion des ressources

naturelles dans les priorités des riverains, mettre en place une stratégie de diffusion de la démarche pour d'autres sites du littoral. Des essais de cristallisation ont été réalisés avec 100 l de saumure, dans des bassins de 10 m² : 15 à 20 kg de sel peuvent être récoltés par cristalliseur, soit une productivité de 1,5 à 2 kg/m².

Trois groupements de femmes produisent du sel solaire et de nouveaux savoir-faire sont acquis. On a évité le défrichement d'environ 170 ha de forêt de mangrove et on a séquestré du carbone.

Le porteur de l'initiative

REGUIZOH (Réseau Guinéen des Zones Humides), Préfecture de Boffa, Guinée.

Catégorie "Organisations de la Société Civile"

Lauréat

Madagascar

Valorisation de la forêt et du savoir-faire traditionnel

La forêt de Tapia, espèce endémique à Madagascar, subit des exploitations abusives pour la fabrication de charbon et de bois de chauffe ; le tiers de la forêt a disparu en dix ans. La filière soie sauvage s'est considérablement réduite, d'où des perturbations sur les plans économique, écologique et social. Le service des forêts a transféré la responsabilité de gestion de la forêt aux 19 communautés locales.

Des formations ont été mises en place, des patrouilles forestières effectuées, les techniques de culture de Tapia revues, l'élevage du vers à soie sauvage et les échanges avec d'autres communautés locales, le tissage de la soie ont été développés. On a confectionné des pare-feux, enlevé des espèces introduites, produit des jeunes plants et reboisé. La quantité et la qualité des eaux se sont maintenues toute l'année.

Les ressources de la forêt ont augmenté. Les vers à soie sont diffusés dans la forêt. Les produits sont diversifiés, depuis la fabrication de tissu et la teinture par des produits naturels, jusqu'à la vente. La commune effectue la promotion du tourisme rural et de la filière soie sauvage au niveau national. Le développement de la filière soie et la diversification des cultures ont permis de réduire la période de soudure.

Le porteur de l'initiative

Union Maitso (Union Verte), Commune Arivonimamo II, Région Itasy, Madagascar.

Catégorie "Organisations de la Société Civile"

République Démocratique du Congo

Production briques écologiques

La province du Sud Kivu dispose de réserves naturelles qui regorgent d'espèces animales rares de la planète, mais des hommes s'accaparent, de façon illégale, des richesses en détruisant l'environnement. Ainsi, les arbres des forêts sont coupés pour produire du charbon de bois et des bûches. En raison de la forte croissance démographique dans la ville de Bukavu et du développement de l'activité économique, la construction de maisons en dur croît à un rythme élevé. Les briques nécessaires aux constructions sont généralement cuites dans des fours alimentés en bois.

Il s'est agi de réduire la déforestation en produisant des briques écologiques, dont la fabrication ne demande pas de combustible. Ces briques, en ciment et argile rouge, sont plus résistantes que d'autres briques. Leur production est quotidienne. Pour sécher, elles ne nécessitent que l'ombrage des arbres ou d'un hangar.

On a ainsi fortement réduit le nombre d'arbres coupés, fait baisser les émissions de gaz à effet de serre, créé des activités pour 200 jeunes. Grâce au bénéfice généré, 300 enfants vulnérables, en raison des conflits armés, ont bénéficié d'un accompagnement scolaire.

Le porteur de l'initiative

VIPADE, Villes de Bukavu et d'Uvira, République Démocratique du Congo.

Catégorie "Organisations de la Société Civile"

Tchad

Récupération et gestion durable des terres

Au Tchad, les femmes n'ont pas accès à la terre pour cultiver. Souvent, elles empruntent des parcelles à leurs maris ou frères ; elles sont au-dessous du seuil de la misère. En 2011, les chefs de terre et chefs de village de certaines

localités se sont engagés à remettre aux femmes des parcelles abandonnées par les hommes à condition qu'après la fertilisation de ces parcelles, celles-ci soient redistribuées aux femmes et qu'elles deviennent leur propriété définitive ; ce qui a été fait. Les femmes ont été formées par des spécialistes en maraîchage et agroforesterie ; des arbres ont été plantés pour fixer l'azote la terre. Des petites parcelles ont été aménagées pour la culture maraîchère et des surfaces plus grandes, pour celles du maïs et du mil. Tous ont été sensibilisés à la gestion durable des terres et à l'adaptation aux changements climatiques. Grâce à leur production, les femmes ont pu envoyer leurs filles à l'école et dispenser des soins à leur famille. Dorénavant, elles participent aux décisions dans certains villages. Les conditions de vie de la population se sont améliorées car l'environnement est plus sain. Enfin, certains jeunes reviennent dans les villages.

Le porteur de l'initiative

Association Tchadienne des Volontaires pour la Protection de l'Environnement (ATVPE), Tchad.

Catégorie "Entrepreneurs Verts - Femmes"

Lauréat

MAROC

L'agro écologie pour renforcer la résilience agricole

Le Prérif est une zone de montagne fragile, qui subit les effets du changement climatique. De plus en plus souvent, les pluies sont battantes et de courte durée, avec de longues périodes de chaleur excessive. Les cycles des plantes sont perturbés et cela met en danger la sécurité alimentaire. Il s'en est ensuivi une forte érosion des sols, une déforestation et une détérioration de la biodiversité. Cela a favorisé l'exode des jeunes.

Les formations en agroécologie ont permis de mettre en œuvre plusieurs types de projets : plantation d'arbres et plantes aromatiques et médicinales, adaptés au changement climatique, plantation de haies vives pour les abeilles et les petits animaux, préservation et valorisation des semences agricoles locales, notamment le petit épeautre. Une « maison des semences » a vu le jour ; les « femmes semencières » viennent s'y approvisionner en semences, en échanger et en stocker.

La mise en pratique des techniques d'agroécologie a permis de ralentir l'érosion. On constate que les essences forestières traditionnelles de la région

sont maintenant sauvegardées. L'initiative a également incité les femmes et les jeunes à se réapproprier leurs exploitations, leur permettant de développer des activités génératrices de revenus et de contribuer au développement local.

Le porteur de l'initiative

AZENNOUD Souhad. Kissane, Province de Taounate, Maroc.

Catégorie "Entrepreneurs Verts - Femmes"

Lauréat

SENEGAL

Renforcement des capacités des femmes transformatrices

Cayar est le troisième port de pêche du Sénégal en termes de volume de débarquements annuels. L'essentiel de son activité économique tourne autour de la pêche, du mareyage et de la transformation artisanale du poisson. Celle-ci est pratiquée essentiellement par les femmes, qui en tirent des revenus. Cependant, les ressources se raréfient et les changements climatiques provoquent une accélération de la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. De plus, le site de transformation est insalubre, l'hygiène est insuffisante, la fumée provenant du braisage des produits à terre pollue, on manque d'équipements de transformation adéquats, etc. Les différentes activités menées sont la redynamisation du comité de salubrité, l'élaboration participative et l'application d'un code de bonne conduite, la mise en place d'une unité moderne de transformation artisanale du poisson, la mise en place de fours modernes pour le braisage, celle de lampes solaires pour l'éclairage du site de transformation, l'information, la sensibilisation et la communication sur les changements climatiques à travers des cours d'alphabétisation fonctionnelle. Une unité moderne de transformation est mise en place ; les notions de changements climatiques sont maîtrisées par les femmes à travers l'alphabétisation fonctionnelle.

Le porteur de l'initiative

GIE Mantoulaye GUENE, Cayar, Sénégal.

Catégorie "Entrepreneurs Verts - Jeunes"

Cameroun

Production de charbon vert

240.000 tonnes de charbon de bois sont produites chaque année au Cameroun ; elles couvrent les besoins de 80% de la population, estimée à 25 millions d'habitants. Le phénomène de déforestation s'accroît de 3% par an. Les fumées issues de la consommation du bois et du charbon de bois sont à l'origine de nombreux décès. De plus, la déforestation entraîne des inondations dans la région septentrionale, d'où des pertes de cultures, facteur de famine. D'un autre côté, les populations, surtout des zones rurales, n'ont pas facilement accès à une énergie pour la cuisson de leurs aliments.

Il s'est agi de collecter tous les déchets organiques ménagers, de les transformer en charbon vert, de vendre le CO2 stocké par la production de ce charbon sur le marché international du carbone, et de créer des emplois «verts». La production comporte la collecte, le transport, le calibrage, le séchage de la matière première, puis la transformation en charbon vert et la vente sur le marché local. Enfin, la quantité de carbone stockée par cette production est évaluée. 288 tonnes de déchets organiques ménagers sont collectés dans la ville de Douala chaque année, 24 tonnes de charbon vert sont produites, 3330 tonnes de carbone sont stockées.

Le porteur de l'initiative

NANDOU TENKEU Muller, Douala, Cameroun.

Catégorie "Entrepreneurs Verts - Jeunes"

TOGO

Lumière au village

Dans les villages enclavés du Togo, l'accès à l'électricité est un véritable problème. Les villageois s'adonnent à l'abattage des arbres pour la fabrication de charbon de bois, ce qui leur permet d'acheter du pétrole pour les lampes, des piles pour les torches ou pour les postes de radio. Il a été décidé d'équiper le village d'Agbétimen d'électricité solaire.

Une première centrale a été implantée, pour alimenter l'école primaire du village. Les parents, les enfants et les chargés de l'équipement sont sensibilisés aux moyens pour économiser l'énergie, aux changements

climatiques, aux actes écoresponsables et à la responsabilité citoyenne. L'activité comporte deux volets : rencontres et consultations de la population et implantation du système autonome de production de l'électricité. Un prototype de gestion numérique permet de gérer les pannes, coupures et autres dommages du système de production solaire.

Le projet a permis une prise de conscience des populations et une hausse du taux de scolarisation et de réussite des enfants ; l'exode rural a été réduit de moitié. L'initiative a permis de former à la construction de foyers à faible consommation de bois ou de charbon de bois.

Le porteur de l'initiative

DOLAGBENOU Kossi, Lomé, Togo.

Catégorie "Collectivités locales"

MAROC

Prémices d'un plan climat communal

La Commune rurale de Fezna est située dans la Province d'Errachidia. Le climat est aride ; les températures fluctuent entre 0° l'hiver et plus de 40° en été. Les précipitations sont irrégulières. Fezna a élaboré un Plan Communal de Développement pour réduire les impacts négatifs de l'évolution du climat. Les crues des deux oueds non pérennes qui traversent le territoire de la commune entraînaient, chaque année, une perte de terres cultivables et la destruction de palmiers. La construction d'un mur de protection a résolu en grande partie ce problème. La plupart des agriculteurs ont adopté le système de goutte à goutte pour l'irrigation. Les techniques d'agro-écologie ont permis d'augmenter la capacité de rétention hydrique, d'encourager la culture de plantes résilientes aux changements climatiques et de restaurer les écosystèmes dégradés. Des équipements solaires pour l'éclairage public ont été installés, et il a été créé un fonds pour financer des projets d'adaptation. La population a été sensibilisée aux changements climatiques et à leurs impacts sur les ressources naturelles. Plusieurs résultats ont été obtenus : réduction de l'exode rural, création d'emplois pour les jeunes et les femmes, préservation et réhabilitation des oasis. Tout cela a été le fruit d'une bonne gouvernance.

Le porteur de l'initiative

Commune de Fezna, Fezna, Maroc.

Catégorie "Collectivités locales"

Lauréat

TUNISIE

Bilan Carbone de la ville de Sfax

La ville de Sfax a élaboré une stratégie de développement du Grand Sfax. En 2013, la ville a réalisé un bilan carbone. A l'échelle du Grand Sfax, le bilan carbone porte sur 9 secteurs d'activités : énergies, industries, tertiaire, agriculture et pêche, résidentiel, voirie, déchets, transports de marchandises, transports urbains. A l'échelle de la ville, il porte sur l'administration générale, le sport, la culture, le logement, la voirie, les déchets, les espaces verts. Pour la municipalité de Sfax, les services qui engendrent les émissions les plus importantes sont ceux des déchets, des espaces verts et des équipements sportifs ainsi que les bâtiments administratifs. Pour le Grand Sfax, une part importante est attribuée au transport de marchandises, puis aux émissions industrielles, aux transports de personnes, et à l'agriculture... Un plan d'actions a été mis en place pour réduire la consommation énergétique et la pollution de la ville de Sfax. Il concerne les transports, l'industrie, l'énergie, les déchets et la gouvernance. Un séminaire international, «villes et changements climatiques», a été organisé à Sfax en 2013. Il est recherché une promotion des transports collectifs (transports par bus).

Le porteur de l'initiative

Municipalité de Sfax, Sfax, Tunisie.

Le processus lié à la signature de l'Accord de Paris a été ouvert le 22 avril 2016 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et restera ouvert jusqu'au 21 avril 2017¹²⁴.

Il était prévu que l'Accord de Paris entre en vigueur le 30^{ème} jour suivant la date du dépôt de leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion d'au moins 55 Parties à la Convention, représentant au moins 55 % des émissions mondiales de GES¹²⁵.

¹²⁴ Décision 1/CP.21, Annexe, Accord de Paris, art. 20, paragr. 1

¹²⁵ Décision 1/CP.21, Annexe, Accord de Paris, art. 21, paragr. 1

Or, au 5 Octobre 2016, 72 pays avaient déjà officiellement ratifié¹²⁶ l'Accord de Paris, représentant 56,75% des émissions mondiales¹²⁷.

La ratification, en date du 3 septembre 2016, de la Chine et des Etats-Unis¹²⁸, les deux principaux émetteurs mondiaux, a constitué une étape importante, à laquelle s'est ajoutée celle de l'Union Européenne le 5 octobre 2016¹²⁹, permettant ainsi d'atteindre la couverture d'émissions mondiales requises et de remplir les deux seuils nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris. L'Accord de Paris est entré en vigueur le 04 novembre 2016, juste avant la tenue de la CdP22 (7 au 18 novembre 2016).

¹²⁶ Ou processus équivalent, selon les pays

¹²⁷ CCNUCC, *Paris Agreement – Status of Ratification*
http://unfccc.int/paris_agreement/items/9444.php

¹²⁸ United Nations Treaties Depository, *Status of the Paris Agreement*, consulté le 12/10/2016
https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=_en

¹²⁹ United Nations Treaties Depository, *Status of the Paris Agreement*, consulté le 12/10/2016

Figure 22. Processus simplifié d'entrée en vigueur de l'Accord de Paris

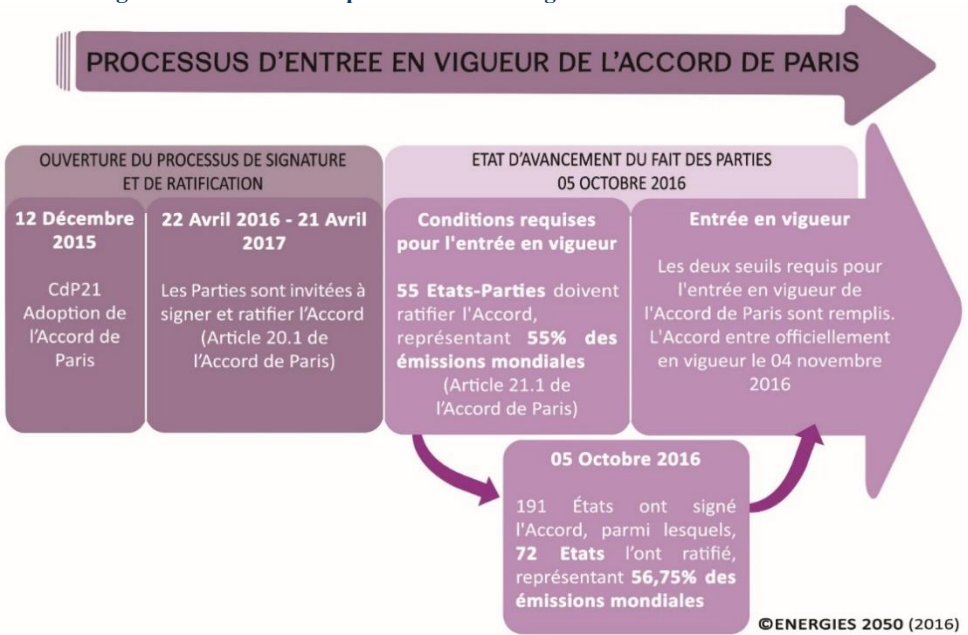
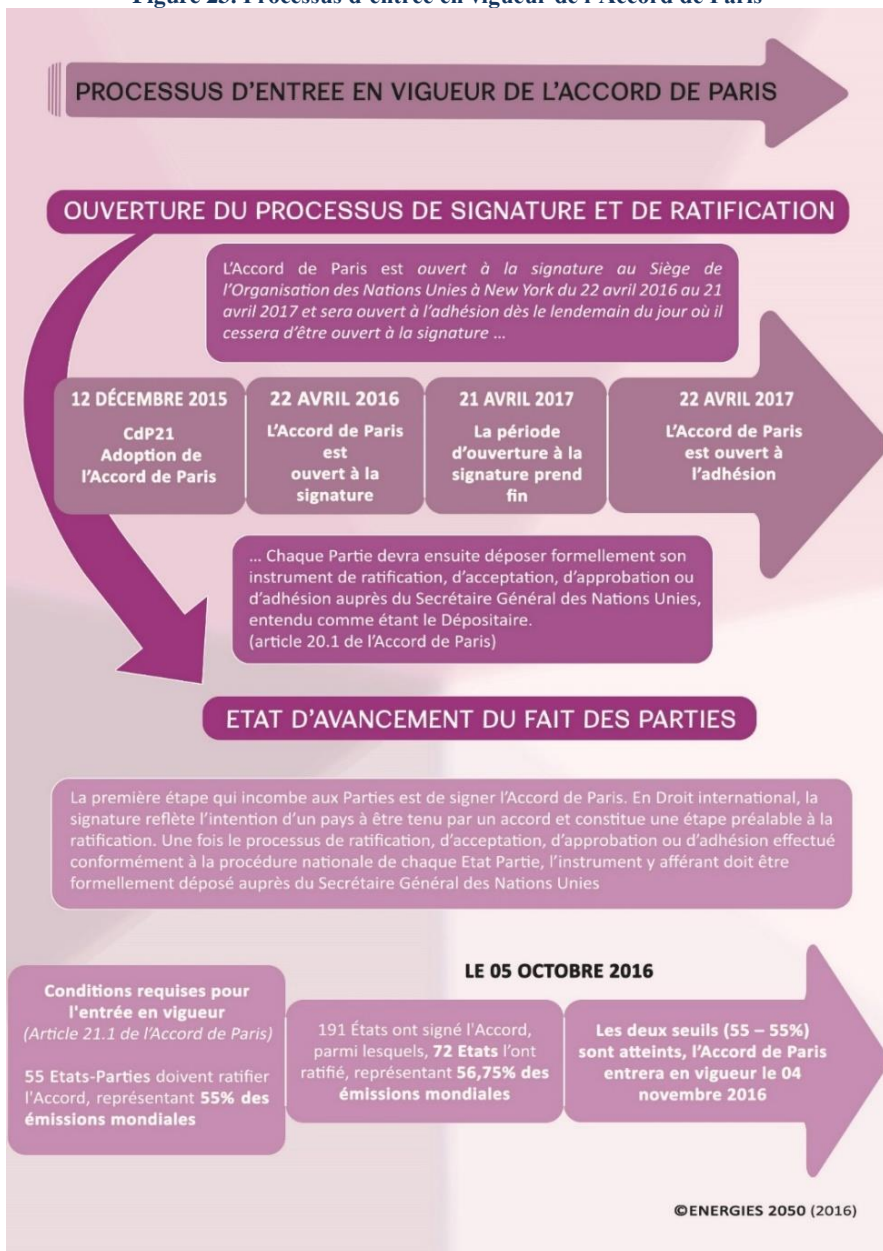


Figure 23. Processus d'entrée en vigueur de l'Accord de Paris



CHAPITRE V. DE PARIS A MARRAKECH OU LE DEFI DE LA MISE EN ŒUVRE

Avec l'Accord de Paris, les Parties se sont entendues pour mettre en œuvre un réel programme à long terme, qui se caractérise notamment par l'objectif désormais inscrit de limiter le réchauffement de la température globale bien en deçà de 2 °C et de faire tous les efforts pour le limiter à 1,5°C, d'ici à la fin du siècle, par rapport aux périodes préindustrielles (article 2).

L'Accord de Paris et la Décision 1/CP.21 visant à l'opérationnaliser, ont permis de réelles avancées au regard des enjeux mondiaux. Un certain nombre de problématiques y ont été réaffirmées et/ou entérinées, dans les domaines de l'atténuation (article 4), de l'adaptation (article 7), des pertes et préjudices (article 8), du financement (article 9), du transfert de technologie (article 10), du renforcement des capacités (article 11), ou encore de la reconnaissance du rôle et du nécessaire engagement de l'ensemble des acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique, tout ceci sous le prisme du suivi de la mise en œuvre et de la transparence (article 13), pour la réalisation des objectifs.

5.1. Des engagements des Etats-Parties encore insuffisants

En amont de la CdP21, les Parties à la CCNUCC ont communiqué tout au long de l'année 2015 leurs Contributions Prévues Déterminées au niveau national (CPDN). Approche inédite, elles représentent les engagements « volontaires » des Parties dans la lutte contre le réchauffement climatique. En mai 2016, le Secrétariat de la CCNUCC a fait paraître son « *rapport de synthèse actualisé sur l'effet agrégé des contributions prévues déterminées au niveau national* »¹³⁰, prenant en compte l'ensemble des CPDN transmises à la date du 4 avril 2016. Ce rapport fait valoir que les engagements des Parties sont encore insuffisants face aux objectifs, et qu'un excédent d'émissions de GES global d'en moyenne 8,7 GtCO_{2e} et 15,2 GtCO_{2e} est attendu respectivement d'ici 2025 et 2030, comparé à un scénario compatible avec la trajectoire des 2°C.

Le rehaussement du niveau d'ambition reste donc un corollaire indispensable à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale. En cela, l'Accord de Paris vise à ce que les CPDN, plans d'actions « prévisionnels » deviennent des Contributions Déterminées au niveau national (CDN), plans

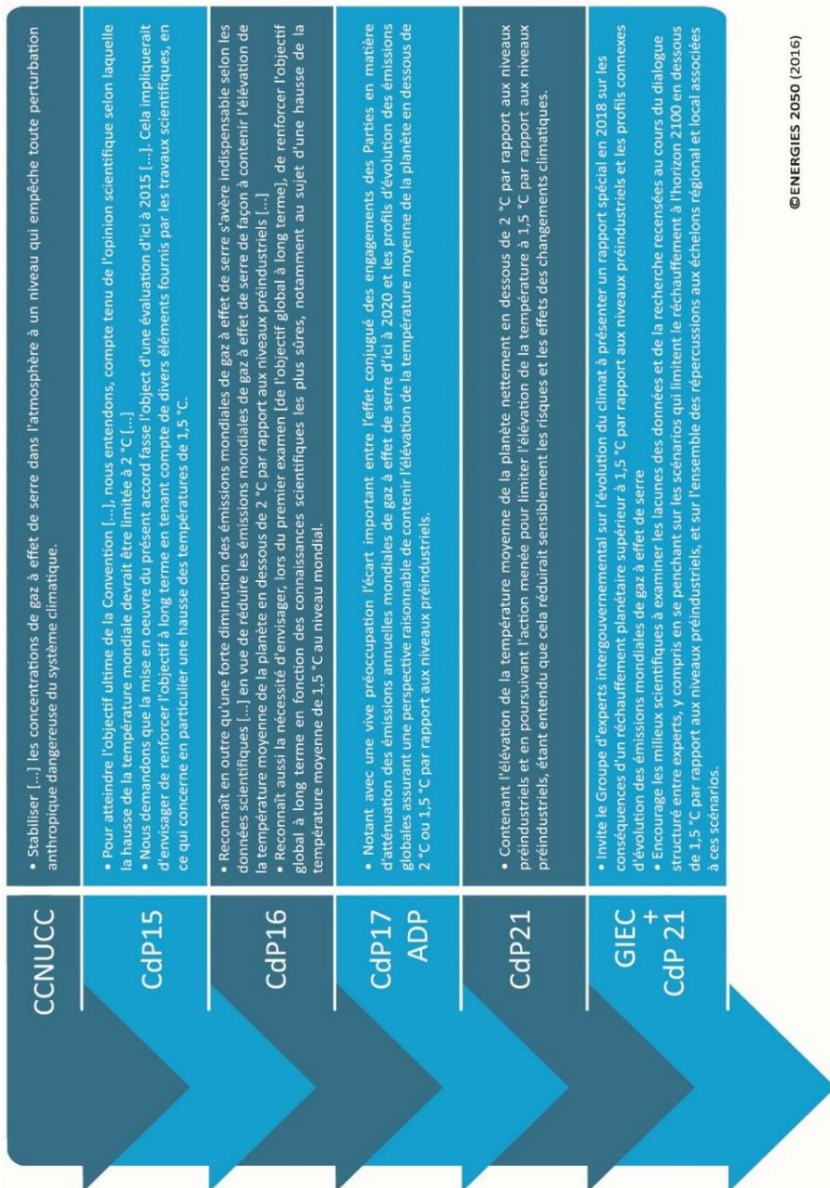
¹³⁰ CCNUCC (2016). *Aggregate effect of the intended nationally determined contributions: an update Synthesis report by the secretariat* [en ligne]
<http://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/02.pdf>

d'actions concrets. Outre les conditions fixées par l'Accord de Paris quant à la communication et au renouvellement des CDN, par cycles quinquennaux et toujours à la hausse, la contribution de la CdP22 à ce processus de transformation sera au cœur des enjeux. L'impératif de la clarté et de la transparence dans la mise en œuvre des CDN à travers la méthodologie MNV (Mesurer, Notifier et Vérifier) sera tout aussi important.

5.2. La poursuite des efforts vers les 1,5°C

Les cibles chiffrées des 2°C/1,5°C découlent d'un long processus, qui s'appuie non seulement sur l'évolution de l'objectif de la Convention mais aussi sur l'évolution des connaissances scientifiques qui permettent aujourd'hui de légitimer une telle ambition.

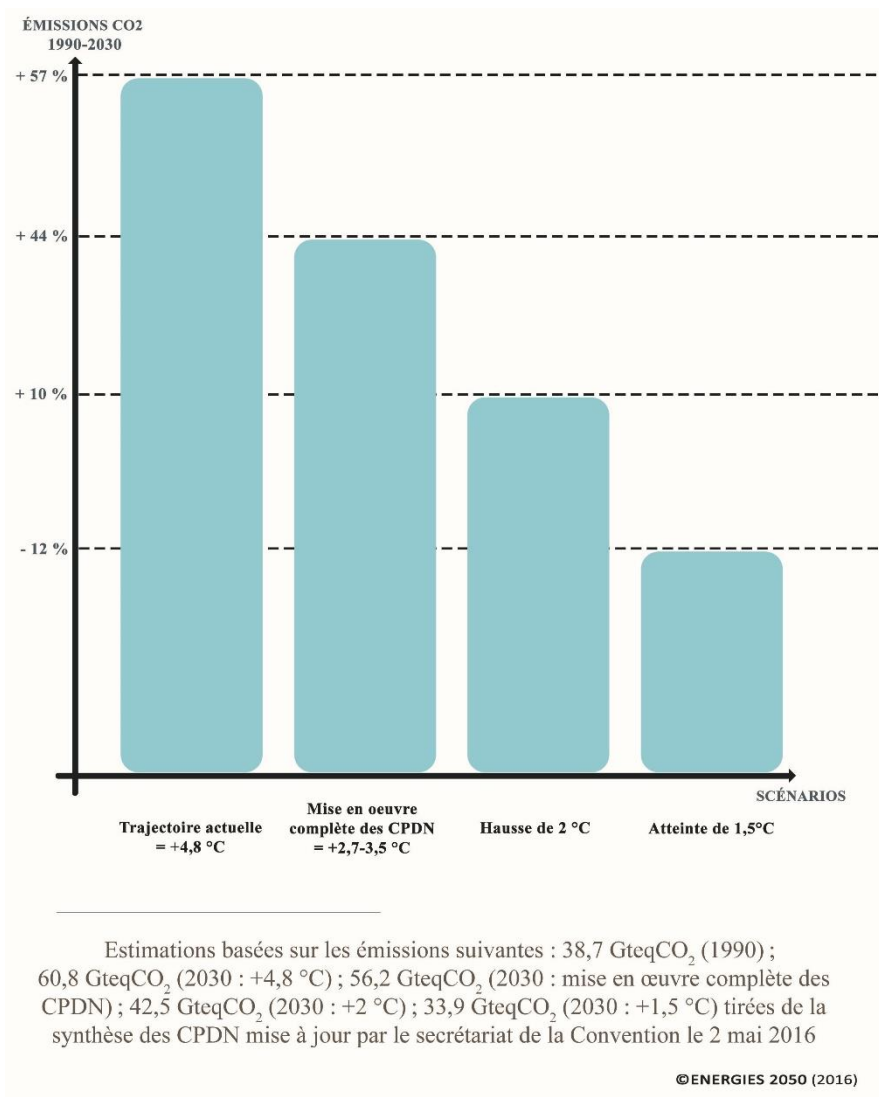
Figure 24. Évolution de l'objectif de la Convention¹³¹



© ENERGIES 2050 (2016)

¹³¹ ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

Figure 25. Hausse de la température mondiale projetée d'ici 2100 selon les trajectoires d'émissions 1990-2030¹³²



¹³² D'après les informations du Rapport de synthèse de l'effet agrégé des CPDN du Secrétariat de la CCNUCC. <http://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/02.pdf>
ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

5.3. La coopération multi-acteurs pour pallier le déficit d'ambition des Etats

Face au déficit d'ambition des Etats, la coopération multi-acteurs et la contribution de tous à la lutte contre le réchauffement climatique est indispensable. L'Accord de Paris réaffirme ainsi le rôle crucial des acteurs non-étatiques dans le processus. La décision opérationnalisant l'Accord de Paris leur consacre même le Chapitre V. « *Entités non Parties* »¹³³ et les invite à amplifier leurs efforts, à la fois pour trouver des moyens de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais également pour accroître la résilience face aux conséquences néfastes des changements climatiques¹³⁴.

La mobilisation de tous les Etats et de tous les acteurs doit être poursuivie à la CdP22 et s'inscrire dans la durée pour réduire l'écart entre les objectifs et les réalités.

5.4. Le financement climat pour parvenir à la réalisation des objectifs individuels et collectifs

Avec l'Accord de Paris, la communauté internationale a entériné l'objectif de mobiliser, à minima, 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour financer des projets liés à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, confirmant les engagements pris par les pays développés à Copenhague, en 2009. Il est prévu que celui-ci soit rehaussé à partir de 2025 au fur et à mesure de la tenue d'engagements compréhensifs, en matière d'atténuation, de transparence, et d'actions d'adaptation ou de renforcement de capacités adaptatives en faveur des pays en développement, plus particulièrement les pays les plus vulnérables.

Les événements prévus à Marrakech, y compris le dialogue de facilitation sur le financement, l'ambition pré-2020 et la mise en œuvre, devront aider d'une part à fournir des éclaircissements sur l'engagement des 100 milliards de dollars annuels, et d'autre part à répondre aux préoccupations de nombreux pays en développement. La crainte de ces derniers est que l'action pré-2020 soit éclipsée par les négociations sur la période post-2020¹³⁵. En outre, la question des

¹³³ Décision 1/CP.21, p. 21

¹³⁴ Décision 1/CP.21, paragr. 135

¹³⁵ IIDD (2016). *Compte-rendu de la conférence de Bonn sur les changements climatiques : 16-26 mai 2016*. Bulletin des Négociations de la Terre - Vol 12 n°. 676 [en ligne]
<http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12676f.pdf>

modalités d'opération du Fonds Vert sur le Climat restera une problématique importante.

5.5. L'adaptation aux changements climatiques comme priorité fondamentale

Avec l'Accord de Paris, l'adaptation aux changements climatiques a été érigée comme priorité au même titre que l'atténuation. Des avancées réelles sur l'adaptation au niveau de la cohérence institutionnelle et du financement constituent d'ailleurs un des enjeux majeurs de la CdP22. L'enjeu central sera de trouver des réponses, ou tout au moins, de s'efforcer de paver le parcours pour la mise en œuvre concrète des actions en matière d'adaptation, telles que prévues par l'Accord de Paris et la Décision qui l'accompagne.

5.6. L'appui de la mise en œuvre d'objectifs ambitieux

Des avancées tout aussi significatives sont attendues pour le **renforcement des capacités** et le **transfert de technologie**. Il convient en effet d'appuyer la mise en œuvre de mesures ambitieuses par tous les Etats, y compris les pays en développement qui, au regard des inégalités de moyens existantes et de leur vulnérabilité particulière au dérèglement du climat, doivent recevoir l'appui des pays développés. La CdP22 doit permettre de continuer à affiner le travail sur ces deux points centraux pour les pays en développement, notamment les plus vulnérables.

5.7. La transparence des actions et le suivi de la mise en œuvre des objectifs

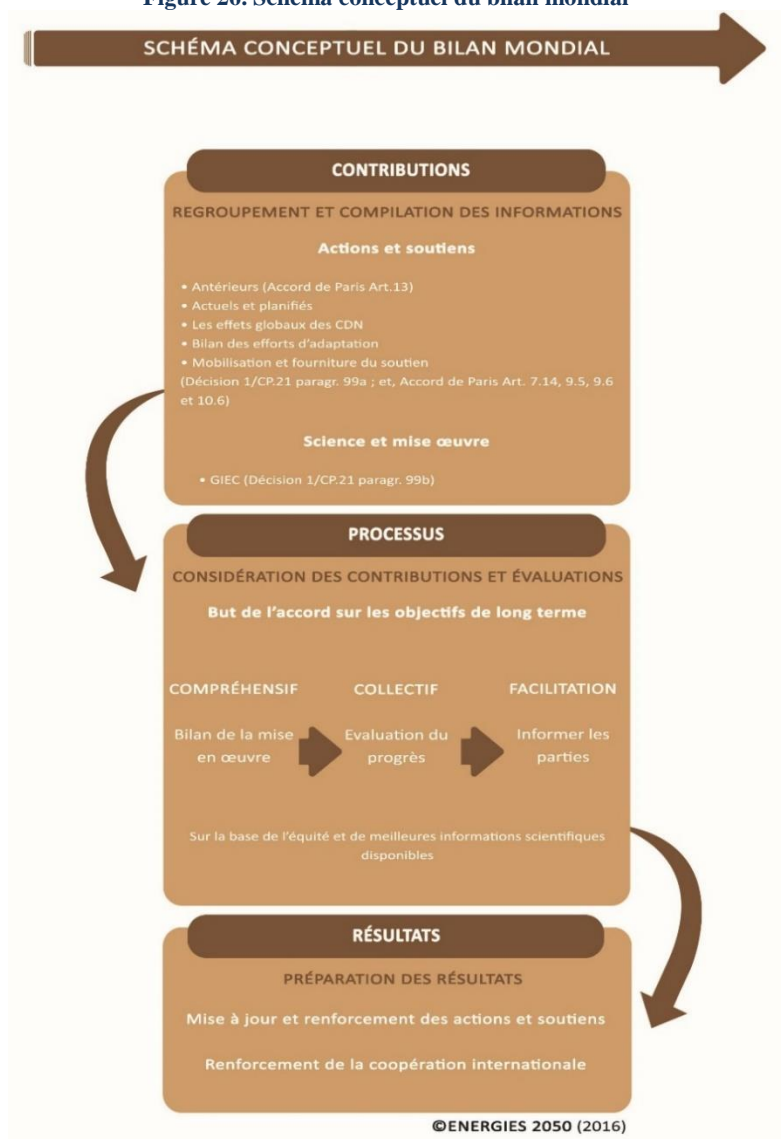
Un des éléments clés de l'architecture du nouveau régime climatique mondial adopté en 2015 à Paris est constitué par la mise en place d'un cadre renforcé pour la transparence. Celui-ci permettra de témoigner des progrès réalisés par rapport aux objectifs individuels et collectifs sur la réalisation des CDN et leur contribution à la diminution des émissions de GES. Il est prévu que cette nouvelle approche soit flexible et la CdP22 devra permettre d'affiner ce processus. Un autre enjeu sensible concernera la communication sur les financements climatiques fournis et mobilisés puisqu'il faut encore en définir les modalités. En outre, ce nouveau cadre de la transparence devra également couvrir les mesures concernant l'adaptation ou le renforcement de capacités qui seront mises en place.

L'ensemble de ces éléments sera évalué sous le prisme du « Bilan mondial » (article 14) qui prévoit l'évaluation des progrès collectifs accomplis dans la

réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Le premier bilan est prévu en 2023 et devrait se poursuivre par cycles quinquennaux par la suite.

Le cadre de la transparence ainsi que le bilan mondial constituent des pièces maîtresses de l'Accord de Paris dans le suivi de la réalisation des objectifs et pour le rehaussement du niveau d'ambition. La CdP22 devra permettre d'affiner ces mécanismes.

Figure 26. Schéma conceptuel du bilan mondial¹³⁶



¹³⁶ D'après le schéma conceptuel du Secrétariat de la CCNUCC
ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

Conclusion

La CdP22 est donc attendue comme étant une étape décisive pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La Conférence de Marrakech constituera l'opportunité pour les Parties de poursuivre leur voie sur une mise en œuvre concertée des engagements, tout en visant à la transcription du texte juridique issu de la CdP21 à travers le développement d'outils opérationnels, de règles, de modalités et mécanismes inhérents à la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord de Paris.

Les avancées suivantes semblent indispensables à la réussite de la CdP22¹³⁷ :

- Des progrès conséquents sur l'Agenda Pré-2020 ;
- Un nécessaire rehaussement du niveau d'ambition contenu dans les contributions déterminées au niveau national ;
- Une opérationnalisation de l'adaptation d'un point de vue institutionnel et sur les financements ;
- Des progrès sur le renforcement des capacités ;
- Le soutien au développement et au transfert des technologies ;
- Un accès amélioré ou facilité aux sources de financements.

Cette conférence sera donc une étape cruciale et conditionnera l'Agenda climatique international pour les années à venir. Pour répondre aux espérances placées en elle, elle devra notamment s'appuyer sur les initiatives en cours, mais aussi être génératrice de nouvelles actions.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, simultanément à la 22^{ème} Conférence des Parties se tiendra la première Réunion des parties agissant en tant que réunion des parties à l'Accord de Paris (CRA- ou CMA, Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement en anglais)¹³⁸. Celle-ci vise visera plus particulièrement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et un certain nombre de problématiques devront être traitées (voir schéma 21 ci-après).

La Décision 1/CP.21, visant à opérationnaliser l'Accord de Paris, avait prévu dans ce cadre la création d'un Groupe de Travail Spécial sur l'Accord de Paris

¹³⁷ IFDD, 2016, *Note de décryptage sur l'Accord de Paris*, p. 27

<http://www.climatechance2016.com/uploads/media/57e533970be47.pdf>

¹³⁸ http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/session/9967.php

(GTS-AP - dénommé en anglais Ad Hoc Working Group on the Paris Agreement, APA)¹³⁹.

Celui-ci avait pour principal mandat de (i) préparer l'entrée en vigueur de l'accord de Paris ; (ii) préparer et convoquer la première Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties de l'Accord de Paris (CRA) ; (iii) préparer un certain nombre de projets de décisions devant être adoptés par la CRA lors de sa première session. Il était prévu que ce travail se fasse au sein des sessions des négociations du GTS-AP, ainsi que celles des deux autres organes subsidiaires permanents (OSMOE, OSCST) de la CCNUCC. Le GTS-AP, l'OSMOE et l'OSCST ont également contribué, et devront encore contribuer grandement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris (voir schéma 20 ci-après).

Au-delà de la CdP22, les défis de la mise en œuvre devront se poursuivre et la réalisation des objectifs de l'Accord nécessitera un renforcement des capacités d'action au fil du temps, notamment à l'œuvre des prochaines Conférences des Parties, comme en témoigne le schéma 22 ci-après.

¹³⁹ Décision 1CP/21, paragr. 7, p. 3

Figure 27. Les enjeux des organes subsidiaires liés aux éléments de l'Accord de Paris et la décision l'accompagnant¹⁴⁰

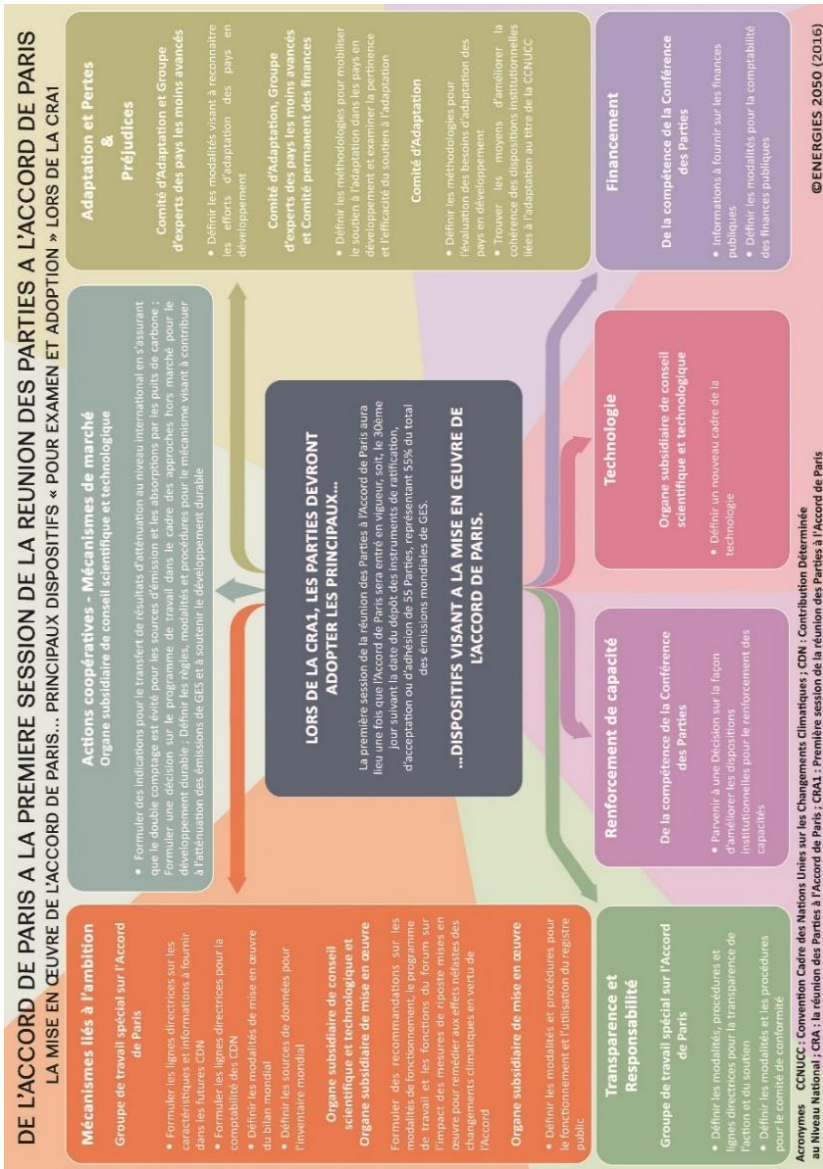


¹⁴⁰ D'après CCNUCC, 2016, Annexe I, p. 5 [en ligne]

https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/reflections_note.pdf

ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

Figure 28. La mise en œuvre de l'Accord de Paris... Principaux dispositifs « pour examen et adoption » lors de la CRA1¹⁴¹



¹⁴¹ ENERGIES 2050, octobre 2016 – 1ère publication : Guide des négociations de la CdP22-climat, OIF/IFDD, 2016

5.7. Le défi de la mise en œuvre, une implication à tous les niveaux

A l'issue de la CdP21, le premier accord universel sur le climat a été adopté, avec pour objectif qu'il devienne effectif d'ici 2020. Il aura fallu moins d'un an pour que cet objectif soit atteint et dans le cadre de l'entrée en vigueur rapide et précoce de l'Accord de Paris, l'enjeu de la période Pré-2020 sera celui du suivi de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation des objectifs. Il s'agira ainsi de s'assurer que chacune des Parties respecte ses engagements et soit à la hauteur des objectifs ambitieux inscrits dans le texte.

En effet, ce qui précède ne doit pas laisser penser que la réussite de Paris va pouvoir tout régler... chacun aura compris qu'un accord universel et contraignant est « une première » compte tenu de la complexité des enjeux, du nombre de pays impliqués et des inévitables intérêts contradictoires qu'il va falloir conjuguer. Dans ce cadre, réussir la Conférence de Marrakech (CdP22), attendue comme étant la conférence de l'action est un enjeu tout aussi central que ne l'étaient l'adoption et l'entrée en vigueur de l'accord, tout comme le seront les prochaines conférences des Parties qui devront s'assurer de la poursuite et de la hausse des efforts consentis collectivement.

La réussite des engagements, qu'il s'agisse de la période post-2015 ou de la période post-2020 dépendra en grande partie de l'implication de l'ensemble des acteurs, ce aussi bien au niveau des négociations internationales, qu'à l'échelle territoriale, à travers une action quotidienne.

Le citoyen a, dans ce contexte, un rôle central à jouer (chapitre VI).

CHAPITRE VI. 9 MILLIARDS DE CITOYENS, 9 MILLIARDS D'OPPORTUNITES... LE CITOYEN AU COEUR DES SOLUTIONS A METTRE EN OEUVRE

L'approche « bottom-up » mise en place dans le cadre du nouvel accord sur le climat de Paris, marque un changement de paradigme dans le processus de négociation des Parties sous couvert de la CCNUCC. Chaque pays est aujourd'hui amené à proposer des engagements volontaires qui tiennent compte de ses réalités nationales en termes de développement et des moyens techniques et financiers dont il dispose. Les considérations locales et régionales sont donc mieux intégrées dans cette approche et les organisations de la société civile sont parties prenantes du processus collaboratif et inclusif que chaque pays était invité à mettre en place pour accompagner le processus national d'élaboration de sa CPDN, et qui doit perdurer pour les futures Contributions Déterminées au niveau national.

Afin de devenir un véritable acteur de la transition à mettre en œuvre, il revient à chacun de s'informer pour comprendre les négociations internationales et de s'appropriier les défis, les enjeux mais aussi, et surtout, les opportunités d'action. Chacun d'entre nous dispose d'un trésor d'opportunités pour contribuer à l'indispensable Grande transition à mettre en place. A n'en pas douter, le citoyen est et sera au cœur des actions qui devront être menées pour atteindre les objectifs qui seront fixés.

6.1. Qui est « citoyen » ?



Le « citoyen », c'est nous, c'est moi, c'est vous ! Les structures associatives, les fédérations et réseaux professionnels, les gouvernements locaux, dont les membres - au-delà de toute considération politique et professionnelle - sont

avant tout des citoyens. Nous avons tous des champs d'action différents mais dans le même temps nous partageons aussi des responsabilités communes. La société civile n'est pas à proprement parler une Partie signataire de la CCNUCC, et n'est donc pas soumise à des engagements formels, mais elle demeure néanmoins un acteur incontournable et souvent très impliqué dans la lutte contre le changement climatique.

Au Nord comme au Sud, la société civile agit parfois en désordre mais ce foisonnement, même s'il peut parfois donner un sentiment de confusion, est nécessaire à l'indispensable démocratie participative autour de la grande cause que représente la lutte contre les changements climatiques. Ceci étant dit, devenir un acteur dans la durée n'est pas forcément naturel, surtout si notre compréhension des défis est limitée. Le fait aussi de ne pas être le bénéficiaire direct de son action est souvent démotivant pour celui que ne comprennent pas les véritables raisons du nécessaire engagement. La première démarche consiste donc à s'informer au niveau local pour bien comprendre les mécanismes en place, les enjeux et connaître les initiatives portées par les différents acteurs.

6.2. Le rôle du citoyen dans la lutte contre les changements climatiques

Il est aisé de se sentir « détaché / impuissant / en colère / pessimiste, voire indifférent » des politiques climatiques. Après tout, les Etats se réunissent à un haut niveau international, négocient et prennent des engagements pour lutter contre les changements climatiques et ne les tiennent que très rarement. Les indicateurs sont au rouge et la planète se fane peu à peu avec l'homme en menace qui lui demande bien plus qu'elle ne peut offrir ... De retour des « grandes » réunions internationales, les gouvernements se doivent d'élaborer des stratégies, des programmes, des législations, etc. qui répondent aux objectifs fixés et aux engagements pris lors des négociations.

Tout cela peut paraître loin des préoccupations quotidiennes de chacun d'entre nous, mais le succès des politiques adoptées ne pourra en réalité se faire sans la participation de tout le monde. Dans cette optique, il est primordial de soutenir et d'accompagner les initiatives de citoyenneté régionale et locale, ici et ailleurs, en faveur d'une transition de nos sociétés vers un modèle durable, équitable, plus respectueux de notre environnement et solidaire.

Activités réalisées en 2016 en faveur de l'entrepreneuriat vert et de la jeunesse francophone

Le programme de Maîtrise des Outils de Gestion de l'Environnement pour le Développement (MOGED) de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) a pour but de développer dans l'espace francophone les capacités humaines, institutionnelles, législatives et matérielles permettant aux pays de mettre en œuvre des programmes de développement économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement.

Dans cette vision, la jeunesse représente un vecteur de changement et un axe majeur pour l'atteinte des objectifs ambitieux que le programme s'est fixé. Le programme MOGED encourage et soutient les initiatives pour la jeunesse en lien avec l'entrepreneuriat vert à travers des activités ponctuelles.

1. SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUEBEC, QUEBEC, CANADA

Du 14 au 17 mars 2016

1.1. Contexte

Conscient de la place centrale que tiennent les technologies environnementales dans le développement des pays et convaincu que les jeunes entrepreneurs ont besoin d'être informés des avancées technologiques afin de réussir leurs projets, l'IFDD, en partenariat avec le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF), le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec (MÉSI) et Réseau Environnement, a invité une dizaine de jeunes entrepreneurs et chercheurs francophones africains œuvrant dans le secteur des technologies de l'environnement à participer à la 11^{ème} édition du Salon TEQ.

1.2. L'activité

Le Salon a été l'occasion pour ces jeunes entrepreneurs et chercheurs, d'assister à la vitrine du savoir-faire en environnement, d'acquérir ainsi des connaissances leur permettant d'améliorer leurs projets environnementaux et de faciliter le réseautage avec les acteurs internationaux en technologies environnementales. Cela leur a permis également de rencontrer des

partenaires potentiels pour la mise en œuvre de leurs projets.

Le programme a organisé des activités ciblées en lien avec les partenaires :

- Une séance de formation en communication, afin de renforcer les capacités des jeunes participants en matière de communication et de promotion de leur projet.
- Une concertation francophone organisée par le MRIF, avec comme thème « La jeunesse francophone et la lutte contre les changements climatiques ». Cette concertation a permis aux jeunes du Nord et du Sud d'échanger sur les perspectives de la jeunesse francophone dans la lutte contre les changements climatiques.
- Une réception francophone pour permettre aux jeunes participants de développer leur réseau.
- L'édition 2016 du Salon des TEQ a accueilli 3000 participants dont 100 conférenciers. Plus de 150 exposants sont également venus présenter leurs technologies et leurs services lors du Salon.
- Une conférence sur l'économie verte a été organisée lors du Salon et portant sur le thème « Vers une économie verte dans l'espace francophone » pour promouvoir et sensibiliser les acteurs à l'économie verte.
- Une visite du Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ) afin d'offrir la chance aux participants de se familiariser avec le fonctionnement d'un centre de recherche, d'avoir un aperçu concret des innovations qu'il développe, de présenter leurs projets et d'échanger avec les experts du CRIQ.



Visite du Centre de Recherche Industrielle du Québec



Célébration de la Journée Internationale de la Francophonie, placée sous le thème : « Le pouvoir des mots » durant le Salon des TEQ



Réception Francophonie en collaboration avec le Réseau Environnement
(© Réseau Environnement)



Discours du Directeur de l'IFDD à la cérémonie d'ouverture du Salon des TEQ
(© Réseau Environnement)

1.3. Conclusion

Une dizaine de jeunes entrepreneurs âgés ont pu pour participer à cette activité. Les activités du Salon des TEQ ont été l'occasion pour ces jeunes entrepreneurs et chercheurs, d'assister à la vitrine du savoir-faire en environnement, d'acquérir des connaissances leur permettant d'améliorer leurs projets environnementaux et de faciliter leur réseautage avec les acteurs internationaux en technologies environnementales.

2. FORUM INTERNATIONAL JEUNESSE ET EMPLOIS VERTS (FIJEV), MONCTON, CANADA

Du 19 au 24 juin 2016

2.1. Contexte

L'OIF et le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec leurs partenaires ont organisé du 19 au 24 juin 2016 à Moncton, Nouveau-Brunswick (CANADA), la troisième édition du Forum international francophone : « jeunesse et emplois verts » (FIJEV).

L'IFDD s'est associé à cet événement dédié à la jeunesse pour promouvoir les principes du développement durable. De façon concertée, les partenaires ont organisé plusieurs plénières, rencontres institutionnelles et tables rondes, ainsi que la projection d'un film et la remise du prix Francophonie-OuiShare pour 3 projets sélectionnés.

2.2. L'activité

Le FIJEV a permis aux jeunes participants présents de :

- renforcer leurs compétences en matière de création d'entreprise
- présenter leurs projets d'entreprise et échanger avec les experts et potentiels bailleurs de fonds présents.
- obtenir une subvention pour le démarrage de leurs entreprises grâce au concours organisé durant le forum
- renforcer leurs connaissances sur les enjeux du développement durable et la lutte contre les changements climatiques.

2.3. Conclusion

Près d'une centaine de jeunes ont participé au Forum international francophone. Ils ont également pu faire entendre leurs voix auprès des représentants des gouvernements et institutions, à travers la « Déclaration des jeunes participants à la 3^{ème} Édition du Forum International Jeunesse et Emplois Verts » qui sera portée au XVI Sommet de la Francophonie à Antananarivo.



Photo des participants à la 3^{ème} Édition du FIJEV à la sortie de la cérémonie d'ouverture



Discours du directeur de l'IFDD à la cérémonie de clôture de la 3^{ème} Édition du FIJEV



Présentation des 10 lauréats de la 3^{ème} Édition du FIJEV lors de la cérémonie de clôture

3. ÉCO2FEST, MONTREAL, CANADA

Du 9 au 14 août 2016

3.1. Contexte

Durant le FIJEV, l'IFDD a lancé en partenariat avec l'ONG OuiShare, un appel à projets pour le Prix Francophonie-OuiShare qui visait à récompenser des projets en leur permettant de participer à l'Éco2Fest, qui s'inscrit comme un évènement du Forum Social Mondial.

Pour être éligible, les projets devaient respecter 3 critères :

- avoir un impact positif sur la société et l'environnement;
- être prototypable avec des équipements de fabrication;
- rendre une partie ou la totalité du projet sous licence libre.

3 projets ont été sélectionnés :

- Projet Can'Heat, de l'Île de la Réunion. Fabrication d'un chauffe-eau solaire par la réutilisation de canettes en aluminium.

- Projet panier thermique, du Sénégal. Panier permettant de terminer la cuisson des aliments. Conduit à une réduction de la consommation énergétique et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Projet séchoir solaire, du Mali. Fabrication d'un équipement de séchage des aliments pour permettre leur conservation et lutter contre le gaspillage alimentaire.

3.2. L'activité

L'Éco2Fest visait à promouvoir et sensibiliser à l'économie collaborative à travers la conception, la fabrication puis l'exposition de projets à impact environnemental positif au grand public, afin que la population puisse se les réapproprier.

L'évènement a permis aux lauréats de bénéficier de l'appui d'experts pour l'amélioration et la diffusion de leurs projets, notamment sur des points tels que la recherche de financement, le marketing, la conception du plan d'affaires. Cet évènement a également été l'occasion pour les participants de se familiariser avec des outils de précision tels que les imprimantes laser et 3D.

3.3. Conclusion

Les projets pris en charge par le programme MOGED ont eu un accueil très favorable des experts et du grand public. Les porteurs de projets ont pu nouer de bons contacts avec les partenaires et les autres participants présents. Le projet Can'Heat a été très apprécié et s'est vu offrir un espace d'exposition à « la Grande Fabrique d'Hochelaga » qui a eu lieu la semaine suivante.



Phase de conception et de fabrication du chauffe-eau solaire à partir de cannettes réutilisées



Exposition du projet Can'Heat

Les activités réalisées par le programme MOGED sont toutes inscrites dans une démarche de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

6.3. Comment mettre en œuvre des actions concrètes ?

La lutte contre les changements climatiques doit passer par l'atténuation mais aussi par l'adaptation. De nombreuses actions peuvent être mises en œuvre dans ces deux domaines. Nous pouvons/devons commencer par réfléchir à nos gestes quotidiens (manger, s'habiller, se chauffer, etc.) et identifier les leviers d'action dans nos différentes activités afin d'apporter les changements nécessaires dans nos modes de vie, et en parler autour de soi pour favoriser le développement d'une conscience sociétale collective. Quelques pistes sont indiquées ci-dessous, mais il convient à chacun d'adapter les actions à son mode de vie actuel.

La chasse au fautif ? Tous coupables ? Non, mais assurément nous pouvons et devons tous agir !

L'homme contribue, au travers de ses activités quotidiennes, au réchauffement de la planète en émettant des GES. Il s'agit d'une réalité qui n'est pas discutable. Ce constat ne doit néanmoins pas générer de tensions ou de stigmatisations inutiles et les moyens d'actions, même s'ils sont nombreux, dépendent beaucoup de l'endroit dans lequel nous nous trouvons. Il faut être conscient de cela et reconnaître que les possibilités d'agir sur son empreinte écologique peuvent différer grandement selon le pays ou l'endroit où l'on se trouve¹⁴³.

Prenons l'exemple des transports : si une personne n'a pas accès à une offre de transports en commun pour se déplacer, elle sera amenée à utiliser son propre véhicule et n'aura que peu de leviers d'action dans ce domaine. En revanche, elle pourra opter pour d'autres solutions en fonction de ses moyens : ne prendre son véhicule que pour des distances importantes, opter pour un véhicule moins polluant voire électrique (si l'électricité est produite à partir de sources d'énergies renouvelables), pratiquer le covoiturage, avoir une conduite plus souple pour limiter les consommations, etc. Les opportunités d'actions sont souvent nombreuses même si chaque situation sera résolument différente. Pour finir, même si les résultats à titre individuel peuvent paraître parfois dérisoires, chaque solution démultipliée à l'infini pourrait changer des situations apparemment sans issues en quelques heures seulement.

¹⁴³ Empreinte écologique : outil développé par le Global Footprint Network qui permet d'évaluer la pression qu'exerce l'homme sur la nature à travers la mesure de la quantité de surface terrestre bio-productive nécessaire pour produire les biens et services que nous consommons et absorber les déchets que nous produisons.

Certains parleront de l'effet papillon. A ENERGIES 2050 nous parlons d'une solidarité inscrite au creux du ventre qui peut donner à chacun la force de transformer des contraintes en opportunités ... quoiqu'il en soit, la solution se conjugue résolument au pluriel.

Produire et consommer de manière responsable

Produire et consommer de manière responsable des biens et des services est une étape importante pour atténuer notre impact sur l'environnement et sur le climat. Agir en conscience et faire des choix, n'implique pas obligatoirement de vivre de manière austère et triste : il s'agit d'appréhender son environnement selon une approche globale afin, en priorité, de limiter les gaspillages et la surconsommation qui caractérise nos sociétés actuelles.

Ces modes de fonctionnement amènent une exploitation massive (et inutile) de ressources naturelles et énergétiques, et génèrent une quantité toute autant massive de déchets qui exercent un forçage¹⁴⁴ négatif sur l'environnement. Nous pouvons illustrer cela avec la ressource en eau : au niveau mondial, l'extraction d'eau fraîche est essentiellement destinée à satisfaire les besoins humains, à l'irrigation et à l'élevage. Hors, pas moins de 1/3 de la production alimentaire mondiale est gaspillée¹⁴⁵ chaque année. La surconsommation d'eau (ajoutée à une mauvaise gestion) qui découle de ces gaspillages a pour conséquence, entre autres, une baisse rapide des ressources hydriques, une réduction de la disponibilité en eau pour les besoins primaires, une baisse des rendements agricoles, en particulier dans les pays les plus secs et vulnérables, etc.

Les impacts peuvent être catastrophiques et engendrer des crises alimentaires et sanitaires, provoquer des déplacements de populations ou encore des conflits parfois armés. Le même constat peut être étendu au secteur énergétique : la sobriété énergétique reste ainsi l'objectif premier de toute transition !

¹⁴⁴ Le terme forçage désigne une perturbation positive ou négative dans l'équilibre d'un environnement.

¹⁴⁵ Source FAO, site UNWATER

AQUAPATH



Du Local au Global, sensibiliser les citoyens européens pour une consommation d'eau durable.

Contexte

La surface terrestre est principalement composée d'eau... Pourtant, les ressources en eau douce sont de plus en plus menacées par les activités humaines. Ces diverses pressions anthropiques engendrent une dégradation de la qualité de l'eau, une raréfaction des ressources et une pollution croissante. La disponibilité en eau douce est ainsi inextricablement liée à nos modes de vies. Bien que la préservation de l'eau douce soit un défi mondial, l'action locale est essentielle compte tenu de l'impact majeur de nos habitudes de consommation. En tant que consommateurs de produits possédant différentes empreintes eau, les citoyens européens peuvent ainsi affecter significativement, de manière directe ou indirecte, la consommation d'eau et contribuer à des économies durables.

Objectifs

Le projet Aquapath vise à sensibiliser les citoyens (les enfants – adultes de demain – et les adultes) sur la consommation d'eau en Europe. Prenant en compte les spécificités de chaque population, l'objectif est de guider les Européens à faire des choix responsables et accompagner la mise en œuvre des réglementations, qui ne deviendront réellement effectives que si elles s'accompagnent d'un changement de mentalité.

Le projet a ainsi développé une campagne de sensibilisation qui donne aux citoyens européens les connaissances nécessaires afin qu'ils puissent agir de manière responsable et impacter la consommation d'eau. Pour ce faire, il sera nécessaire de :

- Changer les habitudes de consommation et opter pour des produits à faible empreinte eau
- Réduire la consommation directe d'eau
- Faire pression sur les fabricants afin qu'ils modifient leurs processus et offrent des produits avec une empreinte eau réduite

Activités du projet

Le projet a développé des supports de communication et de formations ainsi que des outils adaptés aux deux publics cibles, les enfants et les adultes. La campagne de sensibilisation a été menée au travers des média suivants :

- Plateforme internet – Application smartphone – Calculateur d’Empreinte Eau, incluant des suggestions pratiques visant à réduire la consommation d’eau et des recommandations pour la gestion de l’eau des ménages ; l’outil « see-click-fix », etc.
- Formation élaborée sur une base scientifique mais développée pour être informative et pédagogique
- Modules de formation interactifs pour les enfants (AquaPass)
- Etat de l’art et analyse des besoins

Les partenaires

Le projet Aquapath est développé par un consortium de sept partenaires provenant de six pays de l’UE, garantissant ainsi une bonne synergie liée à la prise en compte de différents contextes, cultures et de champs d’expertise transnationaux, intersectoriels et pluridisciplinaires.



Résultats attendus

En tant que citoyens européens, nous pouvons contribuer de manière significative à la baisse de notre consommation d’eau, en optimisant nos choix quotidiens et en réduisant notre empreinte eau. Dans ce contexte, la sensibilisation et la prise de conscience sont les premières étapes pour obtenir un impact durable et significatif. « Penser global, agir local » est l’un des principes de base du développement durable : les défis mondiaux ne peuvent être adressés qu’au travers de solutions façonnées au niveau local.

Vidéo



Connaissez-vous votre empreinte eau?

<https://www.youtube.com/watch?v=ELFZxifvQGI>

En savoir plus

Site Internet : <http://aquapath-project.eu/>

Calculateur : <http://aquapath-project.eu/footprint/>



Erasmus+

Projet n: 2014-1-IT02-KA200-003610 – Ce projet est financé avec le soutien de la Commission Européenne. Cette publication n’engage que le point de vue de ses auteurs, et la Commission ne peut être tenue pour responsable de tout usage qui peut être fait du contenu de cette publication.

Transports

Le secteur des transports est l'un des principaux contributeurs aux émissions mondiales de GES, notamment en France, où il représentait 27% des émissions totales en 2011¹⁴⁶. Différentes possibilités d'action au niveau individuel peuvent pourtant permettre de diminuer l'empreinte carbone (quantité de carbone émise) associée à ce secteur : L'innovation joue un rôle essentiel en matière de mobilité durable qu'il est important de mettre en avant. On entend par mobilité durable, des moyens de transport qui utilisent peu d'énergie, sont vecteurs d'intégration sociale, peu polluants et qui produisent peu ou pas de GES, entres autres critères.

L'industrie des transports a un rôle prépondérant à jouer dans le développement de modèles de véhicules plus écologiques. Mis à disposition des villes, régions, entreprises et de la société civile, ils permettent à tous de profiter d'un meilleur service, tout en contribuant activement aux réductions de GES et à l'amélioration de la qualité de vie des populations. Libre ensuite à chacun d'opter pour ces solutions plus performantes, bien entendu !

Le bâtiment et les villes au cœur des solutions

La consommation d'énergie finale liée au secteur du bâtiment a plus que doublé ces quarante dernières années, conséquence directe de la croissance démographique et économique mais également d'un changement de nos habitudes de consommation et de nos exigences de confort¹⁴⁷.

Cette consommation devrait encore augmenter de 30 % entre 2010 et 2035¹⁴⁸. Au regard des impératifs imposés par les Agendas de la lutte contre les changements climatiques et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, il existe une réelle urgence à agir pour éviter des impacts qui se prolongeraient tout au long de la durée de vie des bâtiments.

Nos modèles énergétiques mais également nos modes de consommation et de production en sont les principales causes. Les villes, en particulier, sont au cœur de ce processus : elles consomment près de trois-quarts des ressources naturelles exploitées et entre 60 et 80 % de l'énergie produite au niveau mondial.

¹⁴⁶ Site du gouvernement français – Ministère du Développement Durable, disponible sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Transports,34304.html>

¹⁴⁷ Voir notamment AIE (2015). World Energy Outlook, Executive Summary, <https://www.iea.org/Textbase/npsum/WEO2015SUM.pdf>. et Schneider Electric (2011), livre blanc de l'efficacité énergétique.

¹⁴⁸ AIE-UNDP (2013), Policy Pathway: Modernising Building Energy Codes

Elles sont également responsables d'environ 75% des émissions totales de GES¹⁴⁹. Ces pressions sont amenées à s'accroître, les zones urbaines devant accueillir selon les projections près de 2 milliards de personnes supplémentaires d'ici à 2050.

Au cœur des villes et de l'organisation économique et sociale de nos sociétés, le bâtiment fait partie des leviers d'actions prioritaires. Il est, à lui seul, originaire de 32 % de la demande énergétique mondiale, (24 % si l'on compte uniquement le secteur domestique) et de 51 % de la demande en électricité¹⁵⁰. Il consommerait également plus de 3 milliards de tonnes de matières premières chaque année, alors que 40 % des déchets solides dans les pays développés serait généré par la construction, la rénovation et la démolition du bâti¹⁵¹.

Le bâtiment représenterait en outre un cinquième des émissions totales de GES (plus de 9 GtCO₂ par an) et ce volume d'émissions pourrait tripler d'ici 2050¹⁵² notamment sous l'effet de la croissance urbaine attendue. Les villes d'Afrique subsaharienne devraient, par exemple, accueillir plus de 40 000 personnes supplémentaires par jour en moyenne d'ici 2025¹⁵³, et la population du continent devrait atteindre 2.4 milliards d'habitants d'ici 2050, dont 1.34 milliards d'urbains (55%)¹⁵⁴. Dans certaines régions, le stock de bâtiment actuel pourrait être multiplié par quatre voire cinq à l'horizon 2050¹⁵⁵.

Si les enjeux sont considérables, le GIEC estime cependant que des réductions de 25 à 30 % de la demande énergétique des bâtiments pourraient être atteintes à coûts réduits voire négatifs, et que les économies pourraient atteindre dans

¹⁴⁹ PNUE (2011), Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication

¹⁵⁰ GIEC (2014), Buildings, Chapter 9 of the Working Group III contribution to the 5th Assessment report « Climate Change 2014 : Mitigation of Climate Change »

¹⁵¹ Chiffres UNEP-SBCI 2010 et Roodman et Lenssen 1995, tirés de UNEP-SBCI (2012) Conception et Construction des bâtiments, à l'avant-garde de l'utilisation efficace des ressources et du développement durable.

¹⁵² GIEC (2014), Buildings, Chapter 9 of the Working Group III contribution to the 5th Assessment report « Climate Change 2014 : Mitigation of Climate Change »

¹⁵³ ONU Habitat (2011), Affordable Land and Housing in Africa

¹⁵⁴ GIEC (2014) IPCC's fifth assessment report on Adaptation, Impacts and vulnerability, Chapter 9 on buildings and chapter 22 on Africa

¹⁵⁵ Kitio V. (2013) Promoting Energy Efficiency in Buildings in East Africa, UNEP SBCI symposium 25-26 Novembre 2013 Paris, Global Action towards Resource Efficiency and Climate Mitigation in the Building Sector,

<http://www.unep.org/sbci/pdfs/PromotingEEBEastAfrica.pdf>

certains cas 90 % avec un investissement plus important¹⁵⁶. Le potentiel d'atténuation est donc immense et des décisions rapides pourraient permettre de stabiliser les émissions du bâtiment à leur niveau actuel d'ici 2050.

Au-delà de l'énergie, une réduction de 70 % dans la production de déchets et de 40 % dans la consommation d'eau¹⁵⁷ par rapport aux « standards » actuels peut être attendue. Un bâtiment bien conçu aura également des impacts en matières économique et d'emplois (par exemple liés à la promotion de filières locales de construction), de sécurité énergétique via une réduction de la demande en énergie, de santé, de qualité de vie, de productivité des occupants ou encore d'adaptation aux effets du changement climatique.

Les solutions techniques et technologiques sont connues : matériaux et architecture adaptés au climat local avec une énergie grise limitée, isolation, ventilation naturelle, équipements efficaces, pompes à chaleur, systèmes thermiques et électriques fonctionnant avec des énergies renouvelables, éclairage efficient, etc. Ces solutions doivent être associées à un travail de sensibilisation des acteurs et notamment des occupants, afin qu'ils adoptent des modes de consommation durables et respectent ainsi le premier principe de la transition qui est la sobriété énergétique. Un important travail de formation est également nécessaire pour l'ensemble des professionnels concernés. Pour finir, il est essentiel de promouvoir la vulgarisation des technologies de manière à permettre le développement des marchés.

¹⁵⁶GIEC (2014), Buildings, Chapter 9 of the Working Group III contribution to the 5th Assessment report « Climate Change 2014 : Mitigation of Climate Change »

¹⁵⁷ McGraw-Hill Construction (2008), Global Green Building Trends: Market Growth and Perspectives from Around the World

NEZEH

Le projet européen neZEH (« Hôtels Presque Zéro Energie »), cofinancé par la Commission Européenne dans le cadre du Programme Energie Intelligente pour l'Europe, vise à accélérer le taux de rénovation des hôtels existants en « bâtiments presque zéro énergie ».

neZEH accompagne les hôteliers dans la mise en place de mesures permettant d'atteindre l'excellence énergétique en fournissant des conseils techniques, en démontrant la faisabilité et la durabilité des investissements visant à atteindre le niveau « Presque Zéro Energie », en organisant des formations et des activités de renforcement de capacités et en promouvant les 16 hôtels pilotes sélectionnés aux niveaux national, régional et européen afin d'accroître leur visibilité sur le marché.

Le projet neZEH répond aux enjeux de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (2010/31/EU, EPBD recast) en contribuant directement aux objectifs de l'UE pour 2020 et en soutenant les pays membres dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux pour accroître le nombre de bâtiments nZEB.

L'initiative neZEH, d'une durée de 3 Ans (2013-2016), est cofinancée par le Programme Energie Intelligente pour l'Europe de l'UE.

Le projet neZEH rassemble 10 partenaires de 7 pays européens :



Université Technique de
Crète, Laboratoire des
Systèmes d'Énergie Durable et
Renouvelable
Grèce



Organisation Mondiale du
Tourisme des
Nations Unies



Fédération des
Associations européennes
de Chauffage et de
Climatisation



NECS TouR

Réseau des régions
européennes pour un
tourisme durable et
compétitif



Agence de Braşov pour la
Gestion de l'Énergie et la
Protection de
l'Environnement
Roumanie



Creara Consultores S.L.
Espagne



ENERGIES 2050
France



Institut de l'Énergie
Hrvoje Požar
Croatie



Institut Supérieur des
Systèmes Territoriaux
pour l'Innovation
Italie



Sustainable Innovation
Suède

Pour en savoir plus : <http://www.nezeh.eu/>



Co-financé par le Programme Énergie Intelligente pour l'Europe
de l'Union européenne



TRUST EPC SOUTH

Acquérir la confiance des institutions financières afin de soutenir les projets d'efficacité énergétique dans les pays d'Europe du Sud

ENERGIES 2050 est le partenaire national en France du projet Trust-EPC-South. Ce projet européen a été créé dans l'optique de développer les CPE (contrats de performance énergétique) afin de promouvoir l'efficacité énergétique dans les secteurs tertiaires des pays d'Europe du Sud

Atteindre les objectifs 2020 de l'Union Européenne en termes d'efficacité énergétique, tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis des importations énergétiques est une tâche difficile, qui nécessite des outils et des approches innovantes – tels que ceux proposés par Trust-EPC-South.

Le projet Trust-EPC-South vise à exploiter le potentiel de marché en Investissements privés pour l'Efficacité Énergétique en Europe du Sud, en développant de nouveaux mécanismes financiers appuyés par une méthode d'évaluation établie.

Ces mécanismes devraient, par le biais de méthodologies standardisées, non seulement faire tomber les obstacles à l'investissement en efficacité énergétique mais aussi apporter un soutien aux entreprises de service énergétique (les Fournisseurs CPE) et les connecter aux marchés financiers.

Trust-EPC-South a pour objectif d'offrir un appui au développement des fournisseurs de CPE dans les pays du Sud de l'Europe, où des améliorations structurelles sur le plan de l'efficacité énergétique du secteur tertiaire (par exemple, pour les systèmes de chauffage/climatisation) sont nécessaires.

Selon la Commission Européenne, les gisements doivent être exploités au plus vite afin d'atteindre les objectifs stratégiques de long terme de la Commission ;

Ceux-ci visent à encourager les fournisseurs de CPE à jouer un rôle décisif dans la stimulation des économies locales, dans un contexte économique des plus difficiles.



Cofinancé par le programme
Horizon 2020 de l'Union européenne

Pour en savoir plus : <http://www.trustepc.eu/>

Au-delà du bâtiment, des mesures appliquées à l'organisation des villes peuvent directement contribuer à la réduction des émissions de GES. La construction d'éco-quartiers ou de projets d'aménagement urbain qui respectent les principes du développement durable¹⁵⁸, sont des exemples de pratiques urbaines à dupliquer impérativement. Le rapprochement des lieux d'habitation aux zones d'emploi ou de commerce peut par exemple permettre de diminuer les émissions de GES (notamment liées au transport), de réduire la consommation énergétique et de ressources naturelles, tout en favorisant l'émergence d'activités et d'emplois durables de proximité...

Les villes, un enjeu au cœur des négociations internationales

De nos jours, les villes représentent les plus grands foyers de population et cette réalité devrait continuer à s'accroître dans les années à venir. L'Objectif de Développement Durable numéro 11¹⁵⁹ (ODD11) « Villes et communautés durables » vise à ce que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables.

Il précise qu'il est indispensable de renforcer la planification et la « gestion participative » de l'urbanisation afin de « favoriser l'établissement de liens

¹⁵⁸ Définition du Ministère du Développement Durable : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/EcoQuartier,37480.html>

¹⁵⁹ Pour en savoir plus sur les ODD, voir ENERGIES 2050, 2016. *Guide des négociations sur les Objectifs de Développement Durable à l'attention du citoyen*, 2^{ème} édition, Octobre 2016.

économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale »¹⁶⁰.

Le « Nouvel agenda urbain » adopté à Quito, lors d'HABITAT III

Le 20 octobre 2016, un « nouvel agenda urbain » a été adopté lors de la Conférence Habitat III à Quito (Equateur), visant à ce que les villes soient « plus inclusives, plus sûres, plus résilientes et plus durables »¹⁶¹. Cela a donné lieu à la Déclaration de Quito, à travers lesquelles les États signataires s'engagent pour les 20 prochaines années à améliorer tous les domaines de la vie urbaine. Sans objectifs contraignants, il s'agit plutôt d'établir une « vision partagée » sur des normes qui visent notamment l'égalité des chances, des villes plus propres, le renforcement de la résilience et à la réduction des émissions de carbone, à la promotion d'espaces publics verts, etc.

¹⁶⁰ Nations Unies, Assemblée Générale, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, p.23

<http://www.ipu.org/splz-f/unga16/2030-f.pdf>

¹⁶¹ <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38344#.WA-p9vmLTIV>

Initiative de la Francophonie pour des villes durables



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie
INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD



Initiative de la Francophonie pour des villes durables

Cette initiative cofondée par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'association ENERGIES 2050, a pour objectif de promouvoir la mise en œuvre de stratégies urbaines durables et d'apporter des réponses concrètes à des situations critiques, face à des moyens presque systématiquement sous-dimensionnés. En pratique, il s'agit de promouvoir une approche holistique qui prenne en compte la complexité urbaine et les interrelations entre les différents systèmes qui les composent tout en prenant en compte les réalités de chaque ville, quelle que soit sa taille. Dit autrement, il s'agit de construire un puzzle dans lequel chaque pièce, tout en étant indépendante et indispensable, n'a d'utilité que lorsqu'elle se trouve connectée aux autres selon une organisation planifiée, optimisée et cohérente. L'IFDD s'appuie sur les nombreux programmes, projets et initiatives dédiés aux villes et aux différents acteurs impliqués, afin de tirer les enseignements de chacun d'eux et de pouvoir prendre en compte la diversité des contraintes et des réalités, que chacun rencontre dès lors qu'il intervient sur l'environnement construit.

Chaque acteur est confronté aux limites de son territoire de compétence, tout en étant interdépendant des dynamiques que l'ensemble des autres acteurs va mettre en place. Dès lors, l'environnement construit doit s'appréhender comme une partition dans laquelle chaque musicien révèle ses talents de soliste autour d'un objectif commun.

Cette initiative vise à mutualiser les multiples connaissances et bonnes pratiques portant sur le développement urbain durable autour de projets pilotes dans plusieurs pays en développement.

La ville de demain, la ville citoyenne ?

« La ville citoyenne ou de l'émergence de nouveaux modes de vies urbaines pour des villes en transition¹⁶² »

Extrait de la Revue Liaison-Energie-Francophonie numéro 103 de l'IFDD

La Ville représente souvent pour le citoyen l'espérance d'un mieux vivre, d'un accès au confort et à des services modernes, en dépit de réalités souvent beaucoup plus contrastées. Dans le même temps, le citoyen se retrouve de plus en plus au cœur des processus de décision à travers des innovations sociétales qui sont à même de changer l'organisation de la ville.

Des pressions urbaines croissantes

Plus de la moitié de l'humanité vit aujourd'hui dans des villes et, à l'horizon 2030, près de 60 % de la population mondiale sera urbaine avec une croissance provenant à 95 % des pays en développement¹⁶³.

Répondre aux besoins de base des populations d'aujourd'hui et à celles de demain est, sans aucun doute, un des plus grands défis pour nos sociétés. Le programme des Nations-Unies, pour la période 2015-2030, y consacre un objectif spécifique. L'Objectif de Développement Durable numéro 11 (ODD11) « *Villes et communautés durables* » vise à ce que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables. Il précise qu'il est indispensable de renforcer la planification et la « *gestion participative* » de l'urbanisation afin de « *favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale* »¹⁶⁴.

¹⁶² Stéphane POUFFARY, 2016, *La ville citoyenne ou de l'émergence de nouveaux modes de vies urbaines pour des villes en transition*. Extrait de la Revue Liaison-Energie-Francophonie numéro 103 de l'IFDD - 3^{ème} trimestre 2016 - « Développement durable en question : les villes comme laboratoires » pp. 84-87 [en ligne]

http://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/684_LEF-103.pdf

¹⁶³ Source : Nations Unies, ODD 11, Faits et Chiffres sur les Villes dans le monde

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>

¹⁶⁴ Nations Unies, Assemblée Générale, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, p.23 [en ligne] <http://www.ipu.org/splz-f/unga16/2030-f.pdf>



Egypte, Alexandrie¹⁶⁵

La « *gestion participative* » n'est pas un concept nouveau même si, au quotidien et dans l'espace de la décision publique, elle interpelle les modes d'administration classiques. De nombreuses innovations se mettent en place un peu partout dans le monde au travers de nouvelles formes d'interactions citoyennes, souvent inscrites dans des valeurs d'échange et de solidarité. Imaginées puis mises en œuvre autour de besoins partagés, avec des solutions répondant souvent à des préoccupations très locales avant de devenir globale, elles sont incroyablement variées et surprennent parfois par la rapidité de leur succès (covoiturage, couchsurfing, woofing, etc.).

Des opportunités à saisir

Devenir partie prenante du développement de son territoire permet d'inscrire la ville dans une dynamique collaborative et solidaire. La liste des exemples est quasi infinie, témoignage d'un foisonnement créatif d'initiatives.

On citera ici l'exemple de l'habitat participatif, encore insuffisamment pris en compte par le droit mais qui démontre le pouvoir d'innovation du citoyen.

On mentionnera également l'éco quartier Vauban Freiburg-en-Brigau en Allemagne, exemplaire que ce soit pour la participation citoyenne ou par les

¹⁶⁵ © ENERGIES 2050

résultats obtenus aux niveaux écologique, énergétique et social. Initié en 1993, le projet a permis de créer 600 emplois et le quartier a été construit en concertation avec les habitants pour loger 5000 personnes¹⁶⁶.

L'imagination et l'innovation au service du développement local

La capacité d'innovation s'inscrit dans une compréhension de nouveaux enjeux comme la nécessité de reconnecter l'environnement construit avec des usages inédits. L'agriculture urbaine est un parfait exemple du questionnement de la gestion classique des espaces publics ou privés utilisés pour produire collectivement une ressource alimentaire. Ce modèle est devenu si populaire qu'il est aujourd'hui encouragé par de nombreuses villes.

On citera le programme « *grand Paris de l'économie circulaire* » qui vise à installer 33 hectares de murs et de toits productifs d'ici à 2020 dans la capitale française¹⁶⁷ ou encore les innombrables initiatives de jardins partagés¹⁶⁸ ou de jardins associatifs urbains¹⁶⁹ que viennent enrichir d'importants programmes de recherche¹⁷⁰.

Cela témoigne de l'ampleur du phénomène que ce soit dans les villes des pays industrialisés ou, de plus en plus, dans celles des pays en développement (Bogota, Rio de Janeiro, Mexico, Santiago, etc.¹⁷¹). Montréal, par exemple, compte un total de 135,15 hectares d'initiatives d'agriculture urbaine¹⁷². D'autres villes sont dans la même dynamique, telles que Paris, Tokyo, New-York ou Londres....

L'exemple de l'agriculture urbaine est loin d'être isolé et de telles dynamiques se déclinent de plus en plus sur un nombre grandissant de thématiques placées sous la compétence des Villes.

Ces pratiques témoignent de la capacité citoyenne à contribuer à un changement de paradigme de l'espace urbain. Le citoyen redevient à la fois

166 http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/Ecoquartiers_Vauban.pdf

167

https://quefaire.paris.fr/fiche/121587_1_agriculture_urbaine_le_grand_paris_de_l_economie_circulaire_

168 www.jardinons-ensemble.org

169 <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/>

170 Jassur (Jardins associatifs urbains et villes durables) http://www6.inra.fr/jassur_&ateliers.agricultureurbaine-idf.fr

171 <http://agriculturemontreal.com/agriculture-urbaine-nord-sud>

172 <http://agriculturemontreal.com/>

décisionnaire, acteur et bénéficiaire direct de la politique de sa Ville en améliorant la « *vivabilité et la sociabilité* » de son espace personnel et en recréant du lien social.

Repenser les fondements des villes de demain

Cette intuition de la place du citoyen au cœur de la gouvernance territoriale n'est pas une nouveauté mais les crises sociales, environnementales et économiques auxquelles nos sociétés sont confrontées plaident pour de nouvelles formes de partage et de solidarité territoriale. L'actualité, jour après jour, remet au cœur des agendas urbains les questions qui en découlent.

Le concept du « Droit à la Ville »¹⁷³ invitait, déjà en 2010, les autorités locales à s'engager de manière formelle dans une gouvernance participative. Visant à la solidarité, l'équité et la participation citoyenne dans les activités et la gouvernance de la ville, il plaide pour l'implication du citoyen dans la vie de sa cité à tous les niveaux. La Ville devient alors un bien commun où chacun, quel que soit son statut ou sa position sociale, a le même poids dans le processus de décision.

Cette vision renforcée par le foisonnement d'initiatives citoyennes au service de l'espace public nous questionne sur les moyens nécessaires pour en favoriser la démultiplication et la pérennité. Il s'agit également d'être en mesure d'en apprécier la légitimité et de voir dans quelle mesure elles peuvent permettre des effets ricochets porteurs de transition.

¹⁷³ Cité en 2010 par ONU-Habitat dans « L'état des villes dans le monde en 2010-2011 : réduire la fracture urbaine » - Consulter également « UN-Habitat, For a better urban future » - <http://www.unhabitat.org/>



Haïti, Port au Prince¹⁷⁴

Et demain ... les villes citoyennes comme préambules à la ville durable ou de la nécessité d'écrire un nouveau chapitre de notre histoire urbaine

Le Droit à la Ville et les initiatives citoyennes urbaines font écho à notre relation à la Ville et à l'imaginaire que chacun d'entre nous s'en fait¹⁷⁵.

La suite se construit autour d'une interrogation légitime, à savoir, comment favoriser leur multiplication dans des villes aussi nombreuses que différentes ? Comment témoigner, dupliquer et imaginer une ville citoyenne qui, demain, pourrait compléter, voire donner une nouvelle direction et inspiration urbaine collective ?

Sans prétendre qu'il s'agit du seul modèle de la ville de demain, les initiatives privilégiant la gestion citoyenne du territoire sont encourageantes en termes de résultats, notamment en matière de gestions environnementale, sociale et économique. Elles s'intègrent dans la réalité d'un monde complexe, aux

¹⁷⁴ © ENERGIES 2050

¹⁷⁵ LEF numéros 88 et 89 – 2^{ème} trimestre 2011 – Stéphane POUFFARY

frontières moins lisibles mais résolument plus urbain. Il s'agit, plus que jamais, de conjuguer l'individuel à l'intérêt du collectif.

Chacun d'entre nous doit veiller à écouter ces envies d'agir porteuses de réalité quotidienne pour celles et ceux qui y participent ou qui en bénéficient. Véritable trésor dont nos sociétés ne peuvent pas faire l'économie, la ville citoyenne se construit collectivement et chacun d'entre nous est invité à se mobiliser, ici et ailleurs.

Transition énergétique

Nos sociétés modernes se sont développées sur un système énergétique qui n'est tout simplement pas viable et, seule une profonde modification du modèle actuel, permettra de répondre aux défis auxquels nous sommes tous collectivement confrontés. Dans cette perspective, il ne s'agit pas seulement de s'intéresser à la question de l'approvisionnement en énergie mais il est nécessaire de questionner notre rapport à l'énergie.

L'objectif est de passer d'un modèle addictif aux énergies fossiles à un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et de l'équité entre les régions du monde et entre les générations. Si la transition énergétique apparaît pour chacun d'entre nous comme une obligation au regard du contexte actuel, il s'agit également de la considérer comme un trésor d'opportunités pour un monde qui vit actuellement à crédit de sa planète.

En effet, nos sociétés modernes ne doivent pas seulement reconsidérer leur rapport à l'énergie mais plus globalement à l'ensemble des ressources que nous sommes amenés à consommer. L'objectif doit être de s'engager sur des trajectoires qui répondent à la fois aux enjeux de durabilité ainsi qu'à ceux d'une accessibilité universelle et équitable.

Le secteur énergétique, historiquement fortement dépendant des énergies fossiles, est le premier contributeur aux émissions de GES mais aussi le secteur représentant le plus fort potentiel d'atténuation.

Un appel au bon sens... deux tiers des énergies fossiles doivent rester dans le sol

Depuis déjà plusieurs années la communauté scientifique nous alerte sur le fait que nous ne devons pas utiliser l'ensemble des ressources fossiles existantes sous peine de voir de manière irréversible le climat se dérégler avec des « conséquences potentiellement catastrophiques et irréversibles ». Déjà en 2012¹⁷⁶ l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) rappelait que, pour « atteindre l'objectif mondial de 2°C, notre consommation, d'ici à 2050, ne devrait pas représenter plus d'un tiers des réserves prouvées de combustibles fossiles.../... ». Que dire alors aujourd'hui où de nouvelles réserves sont trouvées très régulièrement ?

Le GIEC a porté un message similaire à l'occasion de la CdP de Lima en 2014. L'homme va devoir se résoudre à ne pas tout consommer... Pour autant ces messages ne sont pas l'annonce d'une période de famine énergétique. Au contraire, dès 2011, le GIEC publié son « Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation du changement climatique » (SRREN – Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation). Les conclusions étaient sans aucune équivoque sur le potentiel considérable des énergies renouvelables qui pourraient couvrir 80 % de l'approvisionnement énergétique mondial à l'horizon 2050 sous réserve que des politiques publiques adaptées soient mises en place.

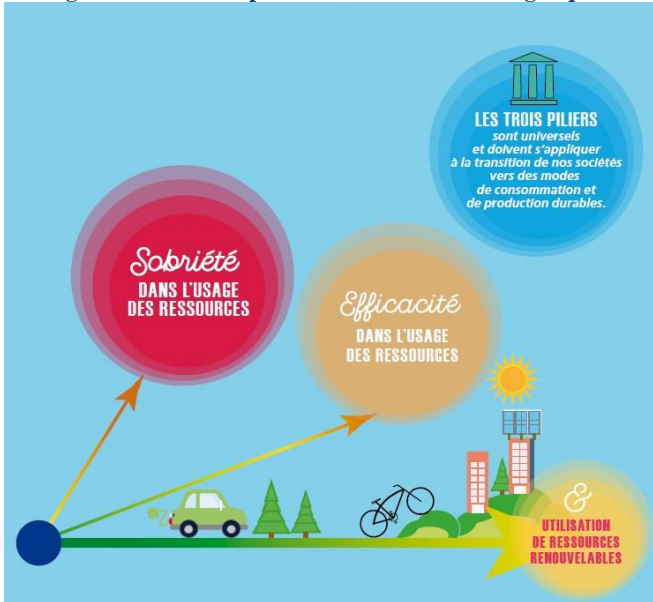
La transition vers des modèles énergétiques plus respectueux de l'être humain et de son environnement apparaît donc aujourd'hui comme une nécessité. Outre l'atténuation du changement climatique, cette transition doit également viser la réduction des phénomènes de précarité énergétique, d'inégalités d'accès ou encore de dépendance énergétique, ainsi que des tensions géopolitiques qui en découlent. L'action dans ce secteur est également rendue nécessaire par l'épuisement progressif inévitable des ressources fossiles même si les stocks disponibles sont très importants.

¹⁷⁶ Disponible sur : <http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/French.pdf>

La transition énergétique se décline selon trois axes complémentaires :

1. La sobriété énergétique en réduisant notre consommation de service énergétique et en en finissant avec le gaspillage d'énergie.
2. L'efficacité énergétique qui vise à optimiser l'utilisation de l'énergie et à obtenir le même service énergétique avec une consommation moindre
3. Le développement des énergies renouvelables afin de répondre à la demande dite « incompressible ».

Figure 30. Les trois piliers de la transition énergétique¹⁷⁷



Pour favoriser la transition énergétique, la priorité doit ainsi être, dans un premier temps, de réduire la demande, en passant notamment par des changements comportementaux et par la réduction des gaspillages. Le reliquat de demande restante doit ensuite être couvert par les énergies renouvelables.

Déchets et cycle de vie des produits...

¹⁷⁷ © ENERGIES 2050

Des GES sont émis pendant tout le cycle de vie d'un produit, depuis l'extraction des matières premières, en passant par le transport, la transformation et l'emballage, jusqu'au rejet et traitement (le cas échéant) du produit. Il convient donc d'agir sur chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. La gestion des déchets en aval est également cruciale. Disposer des déchets de manière inadéquate amène une plus grande pollution des sols et des eaux superficielles. Une gestion propre des déchets se basera sur :

- ***Le compostage***

Le produit de l'utilisation des matières organiques peut représenter une alternative aux engrais issus de la pétrochimie, très émetteurs de protoxyde d'azote (N₂O). Le compostage permet de stocker le CO₂ organique des déchets tels que les restes alimentaires et déchets de jardinage et de diminuer le volume de déchets envoyé en traitement, réduisant ainsi les besoins en transports et en transformation associés

- ***Le recyclage***

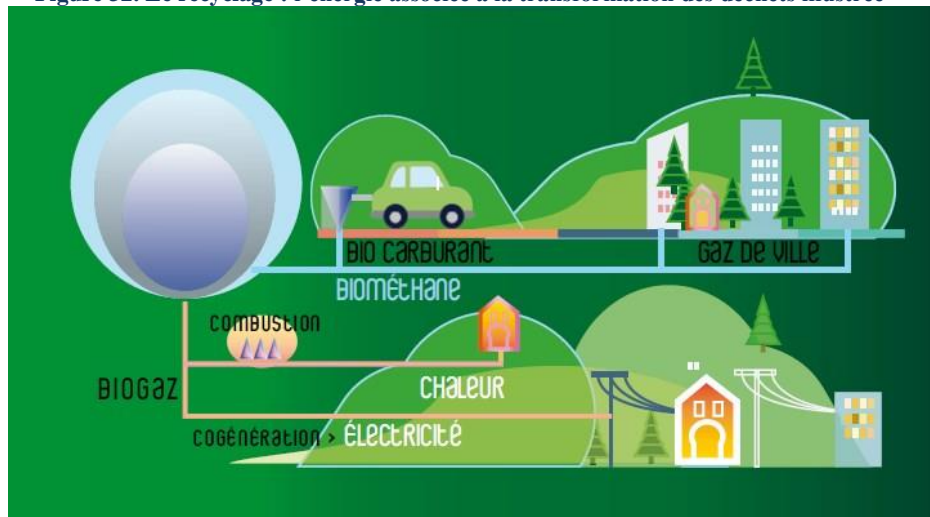
Il limite l'extraction de nouvelles matières premières ainsi que l'utilisation d'énergie associée à leur transformation.

Figure 31. Le recyclage illustré¹⁷⁸



¹⁷⁸ © ENERGIES 2050

Figure 32. Le recyclage : l'énergie associée à la transformation des déchets illustrée¹⁷⁹



- *La méthanisation*

Ce procédé, contrôlé et confiné, de fermentation des déchets organiques produit du biogaz contenant du méthane (CH₄). Ce gaz peut être valorisé sous forme d'énergie : chaleur, électricité ou carburant fossiles.

- *L'incinération*

L'incinération et la mise en décharge : ce sont les dernières étapes à considérer. L'incinération peut dans certains cas permettre de produire de l'énergie. Cependant, ce processus est aussi consommateur d'énergie et peut conduire, dans les pays qui n'ont pas les structures appropriées pour incinérer correctement les déchets, à une pollution de l'air, du sol et des nappes phréatiques.

Une nouvelle fois, il faut souligner que le volume de déchets produits dépendra en grande partie de nos modes de consommation et de production. Si la mise en œuvre de ces actions peut paraître complexe, il faut bien retenir qu'avec un engagement collectif et citoyen de l'ensemble des structures locales, régionales et nationales, ces défis deviendront des opportunités d'action dont la dynamique s'inscrira durablement dans les mentalités et les réalisations concrètes.

¹⁷⁹ © ENERGIES 2050

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) comme catalyseurs et démultiplicateurs de l'action citoyenne

De nouveaux modes de mobilisation, d'organisation et d'action émergent aux niveaux locaux et internationaux, permettant au citoyen de mettre en avant sa créativité pour l'innovation, via l'économie collaborative ou encore l'économie participative.

Cela se fait notamment grâce à l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : internet, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.). Les applications mobiles constituent un réel levier pour la mise en œuvre de dynamiques portées par des citoyens ou par des Organisations de la Société Civile (OSC).

Ces nouveaux outils permettent en effet de connecter, de manière instantanée et sans limitation géographique, des citoyens autour d'un intérêt partagé. On citera à titre d'exemple les plateformes de mobilisation en ligne telles qu'Avaaz, qui rassemble une communauté d'acteurs de plusieurs millions de personnes, ou de financement participatif, également appelé « crowdfunding » (littéralement « financement par la foule »).

Ces plateformes ont connu un développement exponentiel ces dernières années et sont un exemple concret de la force de la mobilisation citoyenne, amplifiée par les opportunités offertes par les NTIC.

Guide à l'attention des paresseux qui veulent sauver la planète Des petits gestes pour de grands résultats



 **OBJECTIFS** DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE

En Septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont approuvé par consensus un nouveau programme à mettre en place à partir de 2015, compris au sein du document « *Transformer notre monde : Le programme de développement durable à l'horizon 2030* »¹⁸⁰, mettant en place des Objectifs de Développement Durable (ODD).

De manière synthétique, les ODD sont le résultat d'une approche systémique avec une vocation du même ordre¹⁸¹. Ils portent sur les éléments interdépendants et interconnectés composant le Développement Durable (incluant donc croissance économique, inclusion sociale et protection de l'environnement) tout en s'adressant à la communauté internationale dans son ensemble, c'est-à-dire aux pays développés comme aux pays en développement.

Le résultat en est la prise en compte d'un large spectre de problèmes devant être couverts dans les défis de réalisation. Les ODD proviennent non seulement d'une concertation ayant réuni les 193 Etats membres de l'ONU, mais également d'une participation sans précédent de la société civile et d'autres parties intéressées. De plus, elle se trouve être la consécration de plusieurs décennies de négociations internationales sur l'environnement et le développement... Il en a découlé 17 objectifs généraux, assortis de 169 cibles.

¹⁸⁰ Traduction de Courtoisie de l'avant-projet de Document final, proposée par l'Organisation Internationale de la Francophonie, disponible sur :

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/7456Draft%20ZERO%20-%20Document%20final%20post%202015%20-%20Traduction%20de%20courtoisie%20FR%20-%2020OIF.pdf>

¹⁸¹ ENERGIES 2050, 2016. *Guide des négociations sur les Objectifs de Développement Durable à l'attention du citoyen*, 2^{ème} édition, Octobre 2016.

Suite à l'adoption des ODD en 2015, le principal défi reste celui de la mise en œuvre. L'année 2016 a déjà témoigné du potentiel d'innovation de la communauté internationale en ce sens, mais aussi de la nécessité d'impliquer - au-delà des Etats seuls - l'ensemble des acteurs dans le processus, dont la société civile et les citoyens.

Face à ce constat, le citoyen peut parfois se sentir dépassé ou peu concerné, sans avoir l'impression de bénéficier de moyens d'agir à la hauteur des enjeux. Pourtant, le citoyen dispose d'une multitude d'opportunités, et ce même dans sa vie quotidienne. Pour contribuer à la prise de conscience de chacun, et rappeler que nous pouvons tous agir à notre niveau, l'ONU a publié un document synthétique visant à répertorier les « bonnes habitudes » d'un citoyen concerné par la réalisation d'un possible développement durable. L'objectif étant que cela ne soit trop contraignant mais plutôt qu'il s'agisse de savoir comment adapter ses envies d'agir avec ses actions. Cela prend la forme d'un « Guide des paresseux pour sauver la planète ». ¹⁸²



Guide des paresseux pour sauver la planète

Des petits gestes pour de grands résultats

« Mettre fin à l'extrême pauvreté. Lutter contre les inégalités et l'injustice. Régler le problème du changement climatique. Les objectifs mondiaux englobent des aspirations importantes de nature à changer le monde. Leur réalisation nécessitera la coopération des gouvernements, des organisations internationales et des dirigeants du monde entier. Il semble impossible pour un citoyen ordinaire de faire changer les choses.

Faut-il pour autant baisser les bras ? »

La réponse est résolument « NON ». Nous pouvons tous agir, et même le plus « paresseux » d'entre nous. La liste des bonnes habitudes à prendre étant dressée, il suffit d'adopter celles qui sont à notre portée. Le citoyen concerné,

¹⁸² ONU, *Le guide des paresseux qui veulent sauver la planète* [en ligne]

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/guide-pour-les-paresseux-qui-veulent-sauver-la-planete/>

selon son degré de motivation et sa capacité à agir, entre alors dans une (ou plusieurs) des catégories suivantes.



Niveau 1 : Vous pouvez devenir la « vedette du canapé », sans même quitter le fauteuil où vous êtes confortablement installé en :

- Eteignant vos appareils électriques inutilisés (télévision ou ordinateurs en veille, etc.), favorisant l'utilisation des multiprises pour brancher vos appareils... Et ainsi économiser de l'électricité !
- Eteignant vos lumières si vous n'êtes pas dans une pièce
- Si vous êtes sur votre ordinateur, mobile, tablette... Tout appareil connecté à Internet... Et que vous consultez une publication intéressante sur les changements climatiques ou le développement durable, « ne vous contentez pas d'aimer, partagez » !
- Compensez vos émissions de carbone !¹⁸³ Vous pouvez calculer votre empreinte carbone et financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique via *ethiCarbon Afrique*®.
- Etc.

Niveau 2 : Vous avez trouvé le courage de sortir de votre canapé ? Devenez le « héros de la maison » et agissez sans même quitter votre domicile ! Il suffit pour cela de :

- Laissez vos vêtements ou vos cheveux sécher au fil du vent... Et mettez vos appareils de côté un instant (tout en réduisant votre facture d'électricité).

¹⁸³ <http://ethicarbon-afrique.org/>

- *Veillez à votre empreinte eau¹⁸⁴ ! Privilégiez les douches aux bains et si vous aviez l'habitude d'y passer deux heures, choisissez plutôt de réduire à une heure (5 minutes étant suffisantes).*
- *Mangez moins de viande, recyclez, faites du compost, etc.*

Niveau 3 : *Il fait beau dehors et vous avez osé franchir le seuil de votre maison ? N'hésitez pas plus et osez devenir le « chic type du quartier » en adoptant des attitudes responsables en dehors de chez vous :*

- *Privilégiez les commerces de proximité, l'emploi de votre voisin n'en sera que renforcé et vous éviterez tout transport inutile.*
- *Faites vos courses selon vos besoins pour éviter le gaspillage alimentaire, et privilégiez des fruits et légumes de saison produits localement.*
- *Sortez de votre garage votre vieux vélo, ou bien marchez pour aller en acheter un... De préférence d'occasion. Sinon, privilégiez les transports en commun. Utiliser un véhicule à moteur n'est pas toujours indispensable.*
- *Ne jetez pas les objets que vous n'utilisez pas/plus. Donnez-les ! Les associations caritatives pourraient les transformer en « trésors » pour des personnes qui en auraient besoin.*
- *Etc. »*

Pour consulter l'authentique « Guide des paresseux » et découvrir d'autres exemples de « bonnes pratiques », il est possible de se rendre à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/guide-pour-les-paresseux-qui-veulent-sauver-la-planete/>

¹⁸⁴ <http://aquapath-project.eu/>

CONCLUSION

Les années se succèdent et, malgré des alertes répétées d'une part de plus en plus importante d'acteurs (scientifiques, représentants des secteurs publics, privés ou de la société civile), force est de constater que les crises auxquelles sont confrontées nos sociétés ne font que s'amplifier. Cette réalité est d'autant plus dérangeante que la connaissance et la reconnaissance des origines de cet état de fait sont déjà très anciennes comme en témoigne le nombre considérable d'engagements pris depuis plus de quarante ans en conclusion des innombrables conférences, accords internationaux et grands programmes mis en place pour tenter d'apporter une réponse collective à tous ces défis.

La réalité des faits est sans équivoque : nos sociétés ont du mal à corriger leurs trajectoires de développement. Simultanément, nos modes de consommation et de production et leurs conséquences sur le climat ont progressivement altéré des pans entiers de la planète, allant jusqu'à potentiellement conduire à des transformations brutales et irréversibles des écosystèmes dans lesquels nous vivons.

Aujourd'hui, la réalité des connaissances scientifiques et les conséquences déjà observées plaident pour une action collective urgente en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Il ne fait plus guère de doute que ce phénomène est en grande partie causé par les activités humaines, qui se traduisent par des émissions massives de gaz à effet de serre. Les conséquences sont multiples et incluent non seulement un réchauffement accéléré mais également un renforcement des phénomènes climatiques extrêmes, la montée du niveau des eaux, des changements dans les régimes de précipitations, etc. avec des impacts sur l'environnement naturel et humain considérables.

Les évolutions depuis 1992 et la création de la CCNUCC ont été essentielles mais, à ce jour, force est de constater que les décisions internationales restent insuffisantes pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Dans ce contexte, l'année 2015 a représenté une année particulière dans notre histoire collective car elle concrétise une opportunité majeure de changer de modèle avec deux étapes particulièrement importantes :

1. L'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD). Les ODD proviennent d'une concertation ayant réuni les 193 Etats membres de l'ONU, mais aussi d'une participation sans précédent de la société civile et d'autres parties intéressées, tout en étant la consécration de plusieurs décennies de négociations internationales sur l'environnement et le développement... Il en a découlé 17 objectifs généraux, assortis de 169 cibles. Ces objectifs devront s'inscrire dans un cadre de partenariat et de coopération globale pour le développement.
2. L'organisation de la 21ème Conférence des Parties sous-couvert de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui prendra place à Paris en décembre 2015. Date historique, les Parties se sont entendues sur l'adoption du premier accord universel juridiquement contraignant sur le climat. Cet accord devra être bien plus qu'un simple accord climatique mais bel et bien constituer le point de départ pour un nouveau modèle économique, énergétique et de développement conjugué avec une plus grande solidarité. Avec cet accord, la communauté internationale devra témoigner d'une nouvelle ambition collective pour inscrire nos sociétés sur des trajectoires résilientes et bas carbone, respectueuses de l'environnement et des écosystèmes, ainsi que des individus.

Suite à la CdP21, la 22^{ème} Conférence des Parties tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 est donc attendue comme étant la « Conférence de l'action ». Dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016, quelques jours avant la tenue de la CdP22, l'esprit proactif ayant permis de parvenir à l'adoption du premier accord sur le climat et à son entrée en vigueur doit rester tout aussi présent pour sa mise en œuvre. Il est temps pour la communauté internationale de transformer les objectifs ambitieux de l'Accord de Paris en réalités. La CdP22 va donc jouer un rôle essentiel en ce sens. Les réussites de l'année 2015 doivent également permettre d'inspirer la communauté internationale pour continuer à rehausser le niveau d'ambition dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Au-delà de cet accord, et même si les négociations se déroulent à un haut niveau international, il est essentiel que l'ensemble des acteurs s'implique dans des actions de lutte contre le changement climatique. Le citoyen est au cœur des enjeux et aura un rôle particulièrement important à jouer : ses modes de

production et de consommation et ses choix peuvent être repensés pour intégrer les contraintes d'une planète qui, chaque jour, révèle un peu plus sa fragilité face aux pressions que nous exerçons.

Ce guide s'inscrit dans une volonté de partager avec le plus grand nombre des préoccupations universelles afin de rendre les grands enjeux des négociations moins opaques. Il s'agit aussi d'informer le citoyen sur les moyens d'action dont il dispose afin qu'il puisse devenir un véritable acteur de cette indispensable transition à mettre en œuvre. Chaque citoyen constitue une partie de la solution. 9 milliards d'individus demain doivent être 9 milliards d'opportunités pour démultiplier les moyens d'action ! Ce guide s'inscrit également dans un ensemble d'actions citoyennes entreprises par l'association ENERGIES 2050 dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. La CdP21 ne peut pas être un échec et, avec nos partenaires, tous nos efforts sont concentrés pour produire des savoirs, témoigner des possibles et inviter à l'action.

Plus globalement, ce guide complète le Guide des négociations et le Résumé pour les décideurs, pour lesquels ENERGIES 2050 était en charge de la direction de la rédaction pour l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Ces deux documents de référence analysent et décryptent en détail les négociations pour les délégations nationales en charge des négociations sur les changements climatiques. Ces documents très techniques sont traduits en plusieurs langues (français, anglais et arabe pour la CdP22) et permettent à chacun de mieux appréhender le processus et les grands enjeux en cours de négociation.

Ces Guides participent également à la construction de la vision d'ENERGIES 2050 d'établir des « traits d'union » entre les citoyens du monde et les experts, chacun dans leurs domaines respectifs. Nous sommes tous experts à tour de rôle de quelque chose ... se le rappeler plaide pour une modestie et un engagement authentique inscrit dans la durée.

Personne ne peut être le porte-parole auto-proclamé des questions climatiques. Le climat et les conséquences des changements climatiques sont l'affaire de tous. C'est un sujet trop sérieux pour le laisser aux seuls spécialistes. Par contre chacun doit avoir accès à une information neutre, transparente mais authentique.

Plus que jamais ENERGIES 2050 reste mobilisée pour la mise en œuvre de ce que nous appelons la Grande Transition, que ce soit la transition énergétique ou la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

Nous espérons que le lecteur prendra autant de plaisir à lire ce Guide que nous en avons eu à le faire.

« Vivre plus simplement pour que d'autres puissent tout simplement vivre »

Mahatma Gandhi

LIENS UTILES

ADEME Agence De l'Environnement de de la Maîtrise de l'Énergie
www.ademe.fr/

Climate Action Tracker (site en anglais)
<http://climateactiontracker.org/>

CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques -
<http://unfccc.int/2860.php>

ENERGIES 2050
www.energies2050.org

Fonds Vert pour le Climat (FVC – site en anglais) -
<http://www.gcfund.org/>

GIEC Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat -
https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

IFDD Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
<http://www.ifdd.francophonie.org/>

IISD International Institute for Sustainable Development Reporting
Services - <http://climate-1.iisd.org/about-the-climate-1-mailing-list/>

International Partnership on Mitigation and MRV
Contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC -
http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/discussion_paper_indcs_under_the_unfccc_french.pdf

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Nations Unies
<http://www.un.org/fr/index.html>

Glossaire

Adaptation

Initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus. On distingue plusieurs sortes d'adaptation : anticipative ou réactive, de caractère privé ou public, autonome ou planifiée. Citons à titre d'exemple l'édification de digues le long des cours d'eau ou des côtes et le remplacement des plantes fragiles par des espèces résistant aux chocs thermiques. Source : GIEC

Aérosol

Ensemble de particules solides ou liquides en suspension dans l'air, dont la taille varie généralement de 0,01 à 10 µm (millionième de mètre) et qui séjournent dans l'atmosphère plusieurs heures au moins. Les aérosols peuvent être d'origine naturelle ou humaine (anthropique). Ils peuvent influencer sur le climat de diverses façons : directement, par diffusion ou absorption du rayonnement, et indirectement, en agissant comme des noyaux de condensation pour la formation de nuages ou en modifiant les propriétés optiques et la durée de vie des nuages. Source : GIEC

Agenda 21

Projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions (programme d'actions pour le 21^{ème} siècle).

Anthropique

Résultant de l'action de l'homme ou fait par lui. Source GIEC

Approche «top down »

Approche « descendante », où les décisions partent du plus haut niveau hiérarchique.

Approche «bottom-up »

Approche « ascendante », où les décisions partent du plus bas niveau hiérarchique.

Atténuation

Modification et substitution des techniques employées dans le but de réduire les ressources engagées et les émissions par unité de production. Bien que certaines politiques sociales, économiques et technologiques puissent contribuer à réduire les émissions, du point de vue du changement climatique, l'atténuation signifie la mise en œuvre de politiques destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer les puits. Source : GIEC

Changement climatique

Variation de l'état du climat, que l'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels, à des forçages externes ou à des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres. On notera que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans son article premier, définit les changements climatiques comme des « changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». La CCNUCC fait ainsi une distinction entre les changements climatiques attribuables aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère et la variabilité du climat imputable à des causes naturelles. Voir également Variabilité du climat ; Détection et attribution. Source : GIEC

Climat

Au sens étroit du terme, le climat désigne en général « le temps moyen » ou, plus précisément, se réfère à une description statistique fondée sur les moyennes et la variabilité de grandeurs pertinentes sur des périodes variant de quelques mois à des milliers, voire à des millions d'années (la période type, définie par l'Organisation météorologique mondiale, est de 30 ans). Ces grandeurs sont le plus souvent des variables de surface telles que la température, la hauteur de précipitation et le vent. Dans un sens plus large, le climat désigne l'état du système climatique, y compris sa description statistique. Dans plusieurs sections du présent rapport, on utilise également des périodes types d'une durée différente, par exemple des périodes de 20 ans. Source : GIEC

Climato-sceptique

Personne qui doute de la responsabilité de l'homme dans le réchauffement climatique, ou qui doute de la réalité même du changement climatique.

Citoyen

Personne jouissant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote.

Effet de serre

Les gaz à effet de serre absorbent efficacement le rayonnement infra-rouge thermique émis par la surface de la Terre, par l'atmosphère elle-même en raison de la présence de ces gaz et par les nuages. Le rayonnement atmosphérique est émis dans toutes les directions, y compris vers la surface de la Terre. Par conséquent, les gaz à effet de serre retiennent la chaleur dans le système surface-troposphère : c'est ce qu'on appelle l'effet de serre. Source : GIEC

Fonds vert pour le climat

Principal outil de financement pour les pays en développement (PED) dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques sous couvert de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Forçage

Se rapporte à un agent de forçage extérieur au système climatique qui provoque un changement dans ce dernier. Les éruptions volcaniques, les variations du rayonnement solaire, les changements anthropiques de la composition de l'atmosphère ainsi que les changements d'affectation des terres sont des forçages externes. Source : GIEC

Gaz à effet de serre

Constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde données du spectre du rayonnement infra-rouge thermique émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. C'est cette propriété qui est à l'origine de l'effet de serre. La vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et l'ozone (O₃) sont les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère terrestre.

Il existe également des gaz à effet de serre résultant uniquement des activités humaines, tels que les hydrocarbures halogénés et autres substances contenant du chlore et du brome, dont traite le Protocole de Montréal. Outre le CO₂, le

N₂O et le CH₄, le Protocole de Kyoto traite, quant à lui, d'autres gaz à effet de serre tels que l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbures (HFC) et les hydrocarbures perfluorés (PFC). Source : GIEC

Genre

Concept sociologique désignant les « rapports sociaux de sexe », et de façon concrète, l'analyse des statuts, rôle sociaux, relations entre les hommes et les femmes. Source : Association Adéquations.

Grenelle de l'environnement

Processus de consultation, adoption de lois et mise en œuvre de règles, mis en place par le gouvernement de la France en 2007 visant à définir une nouvelle politique en termes d'environnement et de développement durable.

Météo

Phénomènes météorologiques locaux qui ont lieu dans l'heure, la journée ou la semaine.

Parties

Ensemble des pays, plus l'Union Européenne, signataires de la Convention cadre des Nations Unies (CCNUCC).

Pertes et dommages

Représentent les impacts et les coûts associés aux changements climatiques auxquels les populations ne peuvent pas s'adapter

Plateforme de Durban

Procédure de négociations visant à préparer un accord post-2020 incluant toutes les parties et ayant force légale pour - comme le recommandait le GIEC - maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète à moins de 2 °C ou 1,5 °C par rapport au niveau préindustriel.

Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adopté en 1997 à Kyoto (Japon), lors de la troisième session de la Conférence des Parties (CdP) de la CCNUCC. Il comporte des engagements contraignants, en plus de ceux qui figurent dans la CCNUCC. Les pays visés à l'annexe B du Protocole (la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des pays à économie en transition) se sont engagés à ramener leurs émissions

anthropiques de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, hydrofluorocarbures, hydrocarbures perfluorés et hexafluorure de soufre) à 5 % au moins au-dessous de leurs niveaux de 1990 pendant la période d'engagement (2008-2012). Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005. Source : GIEC

Réchauffement climatique

Augmentation des températures moyennes de la planète due à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, responsables de l'effet de serre.

Réfugiés climatiques

Personne qui doit quitter son lieu de résidence en raison des impacts des changements climatiques.

Tarification carbone

Tarififier les émissions de carbone de façon à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Sigles et acronymes

Français		Anglais	
ADP	Groupe de travail spécial sur la plateforme de Durban pour une action renforcée	<i>Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action</i>	ADP
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	<i>United Nations Framework Convention on Climate Change</i>	UNFCCC
CdP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	<i>Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change</i>	COP
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National	<i>Intended Nationally Determined Contribution</i>	CPDN
CRA	Conférence des Parties servant en tant que Réunion des Parties de l'Accord de Paris	<i>Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties to the Paris Agreement</i>	CMA
CRP	Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto	<i>Conference of the Parties serving as Meeting of the Parties to the Kyoto Protocol</i>	CMP
FVC	Fonds Vert Climat	<i>Green Climate Fund</i>	GCF
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat	<i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i>	IPCC
GtCO ₂ e	Gigatonne de CO ₂ équivalent	<i>Gigaton of CO₂ equivalent</i>	GtCO ₂ e

MDD	Mécanisme pour un Développement Durable	<i>Sustainable Development Mechanism</i>	<i>SDM</i>
MDP	Mécanisme de Développement Propre	<i>Clean Development Mechanism</i>	<i>CDM</i>
MNV	Mesurer, Notifier, Vérifier	<i>Measuring, Reporting, Verification</i>	<i>MRV</i>
MOC	Mise en œuvre Conjointe	<i>Joint Implementation</i>	<i>JI</i>
ODD	Objectifs de Développement Durable	<i>Sustainable Development Goals</i>	<i>SDGs</i>
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique	<i>Organisation for Economic Co-operation and Development</i>	<i>OECD</i>
OMM	Organisation météorologique mondiale	World Meteorological Organization	<i>WMO</i>
ONG	Organisations Non Gouvernementale	<i>NGO</i>	<i>Non Governmental Organization</i>
ONU	Organisation des Nations unies	<i>United Nations</i>	<i>UN</i>
OSCTS	Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique	<i>Subsidiary Body for Scientific and Technological Advise</i>	<i>SBSTA</i>
OSMOE	Organe Subsidaire de Mise en Œuvre	<i>Subsidiary Body for Implementation</i>	<i>SBI</i>
PED	Pays en développement	<i>Developing country</i>	<i>DC</i>
PEID	Petits Etats Insulaires en Développement	<i>Small Island Developing States</i>	<i>SIDS</i>
PIB	Produit Intérieur Brut	<i>Gross Domestic Product</i>	<i>GDP</i>

PK	Protocole de Kyoto	<i>Kyoto Protocol</i>	<i>KP</i>
PMA	Pays les Moins Avancés	<i>Least Developed Countries</i>	<i>LDC</i>
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	<i>United Nations Environment Programme</i>	<i>UNEP</i>
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière	<i>Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation</i>	<i>REDD</i>
SA	Secteur d'activité	<i>Workstream</i>	<i>WS</i>
UE	Union Européenne	<i>European Union</i>	<i>EU</i>
URCE	Unité de Réduction Certifiée	<i>Certified Emission Reduction</i>	<i>CER</i>

ENERGIES 2050

Une association engagée
pour un nouveau modèle de développement

*Le futur
que nous voulons
faisons*



Soutenez-nous Rejoignez-nous !

C'est grâce aux soutiens, projets, cotisations, dons, parrainages et subventions que l'association ENERGIES 2050 peut pérenniser son action et permettre à tous de participer.

Je suis solidaire, j'agis

ils nous font confiance...



Association ENERGIES 2050

8 avenue du Docteur Julien Lefebvre
06270 Villeneuve Loubet - France

+33 (0)9 82 54 82 15

+33 (0)6 80 31 91 89

contact@energies-2050.org

www.energies2050.org



ENERGIES 2050 est une association déclarée, sans but lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, travaillant exclusivement dans l'intérêt général. Enregistrée au registre des associations sous le numéro : W061002467 Identifiant SIRET : 5332 215 889 0002
ENERGIES 2050 est une marque déposée conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Des actions solidaires ici et ailleurs

Faire et témoigner des possibles, pour inviter à l'action
Transformer les défis en opportunités d'agir
Fédérer, mutualiser et partager les savoirs



Une association des talents complémentaires une vision partagée

ENERGIES 2050 est une aventure collective,
engagée pour la mise en œuvre d'un mieux vivre
ensemble et d'une société plus humaine, plurielle
et solidaire, porteuse de paix et respectueuse
des biens communs de l'humanité

Écrire notre futur ensemble,
Lutter contre les apparentes fatalités

Des initiatives nationales et internationales

ENERGIES 2050 est également
fondateur ou membre de plusieurs
initiatives globales :

Agite Ta Terrel ethiCarbon Afrique®
Initiative de la Francophonie pour des
Villes Durables (IFVD), Alliance
Mondiale Bâtiments et Construction
pour le Climat, Global Initiative
Resource Efficient Cities (GI-REC) ...



ethiCarbon Afrique®
www.ethicarbon-afrique.org

Une initiative carbone innovante
pour une Afrique résiliente et solidaire.
Des projets d'adaptation et d'atténuation
certifiés, concrets et mesurables, à forte valeur
éthique, environnementale et sociale.
Je me sans concerner, je calcule mon empreinte carbone

Nos domaines d'interventions



Une cinquantaine de nationalités
des projets concrets dans plus de 20 pays

Nos axes de travail

- Des projets innovants, démonstratifs et reproductibles
- Organiser et participer à des ateliers et des conférences
- Des publications techniques et de vulgarisation pour démultiplier les moyens d'action
- Éduquer et former les professionnels, les étudiants et les citoyens
- Communiquer au plus grand nombre pour sensibiliser et mobiliser

Table des Figures

Figure 1. L'effet de serre en quelques illustrations.....	7
Figure 2. Tableau d'équivalence PRG des gaz à effet de serre.....	9
Figure 3. La science du climat illustrée.....	10
Figure 4. Observations et anomalies de températures.....	18
Figure 5. Moyenne de température décennale et écart de température.....	19
Figure 6.: évolution des précipitations.....	20
Figure 7. Les impacts du changement climatique sur l'environnement illustrés.....	21
Figure 8 : Fonte des glaces, l'exemple du glacier Ossoue.....	23
Figure 9. La modification du cycle de l'eau illustrée.....	24
Figure 10 : Évolution du niveau moyen des mers.....	26
Figure 11. Progression de la chenille processionnaire du pin vers le nord de la France.....	29
Figure 12. Les conséquences des perturbations du système climatique illustrées.....	30
Siège de l'ONU à Genève.....	34
Figure 13. Organigramme de la CCNUCC et organes permanents.....	43
Figure 14. Aperçu des coûts d'adaptation et dommages résiduels en Afrique (à l'exclusion de ceux liés à la montée des eaux).....	55
Figure 15. Les CPDN, un processus innovant et inclusif pour la mise en place du premier accord universel sur le climat.....	12
Figure 16. Chronologie des négociations climat de 1988 à 2016.....	16
Figure 17. Le programme de travail de l'ADP en quelques mots.....	21
Figure 18. Paris en quelques mots.....	24
Figure 19. Les articles de l'Accord de Paris.....	25
Figure 20. L'Accord de Paris en quelques mots.....	26
Figure 21. Opérationnalisation de l'Article 4 de l'Accord de Paris et de la Décision I/CP.21 paragraphes 12 à 35.....	30
Figure 22. Processus simplifié d'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.....	44
Figure 23. Processus d'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.....	45
Figure 24. Évolution de l'objectif de la Convention et prise en compte du 1,5°C.....	48
Figure 25. Hausse de la température mondiale projetée d'ici 2100 selon les trajectoires d'émissions 1990-2030.....	49
Figure 26. Schéma conceptuel du bilan mondial.....	53
Figure 27. Les enjeux des organes subsidiaires liés aux éléments de l'Accord de Paris et la décision l'accompagnant.....	56
Figure 28. La mise en œuvre de l'Accord de Paris... Principaux dispositifs « pour examen et adoption » lors de la CRAI.....	57
Figure 29. La mise en œuvre de l'Accord de Paris en quelques dates... Les points à l'agenda de Marrakech et aux prochaines Conférences.....	58
Figure 30. Les trois piliers de la transition énergétique.....	92
Figure 31. Le recyclage illustré.....	93
Figure 32. Le recyclage : l'énergie associée à la transformation des déchets illustrée.....	94

Présentation ENERGIES 2050



ENERGIES 2050 est née de la certitude que les trajectoires de développement de nos sociétés ne sont pas une fatalité. Depuis 2007 en tant que réseau informel et depuis 2011 en tant qu'organisation non gouvernementale française sans but lucratif travaillant exclusivement dans l'intérêt général, ENERGIES 2050 contribue sans relâche à la transformation de nos sociétés, pour que nos lendemains soient porteurs d'un avenir plus humain, pluriel et solidaire.

Rassemblant des membres et des partenaires d'une soixantaine de nationalités, l'association intervient au niveau international à la mise en place d'un nouveau modèle de développement résolument positif et solidaire afin de transformer les contraintes en possibilités d'action. Aventure collective à la recherche d'un mieux-vivre ensemble, ENERGIES 2050 est engagée dans la mise en œuvre de la *Grande Transition*, qu'il s'agisse de la transition énergétique, des villes et des territoires durables ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

ENERGIES 2050 organise ses activités selon cinq axes complémentaires :

- Réaliser des projets de mise en œuvre démonstratifs et reproductibles accompagnés d'études techniques et d'actions de recherche pour témoigner des possibles.
- Organiser des rencontres et des conférences ou y participer afin de multiplier les occasions d'échanges et de débats.
- Publier les résultats des recherches afin de mutualiser et de partager les savoirs.
- Éduquer, former et renforcer les capacités pour que chacun puisse comprendre, connaître et agir.
- Communiquer au plus grand nombre pour informer, mobiliser et fédérer les envies d'agir.

ENERGIES 2050 met en œuvre des projets dans plus d'une trentaine de pays. Les thématiques d'intervention d'ENERGIES 2050 sont l'écodéveloppement et le développement durable, les politiques climatiques, environnementales et énergétiques, la transition énergétique, le développement des sources d'énergies renouvelables, le tourisme responsable et durable, le bâtiment et le secteur de la construction, les défis et les opportunités d'agir des territoires ruraux et urbains, les villes durables, les ressources naturelles et les biens communs de l'humanité, l'économie de l'écologie et de l'environnement, les dynamiques entrepreneuriales responsables et la performance des entreprises, les stratégies de développement bas carbone, le genre, l'éducation à l'environnement, les dynamiques sociales, les changements de comportement et l'action citoyenne, l'économie sociale et solidaire.

ENERGIES 2050 est un acteur reconnu des négociations sur les changements climatiques ainsi que dans l'élaboration et la mise en place de stratégies et programmes d'actions aux niveaux nationaux et internationaux. ENERGIES 2050 est également connue pour la mise en place réussie de projets concrets à fort potentiel d'innovation dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation et dans le déploiement de programmes de renforcement de capacité indispensables pour accompagner l'appropriation et renforcer l'excellence nationale. ENERGIES 2050 a notamment eu le privilège d'accompagner plusieurs pays africains pour l'élaboration de leurs Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDN) et dans l'élaboration de dossiers préparatoires pour la soumission au Fonds Vert pour le Climat. L'association a également lancé en 2012, ethiCarbon Afrique® un outil carbone résolument solidaire et innovant qui a pour objet de contribuer à une véritable révolution énergétique africaine.

ENERGIES 2050

8 avenue du Docteur Julien Lefebvre - 06270 Villeneuve Loubet – France

info@energies2050.org – www.energies2050.org

+33 (0)9 82 54 82 15

Présentation IFDD



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé *Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF)*, l'IFDD est né en 1988 peu après le IIe Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient *l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*.

Sa mission est de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement durable ;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'Objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est notamment chef de file des deux programmes suivants de la programmation 2015-2018 de l'OIF, mis en œuvre en partenariat avec d'autres unités de l'OIF :

- Accroître les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats, aux niveaux régional, national et local;
- Renforcer les capacités des acteurs francophones en vue d'une participation active aux négociations et décisions internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable, ainsi que leur mise en œuvre.

Présentation OIF



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 80 États et gouvernements dont 57 membres et 23 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

57 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique

e • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

23 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

www.francophonie.org

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

ART'S PLANET

by



ART'S PLANET

by



*Mon climat aujourd'hui
Mon climat dans 20 ans
et moi ?*

www.energies2050.org



Pavillon de la Francophonie



Pavillon ENERGIES 2050

ART'S PLANET

by



Notre climat aujourd'hui
Notre climat dans 20 ans
et nous ?

www.energies2050.org



MAHARASH COP22 | CMF12 | CMAL
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2016
مؤتمر الأمم المتحدة لتغير المناخ
7 - 18 novembre 2016



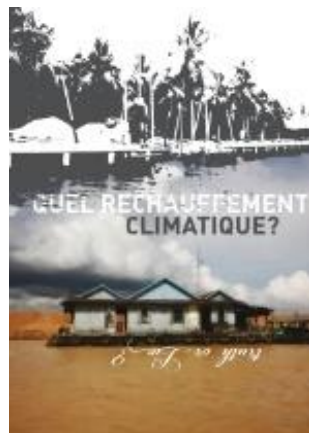
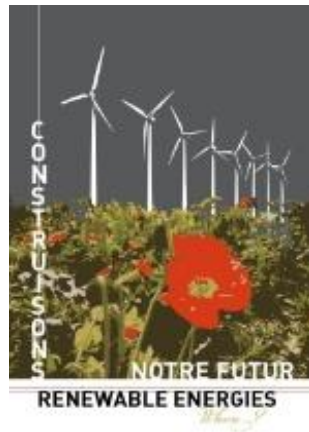
مبادرة AIR ACT
للتعامل



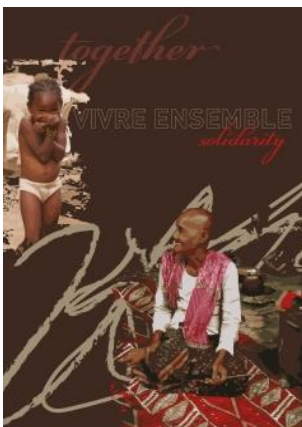
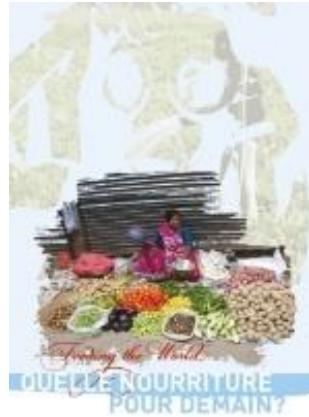
Pavillon de la Francophonie



Pavillon ENERGIES 2050



Yaël ENIVEL



Yaël ENIVEL



Yaël ENIVEL



Julia
WOODTHORPE



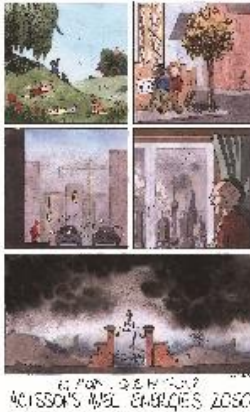
Amaria ABOUD
-
Abdou DIOP



Laura MOUTFI
Florentin LUCE
-
Anna VINET



Virginie
BROQUET



Alix GARIN



Antoine
ANTONINI

LES GUIDES POUR AGIR #2

LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Le changement climatique est au cœur des négociations internationales depuis plus de 20 ans et représente, sans aucun doute, l'un des plus grands défis auxquels nos sociétés sont confrontées. Pourtant, force est de constater que les avancées lors des dernières décennies sont restées très modestes en comparaison des nombreux défis posés.

Le cinquième rapport du GIEC, dont la dernière partie a été publiée fin 2014, a rappelé l'influence humaine sans équivoque sur le système climatique et le risque d'impacts graves, potentiellement catastrophiques et irréversibles pour les populations et les écosystèmes si nous ne diminuons pas nos émissions de GES.

Il a également rappelé qu'il existe de nombreuses opportunités pour intégrer les mesures d'atténuation, d'adaptation et la poursuite d'autres objectifs sociétaux dans une nouvelle vision d'un développement durable, partagé, résilient et solidaire.

L'année 2015 a constitué une année charnière pour le futur de l'humanité et de la planète. En décembre s'est tenue, à Paris, la 21ème Conférence des Etats-Parties (CdP) signataires de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Moment historique, la CdP21 a conduit à l'adoption du premier accord universel sur le climat, devenu juridiquement contraignant.

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016, quelques jours avant le début de la CdP22, cette dernière est plus que jamais attendue comme étant celle de la mise en œuvre des objectifs ambitieux de la communauté internationale dans la lutte contre le réchauffement climatique.

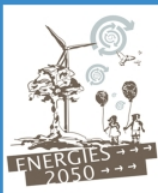
Ces négociations se déroulent dans un cadre intergouvernemental de haut niveau. Pour autant, cela ne doit pas faire oublier que l'ensemble des acteurs est concerné.

L'urgence à agir plaide pour une participation de l'ensemble des citoyens(nes) du monde au même titre que de l'ensemble des acteurs qu'il s'agisse des gouvernements locaux, des acteurs privés ou publics...

Chacun doit se réapproprier les enjeux et les défis liés à la lutte contre les changements climatiques tout en contribuant simultanément à la mise en œuvre d'un développement soutenable que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental sans oublier l'indispensable solidarité à (re)trouver.

Dédié au citoyen, ce Guide des négociations se veut une contribution à la prise de conscience de chacun afin que le changement climatique ne soit plus perçu comme un simple sujet qui fait de temps en temps la une des journaux mais, bel et bien, comme une priorité, quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

Notre futur se conjugue au présent, ici et ailleurs et chacun d'entre nous a sa partition à jouer. Nous sommes tous acteurs du changement !



Réseau international d'échanges depuis 2007, ENERGIES 2050 est devenue, le 22 avril 2011, une association française déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 travaillant exclusivement dans l'intérêt général. ENERGIES 2050 intervient en France et à l'étranger sur les questions associées au développement durable, au changement climatique, aux défis environnementaux et énergétiques. L'association rassemble des citoyens et des experts de plus de 60 nationalités, pour des projets innovants, concrets, démonstratifs et reproductibles dans plus de 30 pays.



*Le futur
que nous voulons
faisons!*